



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

Volume 3

États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

3



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

Volume 3

États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)
ISSN 0382-1277

3

TABLE DES MATIÈRES

Algonquin Golf Limited	1
Algonquin Properties Limited	11
Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick	21
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	29
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	41
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	49
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	71
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	77
Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick	89
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	95
Conseil consultatif sur la condition de la femme	101
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	107
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	117
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	125
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	131
Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick	139
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	173
Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	189
Fonds de stabilisation financière	195
Forest Protection Limited	201
Gestion provinciale Ltée.	213
Musée du Nouveau-Brunswick	221
Réseau de Formation à distance du Nouveau-Brunswick	231
Services Nouveau-Brunswick	237
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	251
Société de Développement régional	263
Société de Développement régional - Organisme de services spéciaux	271
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	277
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	285
Société de Kings Landing	293
Société de Voirie du Nouveau-Brunswick	303
Strait Crossing Finance Inc.	311

INTRODUCTION VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en cinq volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie et un état de l'évolution de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année et une analyse des principaux écarts.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

Le volume V renferme les listes de traitements de certaines organisations gouvernementales, telles que les Régies régionales de la santé, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Les listes de traitements comprennent les employés ayant reçu un traitement de plus de 40 000 \$ durant l'année se terminant le 31 décembre 2004.

ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN GOLF LIMITED

31 DÉCEMBRE 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Golf Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Golf Limited au 31 décembre 2004 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général par intérim

A handwritten signature in cursive script that reads 'K D Robinson'.

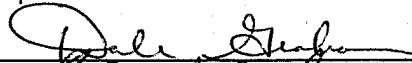
K. D. Robinson, c.a.

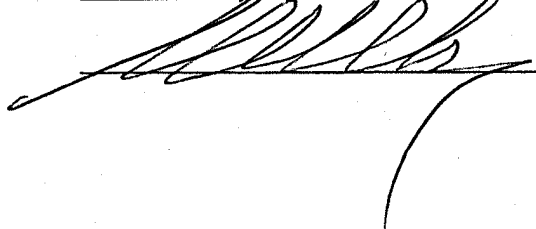
Fredericton, (N.-B.)
le 31 octobre 2005

ALGONQUIN GOLF LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	10 901 \$	10 790 \$
Comptes clients	10 695	6 134
Inventaire dans la boutique Pro Shop	48 444	84 189
Dépenses payées d'avance	51 799	67 408
	<u>121 839</u>	<u>168 521</u>
Immobilisations (note 3)	5 517 073	5 978 881
	<u>5 638 912 \$</u>	<u>6 147 402 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	2 772 617 \$	2 434 606 \$
Passif à long terme		
Contributions reportées relativement aux immobilisations (note 5)	1 655 350	1 762 147
Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	3 959 853	3 959 853
Intérêt sur l'emprunt de construction	297 822	297 822
Charges de location (note 7)	113 022	69 463
	<u>6 026 047</u>	<u>6 089 285</u>
Capital-actions		
Émission et entièrement versée - 1 action ordinaire	<u>1</u>	<u>1</u>
Surplus d'apport (note 6)	59 531	59 531
Déficit	<u>(3 219 284)</u>	<u>(2 436 021)</u>
	<u>(3 159 753)</u>	<u>(2 376 490)</u>
	<u>5 638 912 \$</u>	<u>6 147 402 \$</u>

Approuvé par le conseil


 _____ Administrateur


 _____ Administrateur

ALGONQUIN GOLF LIMITED
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	Budget (note 9)	2004 Réel	2003 Réel
RECETTES			
Frais de jeu et locations	1 314 500 \$	990 200 \$	1 148 936 \$
Ventes d'aliments	105 505	78 462	66 947
Ventes de boissons	106 780	100 447	107 162
Subvention de SDR (note 5)	106 800	106 797	106 797
Boutique Pro Shop	245 000	145 960	187 205
Intérêts	-	109	181
Vente de terrain	-	25 299	-
	<u>1 878 585</u>	<u>1 447 274</u>	<u>1 617 228</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	1 179 725	949 681	955 848
Coût des ventes de la boutique Pro Shop	184 759	84 518	116 923
Administration et frais généraux	173 099	143 119	200 629
Publicité et promotion	142 833	127 765	153 894
Chauffage, éclairage, électricité et eau	87 099	47 532	60 675
Impôt foncier	63 000	61 930	61 280
Frais de gestion	53 154	39 452	45 308
Intérêt, emprunt de construction (note 4)	268 572	268 572	287 093
Intérêt, location-acquisition	-	10 081	11 899
Dotation à l'amortissement – immobilisations	540 000	497 887	543 653
	<u>2 692 241</u>	<u>2 230 537</u>	<u>2 437 202</u>
PERTE NETTE	<u>(813 656) \$</u>	<u>(783 263)</u>	<u>(819 974)</u>
Déficit, au début de l'exercice		(2 436 021)	(1 616 047)
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		<u>(3 219 284)\$</u>	<u>(2 436 021)\$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	2004	2003
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX)		
Activités d'exploitation :		
Perte nette pour l'année	(783 263) \$	(819 974) \$
Ajouter les postes hors caisse :		
Perte sur vente de biens en capital	91 800	21 126
Dotation à l'amortissement	497 887	543 653
Contributions de la RDC pour les immobilisations (note 5)	(106 797)	(106 797)
Gain sur vente de terrain	(25 299)	-
Augmentation des postes hors caisse du fonds de roulement	759 081	856 024
	<u>433 409</u>	<u>494 032</u>
Activités de financement :		
Réduction envers les contrats de location-acquisition	(133 171)	(117 551)
Remboursement de la partie principal du prêt	(308 547)	(304 117)
	<u>(441 718)</u>	<u>(421 668)</u>
Activités d'investissement :		
Achats d'immobilisations	(16 879)	(72 213)
Vente de terrain	25 299	-
	<u>8 420</u>	<u>(72 213)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	111	151
Position de trésorerie, au début de l'exercice	<u>10 790</u>	<u>10 639</u>
POSITION DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	<u>10 901 \$</u>	<u>10 790 \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

1. Description des opérations

Algonquin Golf Limited a été constituée en société le 29 mai 1998 en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick. Le but de la nouvelle société consiste à posséder et à exploiter le terrain de golf, qui appartenait auparavant à Algonquin Properties Limited. La société est une propriété exclusive du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'année 2000 a été la première année d'activité de la nouvelle société et le terrain de golf a ouvert ses portes le 1^{er} juillet. À cette date, l'actif du terrain de golf, l'immeuble, le terrain et le matériel connexe que possédait Algonquin Properties Limited ont été cédés à la société Algonquin Golf Limited. Après la cession, l'actif, les recettes et les dépenses ont été inscrits dans les états financiers de la société Algonquin Golf Limited. La société a signé avec l'entreprise Fairmont Hotels Inc. une entente de gérance pour la gestion quotidienne du terrain de golf.

2. Résumé des principales conventions comptables

Immobilisations

- a) Une réserve pour le remplacement de l'équipement a été établie conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc. Le contrat stipule que, chaque année, un montant égal à quatre pour cent (4 %) du revenu brut s'ajoutera à cette réserve. Les achats de meubles, d'accessoires et d'équipement pour le terrain de golf et les améliorations mineures sont imputés à cette réserve jusqu'à concurrence du solde du compte.
- b) Les coûts de remplacement pour la porcelaine, la verrerie et d'autres fournitures pour le chalet sont imputés aux dépenses dans l'année de l'achat.
- c) L'amortissement des immobilisations du terrain de golf a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués à la note 3.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

3. Immobilisations

Immobilisations	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Terrain	0 %	211 556 \$	- \$	211 556 \$
Installations	5 %	1 383 461	310 501	1 072 960
Améliorations au terrain de golf	5 %	4 958 769	1 114 077	3 844 692
Équipement du terrain de golf	20 %	635 911	446 535	189 376
Améliorations externes	15 %	244 196	140 081	104 115
Matériel et logiciel informatique	20 %	8 444	4 553	3 891
Meubles et accessoires	8 %	75 219	26 233	48 986
Améliorations aux installations	10 %	28 866	6 483	22 383
Matériel automobile	20%	31 856	12 742	19 114
		7 578 278 \$	2 061 205 \$	5 517 073 \$

4. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick

Le montant total du prêt de la province, totalisant 4 572 514 \$, a été versé sur une période de trois ans, la somme finale étant reçue en l'an 2000. Ce prêt est remboursable au plus tard le 31 mars 2013, en commençant par un paiement d'intérêts seulement de 300 372 \$ le 31 mars 2002, puis au moyen de versements confondus du principal et des intérêts chaque année. Toutefois, au cours de l'année prochaine, la province du Nouveau-Brunswick a accepté de permettre à Algonquin Golf Limited de faire un paiement d'intérêts seulement de 263 841 \$ le 31 mars 2005. Il y aura un versement final du principal et des intérêts de 1 673 803 \$ le 31 mars 2013. Le prêt rapporte un intérêt à un taux de 6 % composé semestriellement et non au préalable, à compter de 1999. L'intérêt sur ce prêt pour 2004 était de 268 572 \$ (2003 - 287 093 \$).

5. Contribution reportée

En 1998, Algonquin Golf Limited a reçu une contribution non remboursable de 2 135 936 \$ de la Société de développement régional pour les coûts associés au réaménagement, à la construction, à l'ameublement et à l'équipement du nouveau terrain de golf de marque sur le site du terrain de golf Algonquin. Le montant total a été imputé sous forme de revenu différé jusqu'à l'ouverture du terrain de golf. Ce montant est amorti sur la même période que les immobilisations, que la contribution a été utilisée pour financer, à un taux de 5 % par année.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

6. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente la valeur comptable des anciennes installations du chalet qui ont été transférées de l'Algonquin Properties Limited.

7. Obligations en vertu des contrats de location-acquisition

Il existe des contrats de location-acquisition pour de l'équipement de golf. Le montant brut de l'actif en vertu du contrat de location-acquisition est de 266 941 \$, avec un amortissement cumulé totalisant 85 673 \$. Les versements totaux futurs pour le principal et les intérêts des contrats de location – acquisition s'élèvent à 188 525 \$. Ce montant comprend 176 259 \$ en principal et 12 266 \$ en intérêts. Des 176 259 \$, 63 237 \$ sont dus au cours de l'année courante et figurent dans le passif à court terme.

Les versements minimum annuels en principal et en intérêts pour chacune des quatre prochaines années se présentent comme suit :

<u>Année financière</u>	
2005	77 604 \$
2006	54 148
2007	33 189
2008	23 584
	<u>188 525 \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

8. Opérations entre personnes apparentées

En vertu du contrat de gérance, Fairmont Hotels Inc. peut :

- acheter des marchandises indiquées comme étant des marchandises de l'exploitant par l'entremise du service d'achat de l'exploitant, et l'exploitant peut imputer des frais d'achat représentant 5 % du coût;
- confier à des sous-traitants des compagnes de publicité et de promotion pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé par l'exploitant;
- confier à des sous-traitants des compagnes de relations publiques et engager des activités de relations publiques pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant.

Ces types de dépenses sont inscrits aux postes de dépenses appropriés dans l'état des recettes, des dépenses et du déficit.

Au total, 2,5 millions \$ (2003 – 1,8 million \$) des comptes créditeurs et frais courus de 2,8 millions \$ (2003 – 2,4 millions \$) sont payables à Algonquin Properties Limited. Ce montant payable est relié au transfert des recettes, de dépenses, d'actif et de passif entre les deux corporations depuis que le terrain de golf a officiellement ouvert le 1^{er} juillet 2000, de même qu'au travail effectué pour le terrain de golf, qui a été payé par Algonquin Properties Limited. Le montant sera remboursé lorsque suffisamment de fonds seront disponibles.

9. Budget

Les chiffres du budget tels qu'énoncés dans l'état des recettes, des dépenses et du déficit ont eu l'approbation du conseil d'administration de la société. Ils ne sont pas vérifiés.



ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

31 DÉCEMBRE 2004

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 2004 et les états des recettes et des dépenses, des modifications de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général par intérim

A handwritten signature in cursive script that reads "K D Robinson".

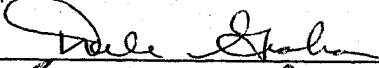
K. D. Robinson, c.a.


Fredericton, (N.-B.)
le 31 octobre 2005

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 2004

ACTIF	2004	2003
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 6)	1 459 014 \$	2 105 106 \$
Comptes clients (note 5c)	2 656 420	1 984 081
Inventaires, au coût	167 413	166 735
Dépenses payées d'avance	90 410	86 785
	<u>4 373 257</u>	<u>4 342 707</u>
Immobilisations (note 3)	13 724 724	14 324 715
	<u>18 097 981 \$</u>	<u>18 667 422 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	420 596 \$	509 019 \$
Dépôts anticipés	292 368	53 634
	<u>712 964</u>	<u>562 653</u>
Capital-actions		
Autorisé		
10 000 actions ordinaires dont la valeur globale ne dépasse pas 100 000 \$		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 %		
avec une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émises et entièrement versées		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
Surplus d'apport (note 4)	40 238 428	40 238 428
Déficit	(23 153 411)	(22 433 659)
	<u>17 385 017</u>	<u>18 104 769</u>
	<u>18 097 981 \$</u>	<u>18 667 422 \$</u>

Approuvé par le conseil





administrateur

administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	Budget (note 8)	Réel 2004	Réel 2003
RECETTES			
Location de chambres	5 550 915 \$	4 430 866 \$	4 575 491 \$
Ventes d'aliments	2 764 146	2 281 254	2 338 098
Ventes de boissons	854 075	586 718	671 084
Téléphone	110 325	60 935	91 348
Autres activités sportives	138 505	163 374	128 727
Divers	219 678	233 523	207 895
Intérêts	-	15 289	31 352
	<u>9 637 644</u>	<u>7 771 959</u>	<u>8 043 995</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	4 830 245	4 166 043	4 130 748
Administration et frais généraux	966 575	900 803	1 147 569
Publicité et promotion	776 942	641 743	664 199
Réparations et entretien	1 172 281	643 291	658 077
Chauffage, éclairage, électricité et eau	473 776	585 228	547 468
Impôt foncier	340 200	341 955	334 733
Frais de gestion	289 129	225 388	238 951
Dotation à l'amortissement – immobilisations	1 085 000	987 260	1 076 776
	<u>9 934 148</u>	<u>8 491 711</u>	<u>8 798 521</u>
PERTE NETTE	<u>(296 504) \$</u>	<u>(719 752) \$</u>	<u>(754 526) \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES MODIFICATIONS DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	2004	2003
Capital-actions		
Solde d'ouverture et de clôture	300 000 \$	300 000 \$
Déficit		
Solde d'ouverture	(22 433 659)	(21 679 133)
Perte nette	(719 752)	(754 526)
Solde de clôture	(23 153 411)	(22 433 659)
Surplus d'apport		
Solde d'ouverture et de clôture	40 238 428	40 238 428
Avoir total	17 385 017 \$	18 104 769 \$

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	2004	2003
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX) :		
Activités d'exploitation :		
Perte nette pour l'année	(719 752) \$	(754 526) \$
Ajouter les postes hors caisse :		
Dotation à l'amortissement	987 260	1 076 776
Augmentation des postes hors caisse du fonds de roulement	(526 331)	(768 673)
	<u>(258 823)</u>	<u>(446 423)</u>
Activités de financement :	-	-
Activités d'investissement :		
Achat d'immobilisations	(387 269)	(352 978)
	<u>(387 269)</u>	<u>(352 978)</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(646 092)	(799 401)
Position de trésorerie, au début de l'exercice	<u>2 105 106</u>	<u>2 904 507</u>
POSITION DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	<u>1 459 014\$</u>	<u>2 105 106 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

1. Description des opérations

La société est détenue en propriété exclusive par la province du Nouveau-Brunswick, et elle administre l'exploitation de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié la gestion quotidienne des activités de l'hôtel à Fairmont Hotels Inc.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Une réserve pour le remplacement de l'équipement a été établie conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc. afin de représenter les limites concernant le remplacement de l'équipement imputable au fonctionnement de l'hôtel. Le contrat stipule que, chaque année, un montant égal à quatre pour cent (4 %) du revenu brut s'ajoutera à cette réserve. Les achats de meubles, d'accessoires et d'équipement seront imputés à cette réserve jusqu'à concurrence du solde du compte.

(b) Les coûts de remplacement pour la porcelaine, la verrerie, l'argenterie, les ustensiles, la lingerie et autre équipement semblable sont imputés au compte de dépenses dans l'année de l'achat, conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc.

(c) L'amortissement des immobilisations a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués à la note 3.

3. Immobilisations

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Terrain	-	130 282 \$	- \$	130 282 \$
Installations, améliorations et équipement	2,5 – 10 %	23 934 116	10 906 073	13 028 043
Équipement d'exploitation	8 – 20 %	3 529 017	2 962 618	566 399
		<u>27 593 415 \$</u>	<u>13 868 691 \$</u>	<u>13 724 724 \$</u>

Les immobilisations sont imputées pour un amortissement d'une année complète dans l'année de l'achat.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

4. Surplus d'apport

Un surplus d'apport a résulté de la remise par la province du Nouveau-Brunswick, en 1999 et 2000, de tous les prêts et toutes les avances, y compris l'intérêt couru.

5. Opérations entre personnes apparentées

- (a) Les employés de la province et de Fairmont Hotels Inc., qui ont des liens pour affaires relativement à la gestion et à l'exploitation de l'hôtel Algonquin, ont droit à une chambre, à des repas et à des services de buanderie et de nettoyage raisonnables sans frais.

Tous les autres biens et services fournis par l'hôtel aux employés de la province sont facturés à ces employés à leur juste valeur marchande.

- (b) En vertu du contrat de gérance, Fairmont Hotels Inc. (l'exploitant) peut :
- acheter des marchandises déterminées comme étant des marchandises de l'exploitant par l'entremise du service d'achat de l'exploitant, et l'exploitant peut imputer à la société les frais d'achat décrits dans le budget annuel;
 - affermer des programmes de publicité et de promotion pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
 - affermer des programmes de relations publiques et engager des activités de relations publiques pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
 - obtenir les services des installations de réservation de l'exploitant connues sous le nom de Global Reservation Centre, aux taux mutuellement convenus par les parties de temps en temps;
 - obtenir une expertise opérationnelle technique et spécialisée (personnel de l'exploitant), aux taux qui doivent être négociés entre les deux parties. Ce genre d'expertise devrait généralement être relié à un programme de rénovation des immobilisations.

En 2004, le siège social de Fairmont Hotels Inc. a imputé à l'hôtel Algonquin un total de 1 062 601 \$ (2003 – 985 673 \$) pour de tels services. L'hôtel Algonquin a également payé pour 53 062 \$ (2003 – 249 172 \$) de biens et services assurés par d'autres hôtels Fairmont en 2004. Ces montants ont été inscrits aux postes de dépenses appropriés dans l'état des recettes et des dépenses.

- c) L'exploitation du terrain de golf était séparée de l'exploitation de l'hôtel le 1^{er} juillet 2000 lorsque le terrain de golf est devenu pleinement opérationnel. Les comptes clients ont trait au transfert des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif entre les deux corporations. Les comptes clients totaux d'Algonquin Golf Limited sont de 2,5 millions \$ (2003 – 1,8 million \$). Ce montant sera remboursé lorsque des fonds suffisants seront disponibles.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

6. Placements à court terme

Au 31 décembre 2004, Algonquin Properties Limited détenait des placements à court terme dont le montant s'élevait à 1 000 000 \$ (2003 – 700 000 \$). Ces placements sont des bons du Trésor du gouvernement du Nouveau-Brunswick, évalués selon la méthode de la valeur minimale.

7. Dommage d'incendie

Au cours de l'année fiscale de 2004, un bâtiment connu sous le nom de Fort Tipperary fut évidé par un incendie et il fut déterminé comme étant entièrement détruit. Le bâtiment était entièrement amorti et il est assuré.

8. Budget

Les chiffres du budget tels qu'énoncés dans l'état des recettes et des dépenses ont eu l'approbation du conseil d'administration de la société. Ils ne sont pas vérifiés.



LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS FINANCIERS



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Fax (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administrateurs

Nous avons vérifié le bilan de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2004 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

En vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Commission tire du prélèvement de droits sur les pneus des produits dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification des produits tirés de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Commission et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et du surplus.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des droits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Fredericton, Canada

Le 3 février 2005

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

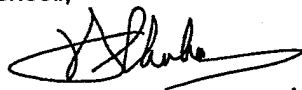
BILAN

31 décembre 2004, avec les chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Actif		
Encaisse	131 709 \$	749 216 \$
Débiteurs	484 929	408 347
Placements	1 791 100	1 514 313
Avance à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus (note 2)	286 172	-
Charges payées d'avance	2 989	2 657
Immobilisations (note 3)	18 251	9 849
	2 715 150 \$	2 684 382 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	21 059 \$	1 836 046 \$
Frais de traitement à payer	1 080 622	300 000
Actif net		
Investi dans des immobilisations	17 893	9 849
Non affecté	1 595 576	538 487
	1 613 469	548 336
	2 715 150 \$	2 684 382 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, administrateur

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec les chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Droits	2 732 926 \$	2 600 807 \$
Charges :		
Frais de traitement des pneus usés	3 010 943	2 275 026
Salaires et avantages sociaux	163 040	150 154
Déplacements	28 677	26 523
Réunions du Conseil d'administration	3 157	2 386
Services professionnels	44 853	69 030
Honoraires de consultation	105 051	10 224
Projet de recyclage des pneus hors route	71 764	-
Communications et traduction	33 553	35 338
Bureau	14 530	19 517
Téléphone	5 740	5 026
Loyer	11 205	12 420
Assurance	5 622	3 432
Formation et abonnements	1 387	2 259
Intérêts et frais bancaires	735	1 649
Amortissement	6 553	6 485
Dons	14 400	-
Programme de développement du recyclage des pneus	48 500	-
Service de sécurité	3 304	4 891
	3 573 014	2 624 360
	(840 088)	(23 553)
Autre revenu :		
Revenu d'investissement	92 703	88 168
Taxe de vente harmonisée (note 4)	1 812 518	-
	1 905 221	88 168
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 065 133 \$	64 615 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec les chiffres correspondants de 2003

	Investi dans des immobilisations	Non affecté	2004 Total	2003 Total
Solde au début de l'exercice	9 849 \$	538 487 \$	548 336 \$	483 721 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 553)	1 071 686	1 065 133	64 615
Variation nette des investissements dans des immobilisations	14 597	(14 597)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	17 893 \$	1 595 576 \$	1 613 469 \$	548 336 \$

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec les chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 065 133 \$	64 615 \$
Amortissement hors caisse	6 553	6 485
Variations du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation:		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(76 582)	49 206
Augmentation des charges payées d'avance	(332)	(1 695)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(1 814 987)	137 612
Augmentation des frais de traitement à payer	780 622	75 000
	(39 593)	331 223
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(14 955)	(5 777)
Augmentation des placements	(276 787)	(62 752)
Augmentation de l'avance à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus	(300 000)	-
Diminution de l'avance à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus	13 828	-
	(577 914)	(68 529)
Augmentation (diminution) de la position de l'encaisse	(617 507)	262 694
Position de l'encaisse au début de l'exercice	749 216	486 522
Position de l'encaisse à la fin de l'exercice	131 709 \$	749 216 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2004

La Commission d'intendance des pneus de Nouveau-Brunswick (la « Commission »), organisme sans but lucratif, a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Sa principale activité est de superviser la collecte et le recyclage des pneus usés pour le compte du ministre de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick.

1. Principales conventions comptables

a) Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût, et que cette diminution est considérée comme étant autre que temporaire, les placements sont réduits à la valeur marchande.

c) Droits

La Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick exige des détaillants inscrits qu'ils lui remettent des droits prescrits sur les nouveaux pneus vendus. La Commission constate les produits au moment où les pneus sont vendus.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Biens	Méthode	Taux
Matériel de bureau	amortissement linéaire	5 ans
Mobilier et agencements	amortissement linéaire	5 ans
Matériel informatique	amortissement linéaire	3 ans

e) Frais de traitement des pneus usés

La Commission remet une portion des droits perçus sur les pneus à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »). La moitié du montant payable est remise au moment de la collecte; l'autre moitié est payable lorsque TRACC a vendu les produits contenant la matière recyclée. Le montant total dû à TRACC est comptabilisé au moment du ramassage.

LA COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2004

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus nécessite que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et dépenses de la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Avance à Tire Recycling Atlantic Canada Corporation

Le montant avancé à TRACC est appuyé par un billet à ordre, garanti par un accord de sécurité générale, portant intérêt à 3,75 %, remboursable par versements mensuels de 5 476 \$ incluant le principal et l'intérêt et dû en septembre 2009.

3. Immobilisations

			2004	2003
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	16 774 \$	15 055 \$	1 719 \$	633 \$
Mobilier et agencements	10 759	6 966	3 793	4 413
Matériel informatique	43 666	30 927	12 739	4 803
	71 199 \$	52 948 \$	18 251 \$	9 849 \$

4. Taxe de vente harmonisée

Après une discussion approfondie entre la Commission et l'Agence du revenu du Canada, il a été déterminé que la Commission avait droit à un allègement complet de TPS/TVH. À compter du 26 mars 2004, la Commission a été ajoutée à la liste des entités du Gouvernement du Nouveau-Brunswick. La TVH cumulée sur les factures des années antérieures a été reconnue comme étant un poste séparé dans l'état des résultats.

5. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer du Conseil se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des placements au 31 décembre 2004 était de 1 781 497 \$ (2003 – 1 515 515 \$) d'après les listes publiées des valeurs marchandes.

ÉTATS FINANCIERS

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et les états des recettes et des dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

Handwritten signature of K. D. Robinson in cursive.

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 29 août 2005

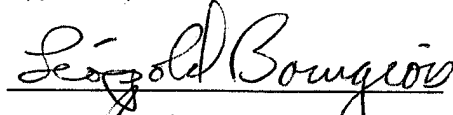
COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005

ACTIF	2005	2004
Débiteurs		
- Canada	411 998 \$	135 916 \$
- Autres	1 023	297
	<u>413 021</u>	<u>136 213</u>
Compte en fiducie d'assurance-récolte (note 2)	4 590 210	8 430 756
	<u>5 003 231 \$</u>	<u>8 566 969 \$</u>

PASSIF ET EXCÉDENT

Créditeurs		
Indemnités	2 742 158 \$	732 099 \$
Province du Nouveau-Brunswick	2 103	11 426
Canada	2 120	2 086 672
	<u>2 746 381</u>	<u>2 830 197</u>
Revenu reporté (note 4)	63 288	61 957
Excédent	2 193 562	5 674 815
	<u>5 003 231 \$</u>	<u>8 566 969 \$</u>

Approuvé par la Commission

 président

 membre

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005	2004
RECETTES		
Primes reçues des producteurs (tableau A)	625 691 \$	289 303 \$
Primes reçues		
- Province du Nouveau-Brunswick	536 489	540 786
- Canada	802 949	811 179
	<u>1 965 129</u>	<u>1 641 268</u>
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	376 631	361 204
- Canada	564 946	541 807
Intérêt des producteurs	2 379	5 862
	<u>2 909 085</u>	<u>2 550 141</u>
DÉPENSES		
Indemnités (tableau B)	5 429 109	1 539 431
Frais d'administration (tableau C)	941 577	903 011
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	9 826	8 206
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	9 826	2 092 126
	<u>6 390 338</u>	<u>4 542 774</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>(3 481 253)\$</u>	<u>(1 992 633)\$</u>

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005	2004
Excédent au début de l'exercice	5 674 815 \$	7 667 448 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	<u>(3 481 253)</u>	<u>(1 992 633)</u>
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 193 562 \$</u>	<u>5 674 815 \$</u>

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005	2004
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:		
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(3 481 253)\$	(1 992 633)\$
(Augmentation) diminution des débiteurs	(276 808)	(112 317)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(83 816)	2 724 608
Augmentation du revenu reporté	1 331	1 750
(Augmentation) diminution du compte en fiducie	3 840 546	(621 408)
Provenance de fonds dû à l'exploitation	-	-
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005**

1. Nature des activités

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 95-122 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs d'un programme d'assurance-récolte pour offrir de la protection d'assurance contre les pertes de production. Ce programme est provisionné à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Toutes transactions comptables sont inscrites au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'administration fournis par la Province sont ventilés à la Commission.

2. Compte en fiducie d'assurance-récolte

La Province du Nouveau-Brunswick maintient un compte en fiducie pour la Commission. Tous les enregistrements des encaissements et de déboursements sont faits par l'entremise de ce compte.

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires sont les suivantes :

Niveau de couverture	Portion des producteurs	Portion de la Province	Portion fédérale
60%	25%	30%	45%
70%	30%	28%	42%
80%	40%	24%	36%

(b) Contributions – frais d'administration

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient respectivement 40 pour cent et 60 pour cent de tous frais engagés dans l'administration du programme d'assurance-récolte.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance basée sur le total des primes d'assurance-récolte (0,5% du total des primes en 2005 et 2004) est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. En vertu de l'Accord de mise en oeuvre Canada-Nouveau-Brunswick, si le Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick ou le Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick est dans une position de déficit, une prime additionnelle représentant l'excédant de 50 pour cent des primes totales reçus au cours de cette année fiscale devra être payé à partir du fond d'assurance provincial. En conséquence, au cours de l'année 2004, un paiement additionnel de 2 083 920 \$ fut payé au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick. Des contributions sont faites par les Fonds pour une partie des déficits d'opérations encourus par la commission sur une base de récolte annuelle.

**Fonds de réassurance-récolte du Canada pour
le Nouveau-Brunswick**

	2005	2004
Déficit au 1 avril	- \$	(2 092 126)\$
Primes versées	9 826	8 206
Prime additionnelle	-	2 083 920
Excédent au 31 mars	<u>9 826 \$</u>	<u>- \$</u>

Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick

	2005	2004
Excédent au 1 avril	2 176 721 \$	2 168 515 \$
Primes versées	9 826	8 206
Excédent au 31 mars	<u>2 186 547 \$</u>	<u>2 176 721 \$</u>

4. Revenu reporté

Le revenu reporté représente les primes payées d'avance par les producteurs.

TABLEAU A

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
Pommes de terre	450 112 \$	145 418 \$
Graines de printemps	83 304	65 658
Pommes	30 414	22 305
Bleuets	31 133	38 380
Fraises	18 724	15 995
Canola	-	1 547
Maïs sucré	3 766	-
Carottes de transformation	8 238	-
	<u>625 691 \$</u>	<u>289 303 \$</u>

TABLEAU B

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
Pommes de terre	4 067 822 \$	765 278 \$
Graines de printemps	1 119 947	534 438
Pommes	141 313	116 728
Bleuets	56 481	26 304
Fraises	23 569	34 823
Canola	-	61 860
Mais sucré	9 236	-
Carottes de transformation	10 741	-
	<u>5 429 109 \$</u>	<u>1 539 431 \$</u>

TABLEAU C

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
Personnel	635 982 \$	634 632 \$
Coûts informatiques	1 452	2 373
Transport et communication	64 442	61 246
Services publics, matériel et fourniture	3 883	4 558
Services professionnels	150 849	114 950
Réparation et entretien	7 749	5 852
Espace de bureau et prix de location du matériel	48 444	52 158
Biens d'équipement	7 569	7 053
Autres	21 207	20 189
	<u>941 577 \$</u>	<u>903 011 \$</u>



États financiers de la

**Commission des assurances
du Nouveau-Brunswick**

Le 31 mars 2005

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Peter G. Gaulton Professional Corporation
Comptable agréé
74 rue Adelaide
Saint-Jean (N.-B.)
E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393

Télé.: (506) 652-8618

Maison: (506) 634-7609

Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick,

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des surplus et l'état de la situation financière pour la période terminée. L'états financiers est sous la responsabilité de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que ma vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la Commission, ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée a cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Saint John, NB
20 juin 2005



Comptable agréé

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

pour la période terminée 31 mars, 2005

2005

Actif

À court terme:

Encaisse	1,020,189 \$
CPG Banque Scotia (1 an encaissable; 2,5 %)	600,000
Comptes débiteurs	5,376
Taxe de vente harmonisée récupérable	45,193
Charges payées d'avance	1,800

1,672,558

Immobilisations (note 3)

129,007

Moins: amortissement cumulé

(24,242)

104,765

1,777,323 \$

Passif

À court terme:

Comptes créditeurs et charges à payer	52,429 \$
Déductions des employés à payer	17,542
Prêt de la province du N.-B. à payer (note 4)	500,000
Obligation de location-acquisition-portion courante (note 5)	6,076
Évaluations reportées	1,190,187

1,766,234

À long terme:

Obligation de location-acquisition (note 5)

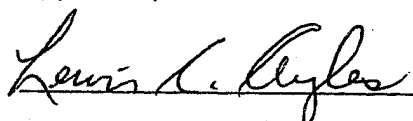
11,089


Surplus

1,777,323 \$

Engagement (note 6)

Approuvé par la Commission:

 Président

 Vice-président

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et des surplus
pour la période le 1 octobre, 2004 au 31 mars, 2005

	2005
Rentrées de fonds	
Évaluations	617,710 \$
Intérêts créditeurs	2,671
	620,381
Débours	
Salaires et avantages sociaux	208,040
Intérêt et frais bancaires	1,050
Frais de déplacement	28,544
Publicité	5,501
Indemnités journalières	24,750
Allocations	22,500
Services d'actuariat	231,969
Location	26,900
Amortissement de l'exercice	24,242
Frais de bureau	2,529
Services professionnels	22,525
Formation	5,974
Services architecturaux	5,029
Téléphone	4,356
Biens de location	5,973
Adhésions	370
Divers	129
	620,381
Excédent des rentrées sur les débours, représentant un surplus à la fin de l'exercice	NIL \$

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution de la situation financière
pour la période le 1 octobre, 2004 au 31 mars, 2005

	2005
Flux de trésorerie provenant de (utilisé au cours de):	
Opérations	
Excédent des rentrées sur les débours	-
Élément ne comportant pas une charge décaissée	\$
Amortissement de l'exercice	24,242
	<u>24,242</u>
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(5,376)
Baisse (hausse) de TVH récupérable	(45,193)
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	(1,800)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	52,429
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	17,542
Hausse (baisse) de l'obligation de location-acquisition	17,165
Hausse (baisse) du prêt exigible	500,000
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	1,190,187
	<u>1,749,196</u>
Activités d'investissement	
Achat d'immobilisations	(129,007)
Achat de CPG de la Banque Scotia	(600,000)
	<u>(729,007)</u>
Accroissement de l'encaisse en cours d'exercice, encaisse à la fin de l'exercice	1,020,189 \$
Intérêt payé au cours de l'exercice	851 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers
pour la période le 1 octobre, 2004 au 31 mars, 2005

1. But de l'organisme

Exécutoire le 15 octobre, 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick a commencé à assumer ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1 octobre, 2004.

La commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La corporation suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré.

(b) Immobilisations:

Les immobilisations sont inscrites à leur coût historique. L'amortissement est calculé en ligne droite sur 5 ans sur tous les actifs sauf pour l'équipement à contrat de location-acquisition. L'équipement à contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle d'un montant égal au principal des remboursements de la dette à long terme.

3. Immobilisations

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	44,922 \$	8,984 \$	35,938 \$
Logiciels	1,030	206	824
Équipement à contrat de location-acquisition	19,508	2,342	17,166
Véhicules	22,043	4,409	17,634
Mobilier et agencements	41,504	8,301	33,203
	129,007 \$	24,242 \$	104,765 \$

4. Prêt exigible de la province du N.-B.

La Commission a reçu un crédit de fonds de roulement de la province du Nouveau-Brunswick. Le prêt est sans garantie, ne porte aucun intérêt et doit être remboursé d'ici le 1er juin 2005. Postérieurement à la fin de l'exercice, le prêt a été entièrement remboursé.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

pour la période le 1 octobre, 2004 au 31 mars, 2005

5. Obligation en vertu du contrat de location-acquisition

Ci-dessous est présenté un échéancier des paiements minimaux exigibles en vertu du contrat de location-acquisition, expirant en octobre 2007, ainsi que le solde de l'obligation.

2006	7,664 \$
2007	7,664
2008	<u>4,471</u>
	19,799
Moins: montant représentant l'intérêt à un taux de 11,002%	<u>(2,634)</u>
Solde de l'obligation	17,165
Moins: portion courante	<u>(6,076)</u>
	<u>11,089 \$</u>

6. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite :

La Commission et ses employé(e)s participent à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournit des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et certaines sociétés et organismes d'état basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Les frais pour ce régime de retraite sont équivalents à la contribution annuelle de 9,051 \$. Tout manque à gagner dans le financement de ce régime est garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parraine ce régime.

7. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1er janvier 2005. Les paiements annuels minimums au titre de ce contrat de location totalisent environ 100,000 \$.

8. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. De par leur nature, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.



**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

39 Canterbury Street
P.O. Box 6668
Saint John
New Brunswick
E2L 4S1

Tel (506) 636-9220
Fax (506) 634-8208
E-mail tdsdj@teedsaundersdoyle.com

**TEED
SAUNDERS
DOYLE & CO.**
Chartered Accountants

Member of DFK Accountancy Group Inc.
(Canada) and DFK International

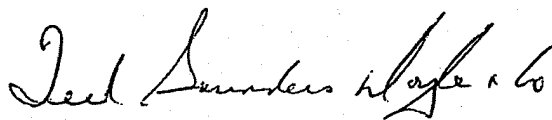
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005, ainsi que les états des résultats et du surplus (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS

Saint John, N.-B.
Le 25 mai 2005

Saint John Partners
John H. Teed David L. Doyle
Andrew P. Logan D. Alan Colwell



Fredericton Partners
Brian J. Saunders Ralph D. Gorman
David H. Bradley

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

BILAN

AU 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 2 et 3)	707 892 \$	539 481 \$
Débiteurs (Notes 3 et 4)	26 588	10 615
À recevoir de la Division des Assureurs Automobiles (Note 3)	-	39 256
Frais payés d'avance	<u>968</u>	<u>218</u>
	<u>735 448</u>	<u>589 570</u>
FONDS TENUS EN FIDUCIE (Notes 3 et 5)	<u>56 442</u>	<u>24 371</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 2 et 6)	<u>50 248</u>	<u>59 455</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS REPORTÉS (Notes 2 et 9)	<u>-</u>	<u>29 916</u>
	<u>842 138 \$</u>	<u>703 312 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 3)	<u>36 656 \$</u>	<u>26 325 \$</u>
FONDS TENUS EN FIDUCIE (Notes 3 et 5)	<u>56 442</u>	<u>24 371</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Notes 2 et 9)	<u>84 507</u>	<u>34 190</u>
SURPLUS		
SURPLUS	<u>664 533</u>	<u>618 426</u>
	<u>842 138 \$</u>	<u>703 312 \$</u>

ENGAGEMENT (Note 10)

AU NOM DU CONSEIL:

 _____ Président
 _____ Secrétaire

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
REVENUS (Note 2)		
Cotisation des services d'électricité (Note 7)	775 310 \$	605 259 \$
Licences	28 900	-
Intérêts et autres produits	<u>8 258</u>	<u>11 421</u>
	812 468	616 680
DÉPENSES DIRECTES (Note 2)	<u>169 466</u>	<u>169 628</u>
	<u>643 002</u>	<u>447 052</u>
DÉPENSES COMMUNES		
Salaires et avantages sociaux	485 450	379 140
Frais de bureau et d'administration	58 925	64 993
Formation	31 496	29 205
Bibliothèque et publications	2 965	1 329
Soutien informatique	2 713	1 987
Honoraires professionnels	4 367	4 727
Amortissement	<u>10 979</u>	<u>18 223</u>
	<u>596 895</u>	<u>499 604</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	46 107	(52 552)
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>618 426</u>	<u>670 978</u>
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>664 533 \$</u>	<u>618 426 \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	46 107 \$	(52 552) \$
Élément hors caisse		
Amortissement	<u>10 979</u>	<u>18 223</u>
	57 086	(34 329)
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	(15 973)	1 582
À recevoir de la Division des Assureurs Automobiles	39 256	(39 256)
Frais payés d'avance	(750)	20
Avantages sociaux futurs reportés	29 916	(29 916)
Créditeurs et frais courus	10 331	10 860
Avantages sociaux futurs	<u>50 317</u>	<u>34 190</u>
	<u>170 183</u>	<u>(56 849)</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(1 772)</u>	<u>(10 383)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	168 411	(67 232)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>539 481</u>	<u>606 713</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>707 892</u> \$	<u>539 481</u> \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	8 258 \$	11 171 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick régleme les services d'électricité, les assureurs automobiles, l'industrie des autobus publics ainsi que la distribution du gaz naturel au Nouveau-Brunswick. La Commission opère à partir des fonds qu'elle reçoit des industries qu'elle régleme, à l'exception de l'industrie des autobus publics, pour laquelle elle s'acquie de ses responsabilités avec les fonds du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

La Commission est exempt d'impôt en vertu de la Section 149(1)(d) de la Loi de l'impôt du Canada.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Avantages Sociaux Futurs

Le 1 avril 2003, la Commission a adopté le nouveau norme de comptabilité pour les avantages sociaux futurs en utilisant la méthode d'application prospective. La Commission avait initialement amorti l'obligation transitoire sur une période de 8 ans, en utilisant la méthode linéaire, qui est la période de service moyenne des employés qui prévoient recevoir des avantages au 31 mars 2004. Dans l'année courante, le restant de l'obligation transitoire a été comptabilisé aux charges.

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basés sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins.

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission se composent d'encaisse, débiteurs, à recevoir de la Division des Assureurs Automobiles, fonds tenus en fiducie et créditeurs et frais courus. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

4. DÉBITEURS

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Débiteurs	13 628 \$	-
TVH à recevoir	12 335	10 615
Avances pour frais de déplacements	<u>625</u>	<u>-</u>
	<u>26 588 \$</u>	<u>10 615 \$</u>

5. FONDS TENUS EN FIDUCIE

La somme de 56 442 \$ (2004 - 24 371 \$) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice, la Commission a tenu des audiences conformément à la Loi sur les transports routiers. Avec l'autorisation du ministère, la Commission a payé les coûts directs reliés aux audiences en utilisant les cotisations reçues des transporteurs routiers autorisés. Ces cotisations n'ont pas été utilisées pour payer les frais généraux.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Équipement informatique	36 904 \$	32 433 \$	4 471 \$	5 403 \$
Véhicule	6 737	2 519	4 218	5 565
Améliorations locatives	<u>69 265</u>	<u>27 706</u>	<u>41 559</u>	<u>48 487</u>
	<u>112 906 \$</u>	<u>62 658 \$</u>	<u>50 248 \$</u>	<u>59 455 \$</u>

7. COTISATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Revenu brut des services d'électricité	<u>1 315 874 479</u>	<u>\$ 1 275 484 976</u>
Estimation des dépenses communes	621 736 \$	631 243 \$
Moins: estimation du revenu d'intérêt	<u>(8 000)</u>	<u>(5 000)</u>
Estimation des dépenses communes nettes	613 736	626 243
Estimation des dépenses directes	<u>780 000</u>	<u>625 000</u>
	1 393 736	1 251 243
Surplus de l'exercice précédent	<u>(618 426)</u>	<u>(645 984)</u>
Cotisation des services d'électricité	<u>775 310</u>	<u>\$ 605 259</u>

8. COTISATION POUR L'INTERVENANT PUBLIC

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des Finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 2005 et le 31 mars 2004 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de Pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de 25 772 \$. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91,5% au 1 avril 2002. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à une allocation de retraite basée sur leur salaire et années complètes de service jusqu'à un maximum de 25 années.

10. ENGAGEMENT

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 2.

Le loyer minimum annuel pour les cinq prochaines années est:

2006	126 112 \$
2007	149 923
2008	149 923
2009	149 923
2010	149 923

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

BILAN


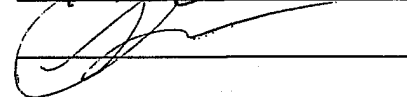
AU 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 1 et 2)	85 529 \$	- \$
Débiteurs (Note 2)	10 686	-
TVH à recevoir (Note 2)	24 044	14 167
Frais payés d'avance	<u>218</u>	<u>218</u>
	<u>120 477</u>	<u>14 385</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 1 et 4)	<u>50 248</u>	<u>59 455</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS REPORTÉS (Notes 1 et 5)	<u>-</u>	<u>29 916</u>
	<u>170 725 \$</u>	<u>103 756 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 2)	9 450 \$	71 099 \$
Payable à la Division des Services d'Électricité (Note 2)	-	39 256
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	<u>-</u>	<u>400 000</u>
	<u>9 450</u>	<u>510 355</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Notes 1 et 5)	<u>67 606</u>	<u>34 190</u>
SURPLUS (DÉFICIT)		
SURPLUS (DÉFICIT)	<u>93 669</u>	<u>(440 789)</u>
	<u>170 725 \$</u>	<u>103 756 \$</u>

ENGAGEMENT (Note 6)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR (Note 7)

AU NOM DU CONSEIL:

 _____ Président
 _____ Secrétaire

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS (DÉFICIT)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
REVENUS (Note 1)		
Cotisation des assureurs automobiles (Note 3)	1 185 780 \$	419 846 \$
Intérêts	<u>8 258</u>	<u>11 171</u>
	1 194 038	431 017
DÉPENSES DIRECTES (Note 1)	<u>205 119</u>	<u>557 178</u>
	<u>988 919</u>	<u>(126 161)</u>
DÉPENSES COMMUNES		
Salaires et avantages sociaux	369 271	343 996
Frais de bureau et d'administration	61 867	64 029
Formation	2 299	3 062
Bibliothèque et publications	2 965	1 329
Soutien informatique	2 713	1 987
Honoraires professionnels	4 367	4 727
Amortissement	<u>10 979</u>	<u>18 223</u>
	<u>454 461</u>	<u>437 353</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	534 458	(563 514)
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(440 789)</u>	<u>122 725</u>
SURPLUS (DÉFICIT) À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>93 669 \$</u>	<u>(440 789) \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	534 458 \$	(563 514) \$
Élément hors caisse		
Amortissement	<u>10 979</u>	<u>18 223</u>
	545 437	(545 291)
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	(10 686)	-
TVH à recevoir	(9 877)	(10 826)
Frais payés d'avance	-	20
Avantages sociaux futurs reportés	29 916	(29 916)
Créditeurs et frais courus	(61 649)	63 418
Payable à la Division des Services d'Électricité	(39 256)	39 256
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	(400 000)	400 000
Avantages sociaux futurs	<u>33 416</u>	<u>34 190</u>
	<u>87 301</u>	<u>(49 149)</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(1 772)</u>	<u>(10 383)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	85 529	(59 532)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>-</u>	<u>59 532</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>85 529</u> \$	<u>-</u> \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	8 258 \$	11 171 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Avantages Sociaux Futurs

Le 1 avril 2003, la Commission a adopté le nouveau norme de comptabilité pour les avantages sociaux futurs en utilisant la méthode d'application prospective. La Commission avait initialement amorti l'obligation transitoire sur une période de 8 ans, en utilisant la méthode linéaire, qui est la période de service moyenne des employés qui prévoient recevoir des avantages au 31 mars 2004. Dans l'année courante, le restant de l'obligation transitoire a été comptabilisé aux charges.

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins.

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission se composent d'encaisse, débiteurs, TVH à recevoir, créditeurs et frais courus et payable à la Division des Services d'Électricité. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

3. COTISATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur faisant affaires au Nouveau-Brunswick est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes des assureurs automobiles. Cette proportion est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant, afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	490 962 000	\$ 407 280 000
Cotisation sur recettes	1 185 780	\$ 419 846

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	36 904 \$	32 433 \$	4 471 \$	5 403 \$
Véhicule	6 737	2 519	4 218	5 565
Améliorations locatives	69 265	27 706	41 559	48 487
	112 906 \$	62 658 \$	50 248 \$	59 455 \$

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de Pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de 23 356 \$. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91,5% au 1 avril 2002. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à une allocation de retraite basée sur leur salaire et années complètes de service jusqu'à un maximum de 25 années.

6. ENGAGEMENT

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 2.

Le loyer minimum annuel pour les cinq prochaines années est:

2006	126 112 \$
2007	149 923
2008	149 923
2009	149 923
2010	149 923

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

En septembre 2004, la province du Nouveau-Brunswick a promulgué une législation afin d'établir la Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, à partir du 1 avril 2005, la Commission n'est plus impliquée dans la réglementation des Assurances Automobiles. Par suite, le surplus de 93 669 \$ moins la portion impayée des immobilisations corporelles nettes sera transféré à la Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL


BILAN

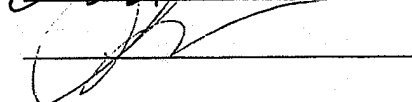
AU 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 1 et 2)	84 394 \$	131 623 \$
Débiteurs (Notes 2 et 4)	21 260	4 289
Frais payés d'avance	<u>968</u>	<u>218</u>
	<u>106 622</u>	<u>136 130</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 1 et 5)	<u>74 198</u>	<u>75 884</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS REPORTÉS (Notes 1 et 6)	<u>-</u>	<u>29 916</u>
	<u>180 820 \$</u>	<u>241 930 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 2)	37 644 \$	18 034 \$
Produit reporté	<u>23 120</u>	<u>13 155</u>
	<u>60 764</u>	<u>31 189</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Notes 1 et 6)	<u>89 336</u>	<u>34 190</u>
SURPLUS		
SURPLUS	<u>30 720</u>	<u>176 551</u>
	<u>180 820 \$</u>	<u>241 930 \$</u>

ENGAGEMENT (Note 7)

AU NOM DU CONSEIL:

 Président

 Secrétaire

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
REVENUS (Note 1)		
Cotisation des distributeurs de gaz naturel (Note 3)	453 947 \$	499 997 \$
Redevances de franchisage soumis par le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie	271 570	262 640
Frais d'enregistrement des agents de marketing	4 502	2 500
Intérêts et autres produits	<u>8 508</u>	<u>12 189</u>
	738 527	777 326
DÉPENSES DIRECTES (Note 1)	<u>222 498</u>	<u>120 556</u>
	<u>516 029</u>	<u>656 770</u>
DÉPENSES COMMUNES		
Salaires et avantages sociaux	518 644	461 142
Frais de bureau et d'administration	61 867	64 387
Formation	26 255	40 637
Bibliothèque et publications	2 965	1 329
Soutien informatique	2 713	1 987
Honoraires professionnels	4 367	4 727
Entretien de véhicules	24 203	19 340
Amortissement	<u>20 846</u>	<u>27 301</u>
	<u>661 860</u>	<u>620 850</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(145 831)	35 920
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>176 551</u>	<u>140 631</u>
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>30 720 \$</u>	<u>176 551 \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	(145 831) \$	35 920 \$
Élément hors caisse		
Amortissement	<u>20 846</u>	<u>27 301</u>
	(124 985)	63 221
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	(16 971)	215
Frais payés d'avance	(750)	20
Avantages sociaux futurs reportés	29 916	(29 916)
Créditeurs et frais courus	19 610	4 122
Produit reporté	9 965	13 155
Avantages sociaux futurs	<u>55 146</u>	<u>34 190</u>
	<u>(28 069)</u>	<u>85 007</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(19 160)</u>	<u>(10 383)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(47 229)	74 624
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>131 623</u>	<u>56 999</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>84 394</u> \$	<u>131 623</u> \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	8 258 \$	12 189 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicules de sécurité	20%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Avantages Sociaux Futurs

Le 1 avril 2003, la Commission a adopté le nouveau norme de comptabilité pour les avantages sociaux futurs en utilisant la méthode d'application prospective. La Commission avait initialement amorti l'obligation transitoire sur une période de 8 ans, en utilisant la méthode linéaire, qui est la période de service moyenne des employés qui prévoient recevoir des avantages au 31 mars 2004. Dans l'année courante, le restant de l'obligation transitoire a été comptabilisé aux charges.

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation, de sécurité et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins.

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission se composent d'encaisse, débiteurs et créditeurs et frais courus. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

3. COTISATION DU GAZ NATUREL

Conformément à l'article 87 de la Loi sur la distribution du gaz naturel, les distributeurs de gaz naturel sont cotisés annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque distributeur ainsi que pour leur portion des frais communs déterminé par la Commission. Les frais payés par les concessionnaires d'utilisation ultime au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie ont été remis par le Ministère à la Commission afin de réduire les dépenses communes de réglementation du gaz naturel. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Estimation des dépenses communes	822 568 \$	748 436 \$
Moins: estimation des montants de revenu d'intérêt	(8 000)	(5 000)
Moins: montants du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie	<u>(271 570)</u>	<u>(262 640)</u>
Estimation des dépenses nettes communes	542 998	480 796
Estimation des dépenses directes	<u>87 500</u>	<u>77 350</u>
	630 498	558 146
Surplus de l'exercice précédent	<u>(176 551)</u>	<u>(58 149)</u>
Cotisation sur la distribution du gaz naturel	<u>453 947 \$</u>	<u>499 997 \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

4. DÉBITEURS

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Débiteurs	10 686 \$	-
TVH à recevoir	9 949	4 289
Avances pour frais de déplacements	<u>625</u>	<u>-</u>
	<u>21 260 \$</u>	<u>4 289 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Équipement informatique	36 904 \$	32 433 \$	4 471 \$	5 403 \$
Véhicules de sécurité	75 903	51 953	23 950	16 430
Véhicule	6 737	2 519	4 218	5 564
Améliorations locatives	<u>69 265</u>	<u>27 706</u>	<u>41 559</u>	<u>48 487</u>
	<u>188 809 \$</u>	<u>114 611 \$</u>	<u>74 198 \$</u>	<u>75 884 \$</u>

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de 31 410 \$. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91,5% au 1 avril 2002. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à une allocation de retraite basée sur leur salaire et années complètes de service jusqu'à un maximum de 25 années.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

7. ENGAGEMENT

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 1.

Le loyer minimum annuel pour les cinq prochaines années est:

2006	126 112 \$
2007	149 923
2008	149 923
2009	149 923
2010	149 923

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES LOTERIES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 12 juillet 2005


COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005

ACTIF	2005	2004
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	211 906 \$	754 083 \$
Autres éléments d'actif		
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	<u>101</u>	<u>101</u>
	<u>212 007 \$</u>	<u>754 184 \$</u>

PASSIF ET SURPLUS D'APPORT

Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	211 906 \$	754 083 \$
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	<u>212 007 \$</u>	<u>754 184 \$</u>

Approuvé par la commission


 _____ membre


 _____ membre

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005		2004
	Budget	Réel	Réel
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	121 096 000 \$	122 744 669 \$	119 318 902 \$
Autres recettes (note 3)	29 000	24 510	22 865
	<u>121 125 000</u>	<u>122 769 179</u>	<u>119 341 767</u>
DÉPENSES			
À la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	117 586 000	114 812 366	113 335 887
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	500 000	500 000	500 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	700 000	700 000	700 000
Accords avec les Premières nations	-	4 348 446	2 469 268
Dépenses d'inspection de la commission	1 137 000	1 206 426	1 137 000
Dépenses administratives	175 000	175 000	175 000
Ministère de la Santé et Mieux-être (joueur compulsif; éducation et traitement)	757 000	757 000	757 000
Ministère des Finances	270 000	269 941	267 612
	<u>121 125 000</u>	<u>122 769 179</u>	<u>119 341 767</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Le bénéfice de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. est distribué à chacune des quatre provinces de l'Atlantique ou à leurs agences. La part de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick pour l'année courante représente le bénéfice calculé de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. au Nouveau-Brunswick, comme déterminé par l'entente unanime des actionnaires, modifiée et redressée, signée le 8 août 2000.

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick.

Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de sept cent mille dollars et cinq cent mille dollars respectivement.

La loi sur les loteries stipule que les Premières nations peuvent être payées 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 2005, huit des Premières nations ont signé des accords impliquant les recettes de loteries. Afin que les Premières nations puissent recevoir des profits de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, les accords doivent être activés et la réserve doit avoir une commission de jeu. Au cours de l'année, il y avait cinq accords actifs avec des réserves ayant des commissions de jeu : Woodstock, St. Mary's, Elsipogtog, Oromocto et Burnt Church.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et elle est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et s'assure de la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	2005	2004
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	754 083 \$	1 420 480 \$
Recettes pour l'exercice	122 769 179	119 341 767
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	123 523 262	120 762 247
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	123 311 356	120 008 164
Solde à la fin de l'exercice	211 906 \$	754 083 \$

5. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES VALEURS

MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 ainsi que l'état des résultats, l'état du solde des fonds et l'état des flux de trésorerie pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de neuf mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

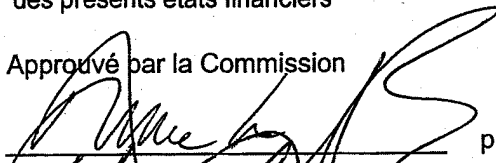
Fredericton (N.-B.)
le 5 mai 2005

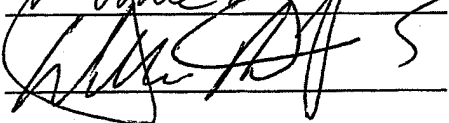
COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005

	2005
ACTIF	
Actif à court terme	
Encaisse (note 3)	1 180 527 \$
Comptes débiteurs	15 267
Charges payées d'avance	7 651
	<u>1 203 445</u>
 Avoirs investis pour des objets désignés (note 3)	 564 154
 Immobilisations (note 5)	 54 436
	<u>1 822 035 \$</u>
 PASSIF ET SOLDE DES FONDS	
Passif à court terme	
Comptes créditeurs et charges à payer	126 648 \$
Traitements et avantages sociaux dus	47 082
Provision pour congés de vacance	29 935
	<u>203 665</u>
 Engagements contractés au titre du régime de retraite (note 8)	 <u>241 247</u>
 Passif total	 <u>444 912</u>
 Solde des fonds	
Général	812 969
Réserve pour la stabilisation des droits (note 4)	500 000
Réserve pour l'amélioration du marché (note 4)	64 154
	<u>1 377 123</u>
	<u>1 822 035 \$</u>

Les notes complémentaires et les annexes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

Approuvé par la Commission


 président


 membre

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2005

	2005
RECETTES	
Droits	
Placements de valeurs mobilières	2 897 791 \$
Inscriptions	2 220 400
Dépôts de documents financiers	913 548
Exemptions et ordonnances	138 475
Autres	652
Pénalités administratives et règlements	64 000
Frais d'exécution recouvrés	2 000
Recettes de placements	33 540
	<u>6 270 406</u>
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	1 199 704
Administration	218 318
Services professionnels	112 263
Déplacements	73 021
Initiatives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières	43 160
Locaux	41 476
Amortissement	18 146
	<u>1 706 088</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>4 564 318 \$</u>

**COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DU SOLDE DES FONDS
POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2005**

	Général	Réserve pour la stabilisation des droits	Réserve pour l'amélioration du marché	Total
Solde le 1er juillet 2004	- \$	- \$	- \$	- \$
Excédent des recettes sur les dépenses	4 564 318	-	-	4 564 318
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement (note 6)	(3 187 195)	-		(3 187 195)
Réaffectation des recettes de placements	(154)	-	154	-
Affectations aux réserves (note 4)	(564 000)	500 000	64 000	-
Réaffectation des dépenses	-	-	-	-
Solde le 31 mars 2005	812 969 \$	500 000 \$	64 154 \$	1 377 123 \$

**COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2005**

	2005
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent des recettes sur les dépenses	4 564 318 \$
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations	18 146
	<u>4 582 464</u>
Évolution du fonds de roulement, à l'exception des disponibilités	
Comptes débiteurs	(15 267)
Charges payées d'avance	(7 651)
Comptes créditeurs et charges à payer	126 648
Traitements et avantages sociaux dus	47 082
Provision pour congés de vacance	29 935
Engagements contractés au titre du régime de retraite	241 247
	<u>5 004 458</u>
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement	(3 187 195)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	(72 582)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES DISPONIBILITÉS	<u>1 744 681</u>
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES AU DÉBUT DE L'ANNÉE	<u>-</u>
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES À LA FIN DE L'ANNÉE	<u>1 744 681 \$</u>
Déclaré par :	
Encaisse	1 180 527 \$
Avoirs investis pour des objets désignés	564 154 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

1. Nature de la société

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1^{er} juillet 2004 sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. La Commission s'occupe de réglementer le marché financier du Nouveau-Brunswick et d'appliquer la *Loi* et la réglementation sur les valeurs mobilières ainsi que les règles de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

La Commission a pour rôle fondamental de favoriser le caractère équitable et l'efficacité du marché financier et d'accroître la confiance qu'il suscite. Pour jouer son rôle, la Commission essaie de trouver le juste équilibre entre le besoin des investisseurs d'être protégés de façon adéquate et le besoin de l'industrie d'avoir accès aux capitaux qui sont nécessaires à sa croissance économique durable.

À titre de société de la Couronne, la Commission est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les conventions comptables que la Commission considère comme importantes :

(a) Constatation des produits

Les droits sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés, c'est-à-dire normalement lors de leur perception.

Le recouvrement des coûts des enquêtes ainsi que des recettes des pénalités administratives est comptabilisé à la date de la décision, à moins que la direction détermine qu'il n'existe aucune certitude raisonnable en ce qui concerne leur perception éventuelle, auquel cas leur recouvrement est comptabilisé au moment de leur perception.

Les recettes de placements sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année de leur acquisition et pendant toute la durée de leur vie utile, à savoir :

Mobilier et matériel de bureau : 4 ans
Ordinateurs et matériel électronique : 3 ans
Véhicule : 4 ans
Améliorations locatives : durée du bail

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

2. Principales conventions comptables - suite

(c) Prévisions

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction formule des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les résultats réels peuvent être différents des prévisions.

(d) Encaisse affectée

Conformément au paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les sommes reçues par la Commission à titre de pénalités administratives ne sont pas affectées à ses dépenses normales de fonctionnement et ne peuvent être affectées qu'aux initiatives ou activités qui, selon la Commission, favorisent le marché financier du Nouveau-Brunswick.

e) Régime de prestations aux employés

La Commission prévoit le versement de prestations de retraite à ses employés à temps plein à partir de sa participation au régime de retraite de la fonction publique, un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent de multiples employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que la Commission n'a pas assez de renseignements pour le comptabiliser comme un régime de retraite à prestations déterminées. Les charges de retraite qui sont déclarées dans les présents états financiers comprennent les cotisations de l'employeur au titre des services rendus par les employés au cours de l'année ainsi que les cotisations additionnelles de l'employeur au titre des services rendus les années précédentes.

f) Instruments financiers

La Commission utilise comme instruments financiers les liquidités et les dépôts à court terme, les comptes débiteurs, les dépôts à court terme affectés et les charges à payer. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent la Commission à aucun risque sérieux aux plans des intérêts, du change et du crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est approximativement équivalente à leur valeur comptable.

3. Liquidités et avoirs investis pour des objets désignés

La Commission a ouvert deux comptes bancaires distincts. Le premier est constitué du compte courant et des sommes portées au crédit de la réserve pour la stabilisation des droits. Le second est le compte de la réserve pour l'amélioration du marché. En vertu des dispositions de la convention bancaire de la Commission, ces deux comptes produisent des intérêts calculés quotidiennement au taux préférentiel minoré de 2 p. 100.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

4. Réserves

Réserve pour la stabilisation des droits

La Commission a établi une réserve, sous le régime du paragraphe 25(6) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dans le but de payer des dépenses extraordinaires engagées en cas de besoin isolé et imprévu de nature réglementaire et afin de tenir compte de l'évolution des activités du marché qui ont une incidence sur ses recettes. La Commission entend capitaliser cette réserve au moyen d'une charge annuelle qui sera prélevée pendant au plus cinq ans sur ses bénéfices non répartis jusqu'à ce que le solde cumulé se chiffre à 500 000 \$.

Réserve pour l'amélioration du marché

La Commission perçoit des pénalités administratives en vertu de l'article 186 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Comme le prévoit le paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces sommes ne sont pas affectées aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission. Elles sont plutôt destinées aux initiatives ou aux activités qui favorisent le marché financier du Nouveau-Brunswick. Les fonds de la réserve pour l'amélioration du marché sont déposés à part de ceux qui sont destinés aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission, et ils produisent leurs propres recettes de placements.

Service public d'éducation et d'information juridiques

Par suite d'activités d'application de la loi attribuables à l'ancienne Direction des valeurs mobilières du ministère de la Justice (l'organisation que remplace la Commission) certains paiements ont été versés volontairement au Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Il a été entendu que ces paiements seraient consentis dans le but de permettre au SPEIJ-NB de remplir son mandat en ce qui concerne le marché financier. Le 31 mars 2005, le SPEIJ-NB disposait d'un solde de 101 977 \$ à ce titre. En raison de sa relation et de ses ententes avec le SPEIJ-NB, la Commission jouit d'une capacité importante d'influencer les dépenses engagées, lesquelles auraient le même but que les dépenses de la réserve pour l'amélioration du marché.

5. Immobilisations

	Coût	2005 Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	40 748 \$	10 187 \$	30 561 \$
Ordinateurs et matériel électronique	3 636	909	2 727
Véhicule	28 198	7 050	21 148
Améliorations locatives	-	-	-
	72 582 \$	18 146 \$	54 436 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

6. Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement

L'excédent du fonds de fonctionnement est affecté au moyen de versements au Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick, sous réserve de l'approbation du Conseil de gestion et conformément aux dispositions du paragraphe 25(5) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

7. Engagements, éventualités et garanties

Les particularités des engagements envers d'autres organisations et des éventualités attribuables à des garanties et à des poursuites judiciaires figurent ci-dessous. Toute perte découlant du règlement d'une éventualité est comptabilisée comme une dépense de l'année au cours de laquelle le règlement a été conclu.

a) Engagements

Le 31 mars 2005, les engagements découlant des obligations contractuelles liées principalement au bail des locaux et à la location du matériel de bureau se chiffraient à 30 800 \$. Le bail des locaux vient à échéance le 31 juillet 2005, et la Commission prévoit continuer d'occuper les lieux après terme. Ces engagements deviennent des dépenses de la Commission lorsque les clauses des contrats sont remplies.

Dans le cadre d'accords de location qui ont été conclus avant que la Commission ne soit mise sur pied, le ministère de l'Approvisionnement et des Services a octroyé à la Commission une somme de 25 663 \$ au titre de ses coûts de location en 2004-2005, et il prévoit lui verser 11 404 \$ à ce chapitre en 2005-2006.

2005-06	24 700 \$
2006-07	3 700
2007-08	2 400
Total	<u>30 800 \$</u>

b) Poursuites judiciaires

La Commission est partie à diverses instances devant les tribunaux en raison de ses activités de réglementation. La direction considère qu'il est impossible de déterminer les obligations que la Commission pourrait être tenue d'assumer à l'issue de ces instances. Pour ce motif, elle ne peut formuler aucune prévision en ce qui concerne une perte éventuelle à ce poste. La Commission n'est pas au courant de procédures judiciaires contre elle à la date des états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

8. Engagements contractés au titre du régime de retraite

Les engagements contractés au titre du régime de retraite correspondent aux allocations de retraite des employés.

9. Opérations entre apparentés

Le ministère de la Justice, une personne morale apparentée à la Commission, fournit à celle-ci certains services selon le principe du recouvrement des coûts. Il s'agit surtout de services informatiques comme la mémorisation, la sauvegarde et la protection des données ainsi que le soutien technique. Ces services ont coûté 37 275 \$ à la Commission au cours de la période de référence.

Le Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick a également fourni à la Commission des services de traduction selon le principe du recouvrement des coûts. Au cours de la période de référence, la Commission a versé en tout 24 252 \$ à ce titre.



ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF DES
AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 2 juin 2005

CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005

ACTIF	2005	2004
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	<u>191 141 \$</u>	<u>152 248 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Excédent	<u>191 141 \$</u>	<u>152 248 \$</u>

Approuvé par le conseil

S. Anne Robichaud présidente

R. J. Plouffe membre

**CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005 Budget	2005 Réel	2004 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	204 146 \$	204 146 \$	200 000 \$
DÉPENSES			
Services personnels	84 646	54 695	2 850
Autres services	113 600	100 728	19 754
Fournitures et approvisionnements	3 500	2 628	1 325
Bien et matériel (note 2)	2 400	7 202	23 823
	<u>204 146</u>	<u>165 253</u>	<u>47 752</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	38 893	152 248
Excédent, début de l'exercice		152 248	-
EXCÉDENT, fin de l'exercice		<u>191 141 \$</u>	<u>152 248 \$</u>

CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil, un organisme d'étude et de consultation, a comme mission de conseiller le gouvernement quant aux questions qui intéressent et préoccupent les aînés de la province. Le Conseil a été établi en vertu de la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick, qui est entré en vigueur le 1 avril 2003.

2. Principale convention comptable

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'équipement et de mobiliers aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

Ces dépenses se composent principalement d'achat d'ordinateurs et de fournitures de bureau.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à l'administration financière du Conseil.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

5. Engagement important

Le Conseil est engagé à la location de son bureau à Fredericton jusqu'au 31 mars 2009, au coût annuel de 19 134 \$.



ÉTATS FINANCIERS

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2005

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
Conseil consultatif de la jeunesse du
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

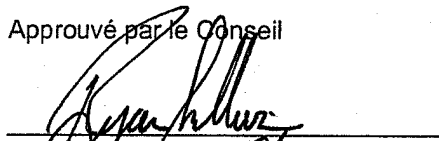
Daryl C. Wilson, f.c.a.

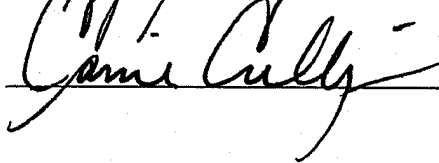
Fredericton (N.-B.)
le 14 juin 2005

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs	61 359 \$	98 324 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Recettes différées	20 474 \$	24 217 \$
Excédent	40 885	74 107
	<u>61 359 \$</u>	<u>98 324 \$</u>

Approuvé par le Conseil





président

membre

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005 Budget	2005 Réel	2004 Réel
RECETTES			
Subvention d'exploitation de la province du Nouveau-Brunswick	147 000 \$	147 000 \$	166 600 \$
Autres subventions	-	7 094	9 691
Divers	-	-	395
Revenu des frais d'administration	-	-	3 500
Santé Canada - anti-tabac	-	31 205	21 655
Suivi du dialogue rural	-	29 058	30 469
	<u>147 000</u>	<u>214 357</u>	<u>232 310</u>
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux	89 260	106 203	92 496
Frais de déplacement et de conférence	20 250	23 446	18 016
Imprimerie et photocopies	1 350	2 245	1 364
Téléphone	8 650	8 080	7 014
Dépenses de bureau	10 195	14 308	7 992
Relations publiques et publicité	-	399	430
Honoraires	8 000	5 638	4 463
Mobilier et matériel	4 000	8 624	22 798
Services professionnels	1 475	2 024	6 746
Traduction	1 000	6 410	2 311
Loyer	2 640	2 296	23 096
Réparations et entretien	-	571	3 135
Divers	180	870	100
Projets spéciaux	-	-	85
Santé Canada - anti-tabac	-	31 205	21 655
Suivi du dialogue rural	-	35 260	30 469
	<u>147 000</u>	<u>247 579</u>	<u>242 170</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>(33 222)</u>	<u>(9 860)</u>
Excédent, au début de l'exercice		74 107	83 967
EXCÉDENT, à la fin de l'exercice		<u>40 885 \$</u>	<u>74 107 \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005**

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

Le Conseil a subi un changement de nom et une réorganisation suite à la proclamation, le 9 octobre 2003, de la Loi créant le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial établi pour effectuer des recherches et des consultations sur des sujets relatif aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans.

2. Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

3. Dépenses non-comprises dans les états financiers

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à la technologie de l'information, au service des ressources humaines et à l'administration financière du Conseil.

Les frais de location du bureau du Conseil sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.



ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA
CONDITION DE LA FEMME
31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 2005 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général


Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 1 juin 2005

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
BILAN
31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	52 955 \$	73 294 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Excédent	52 955 \$	73 294 \$

Approuvé par le conseil



présidente



membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005 Budget	2005 Réel	2004 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	414 146 \$	414 146 \$	451 000 \$
DÉPENSES			
Services personnels	244 746	247 343	222 346
Autres services	153 900	161 655	243 163
Fournitures et approvisionnements	9 000	17 102	11 102
Bien et matériel (note 2)	6 500	8 385	7 119
	<u>414 146</u>	<u>434 485</u>	<u>483 730</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	(20 339)	(32 730)
Excédent, début de l'exercice		<u>73 294</u>	<u>106 024</u>
EXCÉDENT, fin de l'exercice		<u>52 955 \$</u>	<u>73 294 \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conseille le gouvernement provincial sur les questions de la condition de la femme et porte les sujets d'intérêts aux femmes à l'attention du public.

2. Principale convention comptable

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'équipement et de mobiliers aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Les frais de location du bureau du Conseil sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à la technologie de l'information, au service des ressources humaines et à l'administration financière du Conseil.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
CONSEIL DE LA RECHERCHE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2005

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'honorable Bernard Lord
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

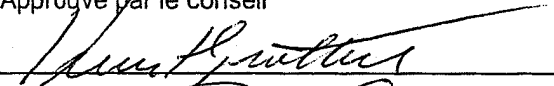
Daryl C. Wilson, f.c.a.

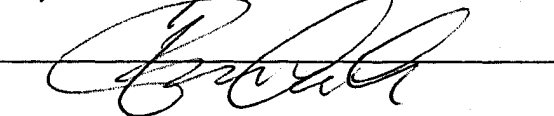
Fredericton (N.-B.)
le 8 juin 2005

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 2005**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2005 Total	2004 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	971 706 \$	- \$	971 706 \$	1 210 115 \$
Débiteurs	1 400 556	-	1 400 556	1 690 300
Travaux en cours	287 873	-	287 873	267 225
Frais payés d'avance	28 660	-	28 660	62 766
	<u>2 688 795</u>	<u>-</u>	<u>2 688 795</u>	<u>3 230 406</u>
Placements à long terme, au coût (note 3)	69 757	2 139 040	2 208 797	2 215 555
Immobilisations, nettes (note 4)	-	2 844 859	2 844 859	2 528 475
	<u>2 758 552 \$</u>	<u>4 983 899 \$</u>	<u>7 742 451 \$</u>	<u>7 974 436 \$</u>
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	856 396 \$	- \$	856 396 \$	1 205 461 \$
Recettes reportées	425 338	-	425 338	307 855
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	-	59 400	59 400	132 074
	<u>1 281 734</u>	<u>59 400</u>	<u>1 341 134</u>	<u>1 645 390</u>
Dette à long terme				
Prestations de retraite accumulées	451 293	-	451 293	405 910
Effets à payer (note 5)	-	85 208	85 208	144 608
	<u>451 293</u>	<u>85 208</u>	<u>536 501</u>	<u>550 518</u>
Contributions reportées (note 6)	-	131 580	131 580	79 180
Soldes de fonds				
Non affectés	1 025 525	-	1 025 525	1 317 071
Affectés par le conseil (note 7)	-	2 139 040	2 139 040	2 136 990
Investis en immobilisations	-	2 568 671	2 568 671	2 245 287
	<u>1 025 525</u>	<u>4 707 711</u>	<u>5 733 236</u>	<u>5 699 348</u>
	<u>2 758 552 \$</u>	<u>4 983 899 \$</u>	<u>7 742 451 \$</u>	<u>7 974 436 \$</u>

Approuvé par le conseil





président

directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2005 Total	2004 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	7 047 920 \$	- \$	7 047 920 \$	7 820 098 \$
Subventions d'exploitation				
Province du Nouveau-Brunswick	740 700	-	740 700	740 700
Intérêts	83 808	-	83 808	92 148
Divers	81 241	-	81 241	88 960
Gain sur la vente d'immobilisations	-	1 000	1 000	4 284
	<u>7 953 669</u>	<u>1 000</u>	<u>7 954 669</u>	<u>8 746 190</u>
DÉPENSES				
Frais d'exploitation	5 780 042	-	5 780 042	5 993 676
Frais généraux et administratifs	1 661 718	-	1 661 718	1 783 286
Amortissement (notes 4 et 6)	475 566	-	475 566	464 674
Mauvaises créances	3 455	-	3 455	30 917
	<u>7 920 781</u>	<u>-</u>	<u>7 920 781</u>	<u>8 272 553</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	32 888	1 000	33 888	473 637
Solde de fonds au début de l'exercice	1 317 071	4 382 277	5 699 348	5 225 711
Ajustements interfonds	(324 434)	324 434	-	-
SOLDE DE FONDS à la fin de l'exercice	<u>1 025 525 \$</u>	<u>4 707 711 \$</u>	<u>5 733 236 \$</u>	<u>5 699 348 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2005 Total	2004 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :				
Activités d'exploitation				
Excédent des recettes sur les dépenses	32 888 \$	1 000 \$	33 888 \$	473 637 \$
Amortissement	475 566	-	475 566	464 674
Gain sur la vente d'immobilisations	-	(1 000)	(1 000)	(4 284)
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	(1 054)	-	(1 054)	19 034
Encaisse nette provenant des activités d'exploitation	507 400	-	507 400	953 061
Activités de financement et d'investissement				
Achat ou transfert de placements à long terme	8 808	(2 050)	6 758	(34 128)
Prestations de retraite accumulées	45 383	-	45 383	(89 395)
Produit sur emprunt à long terme	-	-	-	100 000
Versement sur emprunts à long terme	-	(59 400)	(59 400)	(40 650)
Produit provenant de la disposition d'immobilisations	-	1 000	1 000	8 000
Contribution reportée pour les immobilisations	-	74 293	74 293	70 867
Achat d'immobilisations	-	(813 843)	(813 843)	(617 202)
Encaisse nette provenant (utilisée pour) des activités de financement et d'investissement	54 191	(800 000)	(745 809)	(602 508)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	561 591	(800 000)	(238 409)	350 553
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	1 210 115	-	1 210 115	859 562
Transferts interfonds (note 7)	(800 000)	800 000	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	971 706 \$	- \$	971 706 \$	1 210 115 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2005**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Les recettes et les dépenses relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclut les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés à l'acquisition, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation selon un pourcentage d'achèvement lorsque les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

(d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2005**

3. Placements à long terme

Les placements retenus au 31 mars 2005 ont une valeur marchande de 2 240 306 \$ (2004 - 2 273 025 \$). La source fondamentale de l'incertitude à laquelle ces placements à long terme sont exposés est un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur du placement va varier due aux changements futurs des taux d'intérêt sur le marché.

4. Immobilisations

	Taux d'amortissement	2005	2004
Véhicules	25%	11 880 \$	14 343 \$
Équipements informatiques	25%	1 380 480	1 307 246
Autres équipements	12,5 %	6 992 990	6 321 912
Bâtiment	3%	2 305 064	2 247 415
Coût		10 690 414	9 890 916
Moins : amortissement cumulé		7 845 555	7 362 441
Immobilisations, nettes		2 844 859 \$	2 528 475 \$

La charge d'amortissement est composée des montants suivants :

	2005	2004
Amortissement des actifs	497 459 \$	476 863 \$
Amortissement des contributions reportées	(21 893)	(12 189)
	475 566 \$	464 674 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2005**

5. Effets à payer

	2005	2004
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 3 750 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 mai 2006	17 004 \$	32 004 \$
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 4 850 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 novembre 2006	33 854	53 254
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 6 250 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 octobre 2008	93 750	118 750
	<u>144 608</u>	<u>204 008</u>
Moins : tranche échéant à moins d'un an	59 400	59 400
	<u>85 208 \$</u>	<u>144 608 \$</u>

6. Contributions reportées

Les contributions reportées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non-amortie des contributions externes reçues envers le coût d'immobilisations spécifiques. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux que l'amortissement des actifs à lequel il se rapporte et est compris dans l'amortissement pour fin de présentation. Cette méthode de présentation est devenue en vigueur le 1 avril 1995.

Durant l'exercice, les changements dans le solde des contributions reportées dans le fonds des immobilisations sont les suivants :

	2005	2004
Contributions reportées au 1 avril	79 180 \$	20 502 \$
Contributions aux coûts de l'équipement	74 293	70 867
Amortissement des contributions reportées	(21 893)	(12 189)
Contributions reportées au 31 mars	<u>131 580 \$</u>	<u>79 180 \$</u>

Durant les années précédant le 1^{er} avril 1995, les contributions envers le coût des immobilisations étaient créditées au coût des actifs apparentés et donc diminuées de la valeur de l'actif net sujet à l'amortissement. Depuis le commencement du Conseil, il était le récipiendaire de financement en capital d'un éventail de programmes; les détails concernant le montant et la classification des actifs financés à travers ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. Pour cette raison, les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 1995 continuent d'être reportées au coût net des contributions externes.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2005**

7. Transferts interfonds et soldes de fonds affectées à l'interne

Les directeurs du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté à l'interne des ressources au montant de 2 139 040 \$ au 31 mars 2005 (2004 – 2 136 990 \$). Ce montant affecté à l'interne est destiné pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des obligations en capital et n'est pas disponible pour autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Ce montant inclus un transfert au 31 mars 2005 de 800 000 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations (2004 – 800 000 \$).

8. Transactions entre apparentées

Durant l'année le Conseil a fournit des services aux ministères et aux agences de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick. Le Conseil a fournit ces services en vertu de ses normes et de ses conditions habituelles.

	2005	2004
Recettes provenant des services pour l'année		
Ministères et agences	988 710 \$	955 441 \$
Débiteurs au 31 mars		
Ministères et agences	167 811 \$	292 518 \$



ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2005

RAPPORT FINANCIER 2004-2005

Rapport de vérification

Au conseil d'administration du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick,

J'ai vérifié les livres du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour l'année se terminant au 31 mars 2005. Je les ai examinés selon une procédure normalement utilisée pour un organisme à but non-lucratif de ce genre.

J'estime que les états financiers ci-joints traduisent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

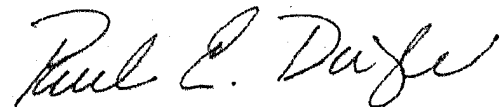
Sandy Brewer
Comptable générale agréée

25 mai 2005
Douglas, N.-B.

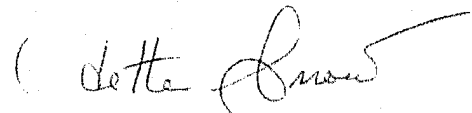
ÉTATS FINANCIERS

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
Bilan
pour la période
terminée le 31 mars
2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
À court terme		
Banque	1 850 \$	1 750 \$
TVH à recevoir	12 027 \$	19 672 \$
Dépenses payées d'avance	10 282 \$	5 009 \$
Comptes à recevoir	<u>10 677 \$</u>	<u>142 896 \$</u>
	34 836 \$	169 327 \$
Autre		
Investissements (Note 3)	<u>664 663 \$</u>	<u>679 052 \$</u>
Total des actifs	699 499 \$	848 379 \$
PASSIF		
À court terme		
Chèques à déposer	34 480 \$	66 515 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 750 \$	23 008 \$
Retenues d'employés à payer	<u>63 \$</u>	<u>74 \$</u>
	37 293 \$	89 597 \$
Subventions à verser (Note 6)	563 041 \$	658 569 \$
Solde du fonds		
Non restreint	<u>99 165 \$</u>	<u>100 213 \$</u>
Total des passifs, des subventions à verser et du solde du fonds	699,499 \$	848 379 \$



Président intérimaire



Secrétaire-trésorière

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
États des résultats
d'exploitation
pour la période
terminée le 31 mars
2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
REVENUS		
Prix d'excellence	500 \$	21 000 \$
Allocation annuelle	700 000 \$	700 000 \$
Projets spéciaux	-	80 000 \$
Secrétariat à la Culture et au Sport	402 325 \$	302 325 \$
Commandites	-	1 500 \$
Autres subventions	12 802 \$	161 050 \$
Intérêts créditeurs	13 426 \$	24 229 \$
Subventions recouvrées	20 362 \$	20 684 \$
Remboursement de dépenses	8 851 \$	-
TVH recouvrées à 100 %	-	47 447 \$
Total des revenus	1 158 266 \$	1 358 235 \$
DÉPENSES		
Immobilisations (Note 4)	5 838 \$	4 903 \$
Salaires et avantages sociaux (Note 7)	243 880 \$	208 483 \$
Administration	77 574 \$	83 450 \$
Dépenses du Conseil et des comités	26 647 \$	32 477 \$
Dépenses des jurys	39 631 \$	39 025 \$
Projets spéciaux	28 796 \$	33 333 \$
Cérémonie des Prix d'excellence	32 604 \$	31 412 \$
Bourses et subventions	699 971 \$	888 795 \$
Total des dépenses	1 154 941 \$	1 321 878 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 325 \$	36 357 \$
SOLDE D'OUVERTURE	100 213 \$	63 856 \$
AJUSTEMENT - PÉRIODES ANTÉRIEURES (Note 7)	(4 373) \$	- \$
SOLDE DE CLÔTURE	99 165 \$	100 213 \$

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
État de l'évolution
de
l'encaisse
pour la période
terminée le 31 mars
2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 325 \$	36 357 \$
Ajouts:		
Changements au fonds de roulement hors-caisse	114 322 \$	(147 258) \$
Ajustement - Périodes antérieures	(4 373) \$	-
Subventions à verser	(94 528) \$	(142 524) \$
	<hr/>	<hr/>
Résultats des activités d'exploitation	17 746 \$	(235 425) \$
Résultats des activités de financement		
Investissements	14 389 \$	254 863 \$
	<hr/>	<hr/>
Augmentation de l'encaisse au cours de l'année	32 135 \$	1 438 \$
Encaisse au début de l'année	(64 765) \$	(66 203) \$
	<hr/>	<hr/>
Encaisse à la fin de l'année	(32 630) \$	(64 765) \$
	<hr/>	<hr/>
Encaisse à la fin de l'année consiste en :		
Banque	1 850 \$	1 750 \$
Chèques excédant les dépôts	(34 480) \$	(66 515) \$
	<hr/>	<hr/>
	(32,630) \$	(64 765) \$

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux
états financiers
pour la période
terminée le 31 mars
2005

1. Généralités

L'organisme à but non-lucratif était une division du gouvernement du Nouveau-Brunswick jusqu'en janvier 2000. Depuis, il est une entité indépendante qui gère des programmes d'aide financière pour les artistes professionnels, les étudiants en arts et les organismes admissibles afin de leur permettre d'exécuter diverses fonctions.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus et en tenant compte des conventions comptables suivantes.

Immobilisations - Les immobilisations sont imputées à l'exercice.

Comptabilisation d'un revenu - Un revenu est comptabilisé lorsqu'un versement est retiré des fonds reçus pour les programmes.

3. Investissements - Les investissements incluent le montant déposé dans le compte Money Market ainsi que le montant investi dans un dépôt à court terme à un taux d'intérêt de 2.39% et à une date d'échéance fixée au 30 mars 2006 :

15 898 \$ (Money Market)
648 765 \$ (Dépôt à court terme)

4. Immobilisations

Les immobilisations suivantes ont été imputées à l'exercice: 520 \$ (Mobilier de bureau)
5 318 \$ (Équipement de bureau)

5. Versements

L'organisme à but non-lucratif reçoit du gouvernement provincial une allocation annuelle ainsi que des fonds pour le maintien des programmes de financement.

6. Engagements

L'organisme sans but lucratif s'est engagé à verser le montant des subventions et des bourses qui ont été déterminées et autorisées dans l'année en cours ainsi que celles des années antérieures pour lesquelles un solde reste à payer. Ces engagements sont les suivants.

Subventions à verser

31 mars 2005

Artiste en résidence-février 2002	690 \$
Présentation-février 2002	5 760 \$
Bâtisseurs artistiques-mars 2002	45 916 \$
Arts autochtones 2002-2003	300 \$
Arts sur invitation 2002-2003	1 687 \$
Création/Documentation-avril 2002	2 100 \$
Bâtisseurs artistiques-septembre 2002	9 100 \$
Artiste en résidence-février 2003	1 650 \$
Bourses en art-février 2003	6 750 \$
Bâtisseurs artistiques-mars 2003	20 000 \$
Création/Documentation-avril 2003	2 100 \$
Artiste en début de carrière-avril 2003	2 100 \$
Bâtisseurs artistiques-septembre 2003	51 200 \$
Création/Documentation-octobre 2003	8 400 \$
Artiste en début de carrière-octobre 2003	2 100 \$
Arts sur invitation-décembre 2003	152 \$
Arts-Netlantic-janvier 2004	500 \$
Arts sur invitation-février 2004	1 560 \$
Artiste en résidence-février 2004	33 845 \$
Bourses d'études en art-février 2004	8 350 \$
Présentation d'artiste-février 2004	8 400 \$
Arts autochtones-avril 2004	4 200 \$
Création/Documentation-avril 2004	20 195 \$
Artiste en début de carrière-avril 2004	3 500 \$
Arts sur invitation-août 2004	305 \$
Arts autochtones-octobre 2004	3 600 \$
Création/Documentation-octobre 2004	39 550 \$
Artiste en début de carrière-octobre 2004	7 350 \$
Arts sur invitation-décembre 2004	600 \$

Prix d'excellence 2005	26 000 \$
Arts sur invitation-janvier 2005	154 \$
Artiste en résidence-février 2005	83 043 \$
Bourses d'étude en art-février 2005	72 500 \$
Présentation-février 2005	89 150 \$
Arts sur invitation-mars 2005	234 \$
Total des subventions à verser	563 041 \$

7. Salaires et bénéfices

Le salaire et les bénéfices du directeur général pour la période se terminant au 31 mars 2005, représentent 67 799 \$ (54 481 \$ pour 2004). Le salaire indiqué pour 2004 couvre une période de 9 mois puisqu'il y a eu un changement de personnel à ce poste au cours de l'année.

8. Subventions et bourses

Ce montant représente la totalité des subventions et bourses accordées en 2004-2005.

9. Ajustement des périodes antérieures

Subvention à recevoir de Arts Netlantic au 31 mars 2004 non matérialisée	(6 000 \$)
Dépenses de jury anticipées au 31 mars 2004 mais non matérialisées	<u>1 627 \$</u>
	(4 373 \$)

10. Changements à la présentation des états financiers

La présentation des états financiers courante a été changée en comparaison avec celle présentée au 31 mars 2004 en ce qui suit :

Dans le Bilan, "Investissements" ne paraît plus sous *Actifs à court terme* mais plutôt sous *Autre*.

Dans l'État de l'évolution de l'encaisse, "l'État de l'encaisse" inclut maintenant seulement les montants affichés dans *Actifs à court terme* et *Passifs à court terme*. Au 31 mars 2004, les états financiers incluait le montant des *Investissements* dans ce chiffre.



ÉTATS FINANCIERS
LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 2005 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

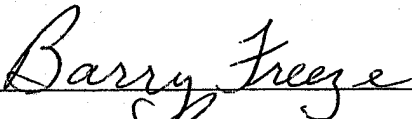
Daryl C. Wilson, f.c.a.


Fredericton (N.-B.)
le 21 juin 2005

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 2005**

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	89 486 \$	14 356 \$
Débiteurs	1 835	3 913
Frais payés d'avance	2 902	2 557
	94 223 \$	20 826 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	6 788 \$	5 794 \$
Revenus différés	64 000	-
	70 788	5 794
Excédent	23 435	15 032
	94 223 \$	20 826 \$

Approuvé par le Conseil


 _____ président


 _____ membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005 Budget (note 3)	2005 Réel	2004 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	256 000 \$	256 000 \$	252 000 \$
Divers	3 200	3 632	6 983
	<u>259 200</u>	<u>259 632</u>	<u>258 983</u>
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	198 175	199 651	190 158
Ameublement et matériel	2 500	721	2 299
Fournitures de bureau	3 700	2 343	3 488
Téléphone	4 200	2 832	3 835
Imprimerie	11 000	8 695	9 301
Traduction	7 500	1 093	5 353
Honoraires	7 400	7 175	6 500
Frais de déplacement	7 500	5 963	6 332
Affranchissement	7 000	3 881	3 157
Entretien	1 200	1 377	882
Frais d'hôtel	7 500	5 103	5 861
Stationnement	2 800	2 700	2 535
Réunions du Conseil	5 000	3 028	3 162
Consultations et séminaires	-	1 135	125
Repas	1 800	1 358	1 396
Bibliothèque et abonnements	1 700	1 485	1 479
Location de matériel de bureau	2 100	2 009	2 007
Assurances	550	496	643
Divers	201	26	293
Frais bancaires	250	158	161
	<u>272 076</u>	<u>251 229</u>	<u>248 967</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>(12 876)\$</u>	8 403	10 016
Excédent au début de l'exercice		15 032	5 016
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>23 435 \$</u>	<u>15 032 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005**

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Immobilisations

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(b) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Certains autres services sont également payés par la province.

2. Autres activités – la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le Conseil paie pour certains coûts encourus lors de cette événement de la part du comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées rembourse le Conseil par l'entremise de subventions reçus de diverses sources. Si le comité ne reçoit pas les fonds suffisants, le Conseil est responsable des dépenses non remboursées.

3. Budget

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent ont eu l'approbation des membres du conseil. Ils n'ont pas été vérifiés.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.



ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2004 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 7 avril 2005

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2004

	2004	2003
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	1 081 181 \$	427 544 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	5 140 970	5 114 030
Revenus de placements courus à recevoir	3 851	14 751
	<u>6 226 002</u>	<u>5 556 325</u>
Placements à long terme	405 000	520 000
Primes non amortis moins les escomptes	(138 523)	9 455
	<u>266 477</u>	<u>529 455</u>
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales (note 3)	466 353 000	421 418 000
	<u>472 845 479 \$</u>	<u>427 503 780 \$</u>

PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Créditeurs	2 667 \$	3 319 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	5 150 433	5 119 808
Dette obligataire (note 4)	466 638 000	421 418 000
	<u>471 791 100</u>	<u>426 541 127</u>
Bénéfices non répartis	1 054 379	962 653
	<u>472 845 479 \$</u>	<u>427 503 780 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

..... administrateur

..... administrateur

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004**

	2004	2003
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	23 313 994 \$	22 995 499 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	158 939	125 977
Revenu de placement	46 859	58 611
	<u>23 519 792</u>	<u>23 180 087</u>
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	23 331 309	23 001 277
Amortissement des primes	5 243	13 324
Autres dépenses	91 514	93 209
	<u>23 428 066</u>	<u>23 107 810</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	91 726	72 277
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>962 653</u>	<u>890 376</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>1 054 379 \$</u>	<u>962 653 \$</u>

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004**

	2004	2003
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	91 726 \$	72 277 \$
Ajouter (déduire):		
Amortissement des primes	5 243	13 324
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	13 934	5 610
	<u>110 903</u>	<u>91 211</u>
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débentures	104 968 307	92 291 864
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	(158 939)	(125 977)
Principal versé sur la dette obligataire	<u>(60 739 000)</u>	<u>(58 680 000)</u>
	44 070 368	33 485 887
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(104 809 368)	(92 165 887)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	61 024 000	58 680 000
Placements à long terme	257 734	-
	<u>(43 527 634)</u>	<u>(33 485 887)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	653 637	91 211
Encaisse au début de l'exercice	<u>427 544</u>	<u>336 333</u>
ENCAISSE à la fin de l'exercice	<u>1 081 181 \$</u>	<u>427 544 \$</u>

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

1. Généralités

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et dette obligataire

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité ou à l'entreprise municipale et inscrit dans leurs états financiers.

b) Placements

Les placements à long terme sont inscrits à leur valeur nominale, et sont ajustés pour toutes primes non amorties moins les escomptes. Les escomptes et les primes sont reportés et amorties à titre de recettes selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des titres visés.

3. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

(a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débiteures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

(b) Voici les montants du principal à recevoir dans chacun des cinq prochains exercices:

2005	67 532 000 \$
2006	64 122 000 \$
2007	59 789 000 \$
2008	51 652 000 \$
2009	47 885 000 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004

4. Dette obligataire

- (a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 2004, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick.

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5,5% à 8,375%	34 442 000 \$	1 124 000 \$
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7,125% à 8,125%	13 611 000	2 885 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6,25% à 7,875%	39 032 000	8 019 000
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5,625% à 7,875%	19 028 000	6 397 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3,625% à 6,625%	38 610 000	12 327 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4,125% à 6%	36 187 000	14 089 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4,25% à 5,75%	34 346 000	13 782 000
"AE"	25 août 1998	du 25 août 1999 à 2008	5,25% à 5,625%	26 566 000	10 997 000
"AF"	15 déc. 1998	du 15 déc. 1999 à 2008	5,125% à 5,5%	29 838 000	15 200 000
"AG"	11 août 1999	du 11 août 2000 à 2009	5,2% à 5,75%	31 633 000	17 252 000
**"AH"	14 déc. 1999	du 14 déc. 2000 à 2009	5,7% à 6,5%	33 575 000	19 061 000
"AI"	10 août 2000	du 10 août 2001 à 2010	6,1% à 6,4%	31 887 000	19 744 000
"AJ"	19 déc. 2000	du 19 déc. 2001 à 2010	6% à 6,125%	27 801 000	17 119 000
"AK"	17 juillet 2001	du 17 juillet 2002 à 2011	4,45% à 6,2%	28 920 000	22 130 000
"AL"	30 nov. 2001	du 30 nov. 2002 à 2011	2,45% à 5,5%	42 281 000	31 426 000
"AM"	12 juillet 2002	du 12 juillet 2003 à 2012	3,375% à 5,75%	52 016 000	43 163 000
**"AN"	23 déc. 2002	du 23 déc. 2003 à 2012	3,1% à 5,6%	24 625 000	20 363 000
"AO"	28 juillet 2003	du 28 juillet 2004 à 2013	3,05% à 5,0%	41 532 000	38 266 000
"AP"	17 déc. 2003	du 17 déc. 2004 à 2013	2,75% à 5,125%	51 873 000	47 335 000
**"AQ"	8 juillet 2004	du 8 juillet 2005 à 2014	2,75% à 5,50%	27 040 000	27 040 000
"AR"	16 déc. 2004	du 16 déc. 2005 à 2014	2,75% à 4,80%	78 919 000	78 919 000
				743 762 000 \$	466 638 000 \$

- * Ces débetures furent vendues directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

- (b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

2005	67 295 000 \$
2006	63 935 000 \$
2007	59 660 000 \$
2008	51 588 000 \$
2009	47 891 000 \$



États financiers combinés de la

**CORPORATION DE PORTEFEUILLE
ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
Brunswick House
44, Chipman Hill, 7^e étage
C.P. 6549
Saint John (N.-B.) E2L 4R9
Canada
Tél. : (506) 632-1080
Télec. : (506) 632-1210
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

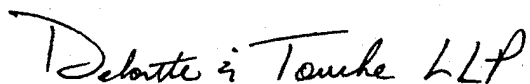
L'honorable Herménégilde Chiasson,
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

Nous avons vérifié le bilan combiné de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (la Corporation) au 31 mars 2005 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers combinés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 6 juin 2005
Excepté la Note 25, qui date du 4 août 2005


CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
ÉTAT COMBINÉ DES RÉSULTATS
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2005	2004
Produits (Note 4)		
Ventes d'électricité		
À l'intérieur de la province	1 049 \$	1 009 \$
À l'extérieur de la province	251	246
Autres	62	56
Transport	41	-
	<u>1 403</u>	<u>1 311</u>
Charges		
Combustible et achats d'électricité	497	467
Transport (Note 4)	46	-
Activités, entretien et gestion	384	355
Amortissement et déclassement (Note 5)	219	213
Impôts, autres que les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices (Note 6)	41	33
Radiation des coûts liés au système de manutention du combustible (Note 7)	-	44
	<u>1 187</u>	<u>1 112</u>
Bénéfice avant frais de financement et paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	216	199
Frais de financement (Note 8)	202	217
Bénéfice avant paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	14	(18)
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices (Note 9)	5	-
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	9 \$	(18) \$
ÉTAT COMBINÉ DU DÉFICIT		
Pour les exercices terminés les 31 mars	2005	2004
Déficit au début	(195) \$	(177) \$
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	9	(18)
Dividendes déclarés (Note 10)	(5)	-
Déficit à la fin	(191) \$	(195) \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
BILAN COMBINÉ
(en millions)

Aux 31 mars	2005	2004
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (Note 11)	4 \$	7 \$
Débiteurs (Note 21)	217	181
Matières, fournitures et combustibles	106	96
Charges payées d'avance	3	3
	<u>330</u>	<u>287</u>
Immobilisations corporelles (Note 12)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au coût	6 320	6 016
Moins : amortissement cumulé	3 047	2 870
	<u>3 273</u>	<u>3 146</u>
Actif à long terme		
Fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible irradié (Note 13)	189	176
Autres placements (Note 14)	6	-
	<u>195</u>	<u>176</u>
Autre actif		
Futurs paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices (Note 9)	5	-
Frais reportés du service de la dette, moins les montants amortis (Note 2)	-	50
Prestation de retraite reportées (Note 15)	71	67
Autres charges reportées	-	3
	<u>76</u>	<u>120</u>
Total de l'actif	<u>3 874 \$</u>	<u>3 729 \$</u>

AU NOM DE LA CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB

 , président du conseil

 , président-directeur général

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
BILAN COMBINÉ
(en millions)

Aux 31 mars	2005	2004
Passif à court terme		
Dette à court terme (Note 16)	340 \$	477 \$
Créditeurs et charges à payer (Note 21)	199	201
Intérêts courus (Note 21)	60	70
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 17)	357	69
	<u>956</u>	<u>817</u>
Dette à long terme (Note 17)		
Débitures et autres emprunts	2 459	3 217
Moins : fonds d'amortissement	-	403
	<u>2 459</u>	<u>2 814</u>
Passif reporté		
Déclassement des installations et gestion du combustible irradié (Note 18)	251	240
Autres (Note 19)	72	53
	<u>323</u>	<u>293</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (Note 10)	140	-
Surplus d'apport (Note 2)	187	-
Déficit	(191)	(195)
	<u>136</u>	<u>(195)</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>3 874 \$</u>	<u>3 729 \$</u>

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
ÉTAT COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2005	2004
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	9 \$	(18) \$
Montants imputés ou crédités à l'exploitation mais n'entraînant pas de sorties de fonds au cours de l'exercice (Note 20)	236	274
	<u>245</u>	<u>256</u>
Paiements et revenus liés au fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible irradié	(13)	(156)
Dépenses liées au passif au titre du déclassement	(1)	(3)
Additions aux frais reportés	-	(5)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	(51)	29
	<u>180</u>	<u>121</u>
Activités d'investissement		
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la cession d'immobilisations et des contributions des clients	(335)	(497)
Autres investissements	(6)	-
	<u>(341)</u>	<u>(497)</u>
Activités de financement		
Remboursements de la dette	(58)	(102)
Paiements et revenus liés au fonds d'amortissement	(27)	(55)
Produit des obligations au titre de la dette à long terme	297	296
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	(54)	182
	<u>158</u>	<u>321</u>
Sorties nettes	(3)	(55)
Encaisse au début	7	62
Encaisse à la fin	<u>4 \$</u>	<u>7 \$</u>

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

1. CONSTITUTION ET MODE DE PRÉSENTATION

Constitution

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a été constituée en société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} octobre 2004, la province du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'électricité*, qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration du secteur de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie NB poursuivra ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie NB (Holding Énergie NB) et compte désormais quatre nouvelles filiales qui ont entrepris leurs activités à cette date. Ces filiales sont les suivantes

- Corporation de production Énergie NB* (Production Énergie NB);
- Corporation d'Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick (Énergie nucléaire NB);
- Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick (Transport Énergie NB);
- Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick (Distribution Énergie NB).

* Comprend la Corporation Coleson Cove Énergie NB (Coleson Cove), constituée comme filiale de Production Énergie NB lors de la restructuration, et NB Coal Limited (NB Coal).

Mode de présentation

Les états financiers combinés ci-joints ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers combinés comprennent les comptes de Holding Énergie NB et ceux de ses filiales, énumérées ci-dessus (collectivement, la Corporation).

2. RESTRUCTURATION

Entités publiques

La *Loi sur l'électricité* a entraîné la constitution de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (Corporation financière), corporation de la Couronne et société mandataire, qui a pour objectif de faciliter la conversion de la dette d'Énergie NB à des niveaux appropriés pour les sociétés filiales et pour prendre en charge et réduire la portion restante de la dette d'Énergie NB.

La *Loi sur l'électricité* a également entraîné la création d'une corporation appelée l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (Exploitant du réseau), une corporation de la Couronne à but non lucratif dont le principal objectif est de diriger l'exploitation du marché de l'électricité et de maintenir l'adéquation et la fiabilité du réseau d'électricité.

Refinancement de la dette

Au 1^{er} octobre 2004, la Corporation financière a assumé les obligations d'Énergie NB relatives aux billets et aux instruments de créance remis à la province ou à tout autre tiers détenteur de titres. Ces obligations comprennent tous les billets et les débetures au 30 septembre 2004, y compris les débetures en dollars américains et les swaps de devises, ainsi que les intérêts courus connexes et les frais reportés du service de la dette.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

(en millions)

2. RESTRUCTURATION (suite)

Refinancement de la dette (suite)

En contrepartie au transfert des éléments susmentionnés, la Corporation financière a présenté à la Corporation un nouveau portefeuille de dettes, de même que les intérêts courus, qui a été réduit grâce au capital-actions ordinaire et au surplus d'apport afin de contrebalancer le déficit existant au 30 septembre 2004.

Le tableau suivant présente un résumé des montants transférés et reçus par la Corporation financière

	Reçu	Transféré	Écart
Dettes à long terme	2 837 \$	3 537 \$	(700) \$
Fonds d'amortissement	-	(418)	418
Dettes à court terme	295	378	(83)
Intérêts courus	71	83	(12)
	<u>3 203</u>	<u>3 580</u>	<u>(377)</u>
Frais reportés du service de la dette	-	(50)	50
Capital-actions ordinaire	140	-	140
Surplus d'apport	187	-	187
Total	3 530 \$	3 530 \$	- \$

Actions ordinaires

Lors de la constitution des nouvelles sociétés en exploitation et de la restructuration d'Énergie NB, les actions ordinaires suivantes ont été émises ou transférées

- Holding Énergie NB a émis une action ordinaire à droit de vote de catégorie A de valeur nominale à l'intention du ministre de l'Énergie du Nouveau-Brunswick.
- chacune des filiales a émis une action ordinaire à droit de vote de catégorie A de valeur nominale à l'intention de Holding Énergie NB.
- Coleson Cove a émis une action ordinaire à droit de vote de catégorie A de valeur nominale à l'intention de Production Énergie NB.
- les actions ordinaires à droit de vote de NB Coal ont été transférées de Holding Énergie NB à Production Énergie NB.
- chacune des entreprises, à l'exception de NB Coal, a émis une action ordinaire à valeur nominale sans droit de vote de catégorie B à l'intention de la Corporation financière.
- Transport Énergie NB a émis 1 000 actions ordinaires sans droit de vote de catégorie B additionnelles à l'intention de la Corporation financière, d'une valeur attribuée de 140 millions de dollars.

Transfert de l'actif net

Le 1^{er} octobre 2004, l'actif et le passif associés à chacun des secteurs ont été transférés de Holding Énergie NB aux sociétés d'exploitation concernées à leur valeur comptable nette.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

2. RESTRUCTURATION (suite)

Résultat de la restructuration du capital

Les transactions susmentionnées ont entraîné la répartition des montants de l'actif, du passif, du capital-actions et du surplus d'apport de la manière suivante au 1^{er} octobre 2004

	Holding Énergie NB	Production Énergie NB*	Énergie nucléaire NB	Transport Énergie NB	Distribution Énergie NB	Total
Actif net	5 \$	1 950 \$	382 \$	345 \$	661 \$	3 343 \$
Déficit d'ouverture	165	22	-	-	-	187
Dette à court terme	5	69	113	4	104	295
Intérêts courus à payer	-	47	7	5	12	71
Dette à long terme	-	1 834	262	196	545	2 837
Surplus d'apport	165	22	-	-	-	187
Capital-actions ordinaire	-	-	-	140	-	140

* y compris Coleson Cove et NB Coal

Contrats importants intersociétés

Le 1^{er} octobre 2004, les contrats suivants ont été conclus

Contrat d'achat d'électricité – Corporation d'Énergie nucléaire NB

Distribution Énergie NB et Énergie nucléaire NB ont conclu un contrat d'achat d'électricité dans le cadre duquel Distribution Énergie NB achètera 95 % de la capacité de la centrale de Point Lepreau et 95 % de l'énergie produite par ces installations. Le contrat durera jusqu'à la fin de la vie utile de la centrale actuelle si elle n'est pas renouvelée, ou vingt-cinq ans après que la centrale renouvelée soit remise en service. Le contrat comporte des options de renouvellement annuelles futures en faveur de Distribution Énergie NB.

Contrat d'achat d'électricité – Corporation Coleson Cove Énergie NB

Distribution Énergie NB et Coleson Cove ont conclu un contrat d'achat d'électricité de 25 ans par lequel Distribution Énergie NB achètera la capacité et des services connexes afin de convertir les combustibles en électricité. Ce contrat exige que la totalité de l'énergie produite à la centrale de Coleson Cove soit vendue à Distribution Énergie NB.

Contrat d'achat d'électricité – Corporation de production Énergie NB

Distribution Énergie NB et Production Énergie NB ont conclu un contrat d'acquisition à long terme par lequel la Corporation fournira une capacité et de l'énergie à Distribution Énergie NB. Le contrat sera en vigueur jusqu'à ce que la capacité convenue aux termes du contrat soit réduite à néant. Au 31 mars 2005, l'obligation visait une capacité de base de 2 425 MW et une capacité de pointe de 1 258 MW, incluant la capacité fournie en vertu des contrats d'achat d'électricité auprès de tierces parties.

Conformément au contrat d'achat d'électricité, Production Énergie NB est également responsable de fournir et de livrer des combustibles pour le compte de Distribution Énergie NB à la centrale de Coleson Cove.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a. Immobilisations corporelles

Le coût des ajouts aux immobilisations corporelles comprend le coût initial des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, les intérêts et les provisions pour les fonds utilisés durant la construction et les frais indirects d'administration et autres frais, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service.

Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'égard de l'évacuation du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales thermiques et nucléaire.

Les intérêts engagés durant la construction sont capitalisés mensuellement pour les projets d'immobilisations de capital dans les entreprises non réglementées d'après le coût des emprunts à long terme. Les provisions pour les fonds utilisés durant la construction sont capitalisées mensuellement pour les projets d'immobilisations dans les entreprises réglementées en fonction du coût moyen pondéré du capital.

Les contributions aux frais de construction, qui comprennent les montants reçus des clients ainsi que les subventions pour la recherche et le développement relativement aux nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des actifs connexes.

Le coût des actifs du réseau de distribution mis hors service, déduction faite des montants liés au démantèlement et à la récupération, est imputé à l'amortissement combiné. Quant à toutes les autres immobilisations corporelles vendues, le coût et l'amortissement combiné sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de la cession est porté aux résultats.

La Corporation calcule l'amortissement de tous les actifs à des taux permettant d'amortir leur coût, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement, et toute révision est appliquée prospectivement. Tous les actifs sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties suivant leur durée d'utilisation estimative moyenne comme suit

<u>Actifs</u>	<u>Années</u>
Centrales hydroélectriques	35 à 100
Centrales thermiques	25 à 35
Centrale nucléaire	25
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	45 à 60
Réseau de distribution	10 à 35
Bâtiments	
Généraux	40
Siège social	50
Système de communications et systèmes informatiques	3 à 15
Matériel minier	20 à 35
Véhicules	4 à 10

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont présentés au coût et représentent les soldes auprès de banques et les placements dans des instruments du marché monétaire.

c. Stocks

Les stocks de matériel et de fournitures, ainsi que de combustibles, sauf le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti.

d. Frais reportés du service de la dette

Dans le cadre de la restructuration, les frais reportés du service de la dette ont été transférés à la Corporation financière le 1^{er} octobre 2004 (se reporter à la Note 2). Avant la restructuration, la Corporation amortissait les escomptes et les primes sur débetures, les frais d'émission ainsi que les intérêts reportés ayant trait au refinancement de la dette sur la durée de chacune des émissions concernées.

e. Opérations de change

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'un contrat de change à terme est acquis dans le cadre d'une opération de couverture, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion sont inscrits dans les résultats.

f. Dette à long terme

La dette à long terme est inscrite au bilan au coût. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts qui seraient engagés pour échanger ou rembourser la dette.

g. Fonds d'amortissement

Dans le cadre de la restructuration, le fonds d'amortissement a été transféré à la Corporation financière le 1^{er} octobre 2004 (se reporter à la Note 2). Avant la restructuration, le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick a maintenu, à titre de fiduciaire de la Corporation, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débetures. Les revenus du fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société et les placements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme, puisqu'un droit de compensation juridiquement exécutoire existait.

h. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Centrales nucléaire et thermiques

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relatifs à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales thermiques et nucléaire pour que les emplacements ne soient plus, par conséquent, assujettis à un usage restreint, la Corporation constate ces passifs en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les coûts suivants ont été comptabilisés comme passif au 31 mars 2005

- la valeur actualisée estimative des coûts de déclassement des centrales thermiques et nucléaire à la fin de leur durée d'utilisation respective;
- la valeur actualisée estimative des coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié qui doivent être engagés peu importe le volume de combustible irradié, et la valeur actualisée estimative des coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié, afin de tenir compte des volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2005.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des grappes de combustible nucléaire utilisées chaque année, et le montant correspondant est imputé aux frais de combustible à l'état des résultats.

Les passifs liés au déclassement des centrales thermiques et nucléaire et à la gestion du combustible irradié sont ajustés pour refléter l'écoulement du temps par le calcul de la désactualisation (intérêt) des passifs. La charge de désactualisation est calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société et est incluse dans la charge d'amortissement.

Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales thermiques et nucléaire, du coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanente et des estimations des taux d'inflation futurs.

Les charges engagées de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement des installations sont imputées aux comptes du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible nucléaire irradié et les diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour.

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, entrée en vigueur en novembre 2002, la Société de gestion des déchets nucléaires a été créée afin de préparer et d'examiner les options et de présenter des recommandations pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Société de gestion des déchets nucléaires devra soumettre ses recommandations d'ici le troisième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi. Le gouvernement fédéral déterminera une stratégie à l'égard de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié selon les recommandations soumises. La stratégie choisie par le gouvernement fédéral pourrait modifier de façon importante l'estimation que fait la direction du passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié.

Centrales hydroélectriques

La Corporation n'a pour l'instant aucunement l'intention de déclasser ses centrales hydroélectriques. Grâce à des travaux d'entretien ou de remise à neuf, il est prévu que les actifs soient utilisés dans un avenir prévisible. Aucune date de mise hors service ne peut donc être déterminée et, par conséquent, aucune estimation raisonnable de la juste valeur de toute obligation connexe liée à la mise hors service d'immobilisations ne peut être faite actuellement. Si, à une date ultérieure, il devient possible de faire une estimation de la juste valeur des coûts de mise hors service des actifs que la Corporation a l'obligation juridique de mettre hors service, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sera constatée à ce moment.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

(en millions)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Actifs des réseaux de transport et de distribution

Bien que certains des actifs des réseaux de transport et de distribution de la Corporation puissent être assujettis à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la Corporation prévoit utiliser la majeure partie de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Aucune date de mise hors service ne peut donc être déterminée et, par conséquent, aucune estimation raisonnable de la juste valeur de toute obligation connexe liée à la mise hors service d'immobilisations ne peut être faite actuellement. Si, à une date ultérieure, il devient possible de faire une estimation de la juste valeur des coûts de mise hors service des actifs que la Corporation a l'obligation juridique de mettre hors service, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sera constatée à ce moment.

i. Régimes de retraite

Les salariés de la Corporation souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. Ce régime interentreprises, à prestations déterminées, offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. Les prestations de retraite versées s'accroissent chaque année selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 5 % ou de 6 % selon la date du départ à la retraite. La Corporation et ses salariés versent des cotisations au Régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. NB Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées privé pour ses employés.

L'évolution future des niveaux de salaire a une incidence sur le montant des avantages sociaux futurs des deux régimes de retraite et, par conséquent, la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service a été utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le rendement prévu de l'actif du régime de retraite est fondé sur la juste valeur de cet actif. Les gains et les pertes actuariels excédant 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime de retraite au début de l'exercice, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés. L'actif transitoire (la juste valeur marchande de l'actif du régime de retraite moins l'obligation au titre des prestations constituées, comme il a été déterminé le 1^{er} avril 2000) est également amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active des groupes de salariés.

j. Allocations de retraite

La Corporation a constitué pour les salariés un programme d'allocations de retraite qui prévoit un règlement forfaitaire d'une semaine de paie, jusqu'à concurrence de 26 semaines, pour chaque année complète de service. Des calculs actuariels servent à déterminer le montant des obligations de la Corporation au titre des allocations de retraite. La méthode actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des allocations de retraite constituées d'après une projection des salaires et des traitements jusqu'à la date normale du départ à la retraite. La valeur actuarielle des obligations au titre des allocations de retraite constituées pour services passés est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k. Programmes de retraite anticipée

La valeur actualisée des coûts estimatifs futurs des programmes de retraite anticipée est imputée aux résultats dans l'année où les programmes sont mis sur pied, sans tenir compte de la date à laquelle les versements sont réellement effectués.

l. Produits

Les clients de l'usage domestique et de l'usage général font l'objet d'une facturation mensuelle selon un système de facturation cyclique. La facturation de tous les autres clients a lieu à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de l'exercice sont estimés et inscrits aux comptes.

m. Instruments financiers dérivés

Conformément à ses conventions et objectifs de couverture, la Corporation souscrit des instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques sous-jacents. La Corporation constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi qu'à l'égard des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture. Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif du bilan ou à une opération prévue donnée.

La comptabilité de couverture, qui permet le report des gains et des pertes jusqu'au règlement, s'applique lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme une couverture et qu'il est prévu qu'il sera efficace durant toute la durée de vie de l'élément couvert. L'efficacité est atteinte lorsque les variations des flux de trésorerie ou de la juste valeur de l'instrument dérivé compensent essentiellement les variations des flux de trésorerie ou de la juste valeur de l'élément couvert. Dès la mise en place d'une opération de couverture et sur une base régulière par la suite, la Corporation évalue l'efficacité des instruments dérivés.

Les dérivés efficaces qui respectent les critères de la comptabilité de couverture ne sont pas inscrits au bilan et tout gain ou perte sur ces instruments est reporté et n'est constaté qu'à la date de règlement. Les instruments dérivés qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture sont inscrits au bilan à leur juste valeur et les variations subséquentes de la juste valeur sont portées aux résultats.

Si un instrument dérivé cesse d'exister et n'est pas remplacé, les gains ou les pertes à la cessation sont reportés et constatés lorsque l'élément couvert est réglé. Si un élément couvert cesse d'exister ou lorsqu'il n'est plus probable qu'il se réalisera, tout gain ou toute perte rattaché à un instrument dérivé reporté antérieurement est porté aux résultats. Si une relation de couverture se termine ou cesse d'être efficace, tout gain ou toute perte reporté antérieurement continue d'être reporté afin d'être porté aux résultats durant la même période que l'élément couvert et les gains ou les pertes subséquents sur la juste valeur de l'instrument sont portés aux résultats.

La Corporation recourt aux instruments financiers dérivés pour gérer les risques suivants

- taux de change;
- taux d'intérêt;
- prix du mazout lourd et du gaz naturel.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

m. Instruments financiers dérivés (suite)

Taux d'intérêt et de change

La Corporation conclut des contrats de change à terme portant sur l'échange de dollars canadiens en dollars américains pour couvrir le risque de change lié à ses achats prévus en dollars américains. Les gains ou les pertes découlant des contrats de change à terme visant les achats en dollars américains prévus sont reportés et constatés à la date de règlement à même l'élément sous-jacent. Si la Corporation met fin à un contrat de change à terme, le gain ou la perte réalisé sera également reporté et constaté aux résultats à la date de règlement de l'élément sous-jacent connexe.

Dans le cadre de la restructuration, les swaps de devises en cours ont été transférés à la Corporation financière le 1^{er} octobre 2004 (voir la note 2). Avant la restructuration, la Corporation concluait des contrats de change à terme portant sur l'échange de dollars canadiens en dollars américains ou des swaps de devises pour couvrir le risque de change lié à ses achats prévus en dollars américains, et aux remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme libellée en dollars américains.

La Société conclut régulièrement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé à l'émission future de la dette. Les gains et les pertes découlant de ces swaps de taux d'intérêt qui respectent les critères de la comptabilité de couverture sont pris en compte au moment du règlement et sont constatés uniquement au moment du refinancement de la dette. Les gains ou les pertes sont reportés et amortis dans les intérêts débiteurs sur la durée de la nouvelle dette.

Prix du mazout lourd et du gaz naturel

La Corporation conclut des swaps de mazout lourd et de gaz naturel afin de couvrir le risque prévu lié aux fluctuations du coût du mazout lourd utilisé dans le cadre de l'exploitation de ses centrales et à un contrat d'acquisition reposant principalement sur les prix du gaz naturel. Les gains ou les pertes découlant de ces swaps sont constatés à la date de règlement à titre d'ajustement de l'élément sous-jacent connexe.

n. Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts

À partir du 1^{er} octobre 2004, la Corporation doit faire à la Corporation financière des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts. Le total de ces paiements spéciaux comporte

- Une composante impôts sur les bénéfices en fonction du bénéfice comptable net multiplié par un taux de 35,12 %.
- Une composante impôt sur le capital fondée sur les règles fiscales des grandes sociétés qui font partie de la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu provinciale*.

La Corporation constate également l'économie au titre des paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts résultant de pertes d'une période lorsqu'il est plus probable qu'un bénéfice suffisant sera généré pour utiliser les pertes subies antérieurement. Aucune autre provision n'est faite à l'égard des paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts en raison d'écarts temporaires puisque la valeur fiscale des actifs et des passifs ainsi que leurs valeurs sur le plan comptable sont considérées être les mêmes aux fins du calcul.

**CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

o. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Se reporter à la Note 3(h) concernant l'estimation du passif lié à la gestion du combustible irradié.

4. PRODUITS

Vente d'électricité dans la province

La Corporation est réglementée en vertu d'un système où les augmentations moyennes annuelles des tarifs qui sont supérieures à trois pour cent ou à l'indice des prix à la consommation, selon le montant le plus élevé, sont assujetties à l'examen réglementaire de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick (CESP).

Produits liés au transport

La Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick réglemente également le tarif d'accès au réseau de transport (TART), qui assure aux clients et aux producteurs de la province et de l'extérieur un accès non discriminatoire au réseau de transport et qui génère des produits permettant à Transport Énergie NB de fonctionner et d'entretenir ce réseau.

Dans sa décision de mars 2003, la CESP a approuvé une première exigence en matière de produits, laquelle constitue la base des taux actuels du TART. Les taux du TART sont entrés en vigueur le 30 septembre 2003.

Le 1^{er} octobre 2004, l'Exploitant du réseau a assumé la conception et la gestion du TART. À ce titre, Transport Énergie NB facture à l'Exploitant du réseau la plus grande partie de ses exigences en matière de produits que l'Exploitant du réseau a recueillies par l'entremise du TART auprès des divers acheteurs et fournisseurs d'électricité, notamment Production Énergie NB, Énergie nucléaire NB et Distribution Énergie NB.

Autres

Les produits totaux comprennent des ventes de 99 millions de dollars (84 millions de dollars en 2004) à des clients aux États-Unis.

5. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2005	2004
Amortissement	201 \$	196 \$
Déclassement	18	17
Amortissement et déclassement	219 \$	213 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

6. IMPÔTS, AUTRES QUE LES PAIEMENTS SPÉCIAUX TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2005	2004
Impôts fonciers	18 \$	16 \$
Impôts sur les services publics et les emprises	17	17
Paielements spéciaux tenant lieu d'impôts du capital provinciaux	6	-
Impôts, autres que les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	41 \$	33 \$

Les impôts sur les services publics reflètent les montants prélevés par la province du Nouveau-Brunswick sur la valeur comptable nette des actifs qui ne sont pas couverts par les impôts fonciers.

7. RADIATION DE COÛTS DU SYSTÈME DE MANUTENTION DU COMBUSTIBLE

La Société a reçu les approbations sur le plan environnemental et a commencé, en décembre 2002, le projet de remise à neuf de la centrale de 998 MW de Coleson Cove afin de prolonger sa durée d'utilisation et de la convertir en une centrale alimentée à l'Orimulsion^{MD}.

Le projet comprend également la conception et la construction d'installations et d'un pipeline pouvant transporter l'Orimulsion^{MD}. La Société a signé un protocole d'entente pour le développement de ces installations. Une jetée fixe, des citernes d'entreposage, des pompes et des conduites devront être ajoutées aux pipelines existants du site choisi qui sont utilisés pour transporter le mazout à la centrale.

Des dépenses liées au système de livraison du combustible, on s'attendait à ce qu'une tranche de 44 millions de dollars n'apporte aucune valeur à l'égard des services futurs; cette tranche a été passée en charges au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004.

8. FRAIS DE FINANCEMENT

	2005	2004
Intérêts débiteurs	223 \$	240 \$
Moins les revenus tirés du fonds d'amortissement, des fonds en fiducie et des autres placements	(21)	(31)
	202	209
Garantie/frais de gestion de la dette	21	20
Amortissement des frais reportés du service de la dette	3	7
Gains de change non réalisés	-	(1)
Gains de change réalisés	(2)	(2)
	224	233
Moins les intérêts capitalisés	(22)	(16)
Frais de financement	202 \$	217 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice étaient de 221 millions de dollars (241 millions de dollars en 2004). Les intérêts perçus sur les placements au cours de l'exercice se chiffrent à 20 millions de dollars (27 millions de dollars en 2004).

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

9. PAIEMENTS SPÉCIAUX TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2005	2004
Bénéfice avant paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	14 \$	- \$
Moins : bénéfice jusqu'au 1 ^{er} octobre	(8)	-
Bénéfice assujéti à des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	6	-
Taux d'imposition	35,12 %	-
	2	-
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital fédéraux	3	-
Total des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	5 \$	- \$

Composantes des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices

	2005	2004
Provisions pour les paiements spéciaux exigibles tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	7 \$	- \$
Provisions pour les futurs paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	(5)	-
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital fédéraux	3	-
	5 \$	- \$

Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices sont calculés séparément pour chacune des entreprises. Au cours de la période pendant laquelle les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices étaient en vigueur, Distribution Énergie NB a subi une perte nette et a comptabilisé un montant pour les futurs paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, réduisant ainsi l'ensemble des provisions.

10. CAPITAL-ACTIONS

La Corporation détient une action ordinaire à droit de vote de catégorie A de valeur nominale, émise au ministère de l'Énergie et en circulation.

La Corporation détient 1 006 actions ordinaires sans droit de vote de catégorie B, émises à la Corporation financière et en circulation; leur valeur attribuée se chiffre à 140 millions de dollars.

La Corporation, avec l'approbation de la Corporation financière, est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

10. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Dividendes

Le détenteur des actions de catégorie B, la Corporation financière, a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par les conseils d'administration de la Corporation. Le pourcentage désigné des dividendes déclarés peut varier au gré de l'actionnaire et de la situation financière de la Corporation. Le détenteur des actions de catégorie A ne peut recevoir de dividendes tant que des actions de catégorie B demeurent en circulation.

Les dividendes sont déclarés et payés séparément par chacune des entreprises.

11. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

	2005	2004
Encaisse	3 \$	4 \$
Placements à court terme	1	3
Encaisse et placements à court terme	4 \$	7 \$

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004		
	Coût	Amortissement combiné	Valeur nette	Coût	Amortissement combiné	Valeur nette
Centrales	4 433 \$	2 187 \$	2 246 \$	3 742 \$	2 052 \$	1 690 \$
Réseau de transport	291	137	154	284	132	152
Postes et sous-stations	452	232	220	428	220	208
Réseau de distribution	727	314	413	709	296	413
Bâtiments et bien-fonds	59	31	28	59	30	29
Réseau de communications et systèmes informatiques	95	51	44	86	42	44
Matériel minier et actifs connexes	53	53	-	53	52	1
Véhicules	51	33	18	50	32	18
Autres actifs	13	9	4	18	14	4
Construction en cours*	146	-	146	587	-	587
Total	6 320 \$	3 047 \$	3 273 \$	6 016 \$	2 870 \$	3 146 \$

* Les travaux de construction en cours au 31 mars 2005 comprennent des dépenses de 90 millions de dollars (71 millions de dollars en 2004) pour le projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

13. FONDS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT NUCLEAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLEAIRE IRRADIE

	2005	2004
<u>Fonds de la gestion du combustible nucléaire irradié</u>		
Les fonds en fiducie de la gestion du combustible nucléaire irradié se composent des fonds ci-dessous :		
1. La Corporation a constitué un fonds distinct du combustible nucléaire irradié détenu dans un compte de dépôt afin de satisfaire aux conditions des permis de la centrale de Point Lepreau établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Les exigences en matière de financement sont réexaminées lors de chaque renouvellement de licence.	81 \$	76 \$
2. La Société a aussi constitué un fonds en fiducie conformément à la LDCN.		
La LDCN oblige les grands propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer des fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La LDCN oblige la Corporation à verser 4 millions de dollars au mois de novembre de chaque année jusqu'à ce qu'un plan d'élimination des déchets à long terme ait été choisi. Les autres exigences en matière de financement seront fonction du plan choisi (voir la Note 3h). Les sommes détenues dans les fonds constitués afin de satisfaire aux conditions susmentionnées des permis de la centrale serviront également à satisfaire à ces exigences.	28	24
	<u>109</u>	<u>100</u>
<u>Fonds de déclasserment nucléaire</u>		
La Corporation a constitué un fonds distinct de déclasserment détenu dans un compte de dépôt afin de satisfaire aux conditions des permis de la centrale de Point Lepreau établies par la CCSN.	80	76
Total des fonds au titre du déclasserment nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	<u>189 \$</u>	<u>176 \$</u>

14. AUTRES PLACEMENTS

La Corporation a conclu un accord de 15 ans avec un tiers pour qu'il construise et exploite des installations de séparation de cendres à la centrale Belledune afin de transformer les cendres volantes produites aux installations. Le placement de 6 millions de dollars représente la part du coût des installations exigée de la Corporation. Conformément à cet accord, la Corporation percevra des redevances sur la vente des cendres transformées sur la durée de l'accord.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

15. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES

Comme en fait mention la Note 3i), les salariés de la Corporation souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. L'actif et le passif du régime de pension de retraite dans les services publics sont calculés au 31 mars 2005, tandis que l'actif et le passif du régime de NB Coal sont calculés au 31 décembre 2004. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation du régime de pension de retraite dans les services publics est datée du 1^{er} avril 2002. La prochaine évaluation actuarielle devra être terminée au 1^{er} avril 2005.

Voici certaines des principales hypothèses établies par la direction

- taux d'actualisation utilisé afin de déterminer l'obligation au titre des prestations constituées – 5,75 % (6,0 % en 2004);
- taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime – 6,75 % (7,0 % en 2004);
- augmentations salariales – 2,5 % (2,5 % en 2004).

Voici les coûts constatés pour l'exercice

	2005	2004
Coût des services rendus de l'exercice	15 \$	13 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	54	50
Gain réel sur l'actif du régime	(61)	(153)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif du régime	7	106
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	53	8
Écart entre les pertes actuarielles constatées pour l'exercice et les pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	(45)	3
Amortissement de l'actif transitoire	(3)	(3)
Coûts constatés	20 \$	24 \$

Une mise à jour de l'évaluation comptable au 31 mars 2004 a haussé l'obligation au titre des prestations constituées et les pertes non amorties de 73 millions de dollars, ce qui n'a entraîné aucun changement pour l'actif à l'égard du régime de retraite.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

15. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES (suite)

Au 31 mars 2005, les actifs et obligations découlant du régime de pension de retraite dans les services publics et du régime complémentaire de retraite de NB Coal attribuables à la quote-part de la Corporation dans ces régimes se résument comme suit

	2005	2004
Actif de la caisse de retraite (juste valeur)	841 \$	778 \$
Obligation au titre des prestations constituées	987	883
Déficit du régime de retraite	(146)	(105)
Obligation transitoire non amortie	(37)	(40)
Pertes non amorties	254	212
Prestations de retraite reportées	71 \$	67 \$

Conformément aux règlements, les salariés ont versé une cotisation de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2004) tandis que la Corporation a versé 23 millions de dollars aux régimes au cours de l'exercice (23 millions de dollars en 2004). L'excédent de l'ensemble des cotisations totales versées à ce jour au régime de retraite sur la charge de retraite, qui s'élève à 71 millions de dollars (67 millions de dollars en 2004) a été constaté au titre de frais reportés.

16. DETTE À COURT TERME

La Corporation emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Corporation financière. Les emprunts à court terme devant être remboursés à la Corporation financière s'élevaient à 340 millions de dollars au 31 mars 2005. Pour l'exercice précédent, les emprunts à court terme chiffrés à 477 millions de dollars étaient payables à la province du Nouveau-Brunswick.

17. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Débetures détenues par la Corporation financière	2 815 \$	- \$
Débetures détenues ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick	-	3 280
Autres	1	6
	2 816	3 286
Moins : paiements exigibles d'ici un an	(357)	(69)
Dette à long terme	2 459	3 217
Moins : fonds d'amortissement	-	(403)
Dette à long terme	2 459 \$	2 814 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

(en millions)

17. DETTE À LONG TERME (suite)

Restructuration

Le 1^{er} octobre 2004, l'ensemble des dettes de la Corporation, de même que le fonds d'amortissement, ont été transférées à la Corporation financière en échange d'un nouveau portefeuille réduit de dettes (se reporter à la Note 2).

Échéances

Les dates d'échéance des débetures se situent entre 2005 et 2020. Les conditions des débetures sont telles que la Corporation doit faire un remboursement annuel du principal de 1 % du montant initial de chaque débenture à la date d'anniversaire de son échéance. Ces remboursements seront faits jusqu'à la date d'échéance effective de la débenture, à laquelle le principal restant sera remboursé.

Aucune débenture en dollars américains n'était en circulation au 31 mars 2005 (650 millions de dollars en 2004). Lors de la restructuration, toutes les débetures en dollars américains ont été transférées à la Corporation financière le 1^{er} octobre 2004 (se reporter à la Note 2).

Taux d'intérêt

Les débetures portent intérêt à des taux fixes variant de 2,96 % à 10 %. Au 31 mars 2005, le taux d'intérêt nominal moyen pondéré de toutes les débetures en cours était de 6,71 % (6,89 % en 2004).

Garantie et frais de gestion de la dette

Avant la restructuration, la Corporation payait annuellement des frais de garantie à la province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total de la dette à long terme garantie par la province, des débetures détenues par la province et de la dette à court terme envers la province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement, établi à la date du bilan d'ouverture à la fin de l'exercice précédent. Depuis le 1^{er} octobre 2004, la Corporation doit payer à la Corporation financière des frais de gestion de la dette équivalant à 0,6489 % du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, dont l'évaluation a lieu à la date du bilan d'ouverture.

Remboursements de capital

Les remboursements de capital sur la dette à long terme viennent à échéance comme suit

Exercices se terminant les	Remboursement de capital
31 mars 2006	357 \$
31 mars 2007	160
31 mars 2008	403
31 mars 2009	269
31 mars 2010	393
31 mars 2011 et par la suite	1 234

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

18. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

La centrale nucléaire de la Société produit du combustible nucléaire irradié sous forme de grappes nucléaires radioactives. Le combustible nucléaire irradié devra être évacué et la centrale nucléaire, démantelée et déclassée à la fin de sa durée d'utilisation.

La Société devra aussi déclasser les centrales thermiques à la fin de leur durée d'utilisation.

Le passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié s'établit comme suit

	2005	2004
<u>Gestion du combustible nucléaire irradié</u>		
Solde au début	66 \$	61 \$
Plus : passifs engagés	65	1
Plus : charge de désactualisation	5	4
Solde à la fin	136	66
<u>Déclassement de la centrale nucléaire</u>		
Solde au début	138	129
Plus : charge de désactualisation	9	9
Moins : modification des flux de trésorerie, net des passifs engagés	(72)	-
Solde à la fin	75	138
<u>Déclassement des centrales thermiques</u>		
Solde au début	36	35
Plus : passifs engagés	1	-
Plus : charge de désactualisation	3	2
Moins : dépenses	-	(1)
Solde à la fin	40	36
Total du passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié	251 \$	240 \$

Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié

Le passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié représente le coût à engager pour la gestion des grappes de combustible nucléaire radioactif générées par la centrale nucléaire. Le passif est partiellement capitalisé (se reporter à la Note 13). Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 885 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée à la gestion du combustible nucléaire irradié, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2048;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 % pour la constatation initiale du passif et de 5,9 % pour la constatation ultérieure du passif additionnel.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

18. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passif au titre du déclassement de la centrale nucléaire

Le passif au titre du déclassement de la centrale nucléaire représente les coûts à engager pour déclasser la centrale nucléaire après sa durée d'utilisation. Le passif est partiellement capitalisé (se reporter à la Note 13). Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 642 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée au déclassement de la centrale nucléaire, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2076;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 % pour la constatation initiale du passif et de 5,9 % pour la constatation ultérieure du passif additionnel.

Passif au titre du déclassement des centrales thermiques

Le passif au titre du déclassement des centrales thermiques représente les coûts à engager pour déclasser les centrales thermiques après leur durée d'utilisation. Le passif, qui n'est pas capitalisé, repose sur les hypothèses clés suivantes

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 98 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée au déclassement des centrales thermiques, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2033;
- les taux d'intérêt sans risque ajustés en fonction de la qualité de crédit qui ont servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs sont de 7,1 % pour la constatation initiale du passif et de 6,3 % pour la constatation ultérieure du passif additionnel.

19. AUTRES PASSIFS REPORTÉS

	2005	2004
Programmes de retraite anticipée	57 \$	30 \$
Programme d'allocations de retraite	9	15
Autres avantages sociaux futurs à payer	2	1
Remise en état des terres de NB Coal	2	-
Obligation environnementale de NB Coal	9	10
	79	56
Moins : montants échéant à moins de un an	(7)	(3)
Autres passifs reportés	72 \$	53 \$

Obligation au titre des allocations de retraite

Le taux d'intérêt ayant servi au calcul de cette obligation s'élève à 5,75 % (6,0 % en 2004), et le taux de croissance présumé des salaires est de 2,5 % (2,5 % en 2004). Les plus récents calculs actuariels datent du 1^{er} avril 2004.

**CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

19. AUTRES PASSIFS REPORTÉS (suite)

L'obligation au titre des allocations de retraite s'élevait à 26 millions de dollars au 31 mars 2005 (28 millions de dollars en 2004). La charge au titre des allocations de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 s'établissait à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2004). L'excédent du montant cumulatif passé en charges sur les montants versés en vertu du programme d'allocations de retraite est présenté à titre de passif reporté.

Obligation environnementale de NB Coal

La Corporation et sa filiale, NB Coal, ont élaboré un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Le plan prévoit la construction d'une usine permanente de traitement des eaux qui servira à traiter cet emplacement aussi longtemps que ce sera nécessaire. NB Coal a constaté une obligation environnementale correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus.

	2005	2004
Solde au début	10 \$	11 \$
Plus : charge de désactualisation	1	1
Moins : dépenses	(2)	(2)
Solde à la fin	9 \$	10 \$

20. MONTANTS IMPUTÉS OU CRÉDITÉS À L'EXPLOITATION, MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

	2005	2004
Amortissement et déclassement	219 \$	213 \$
Amortissement des frais reportés du service de la dette	3	7
Gains de change non réalisés	-	(1)
Passif engagé au titre du combustible nucléaire irradié	1	1
Charges liées au programme de retraite moins le financement connexe	17	7
Charge de retraite moins le financement connexe	(4)	1
Paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	(5)	-
Radiation de coûts liés au système de manutention du combustible	-	44
Autres	5	2
Montants n'entraînant pas de sorties de fonds au cours de l'exercice	236 \$	274 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les apparentés de la Corporation comprennent la Corporation financière et l'Exploitant du réseau.

Produits et charges

Les produits et charges liés aux apparentés suivants sont inclus dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Corporation financière	Exploitant du réseau
Revenu lié au transport	- \$	41 \$
Revenus divers	-	5
Frais de transport d'énergie	-	46
Intérêts débiteurs	100	-
Frais de gestion de la dette	10	-
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital provinciaux	6	-
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices*	10	-

* À l'exception des paiements futurs tenant lieu de charge d'impôts.

Débiteurs et créditeurs

Les soldes à recevoir et à payer liés aux apparentés suivants existaient au 31 mars 2005

	Corporation financière	Exploitant du réseau
Débiteurs	4 \$	10 \$
Créditeurs	5	7
Intérêts courus	60	-

Dividendes

Pendant l'exercice, Transport Énergie NB a déclaré des dividendes de 5 millions de dollars, payables à la Corporation financière.

Dette et garanties

Au 31 mars 2005, la Corporation avait une dette à court terme et une dette à long terme à payer à la Corporation financière (Notes 16 et 17).

La Corporation financière a également donné certaines garanties pour la Corporation à des tiers créanciers importants relativement aux ententes bancaires, aux créditeurs et aux obligations liées aux instruments financiers dérivés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers a été estimée à partir du cours du marché ou à partir des évaluations fournies par des tiers à l'égard d'instruments eux-mêmes ou d'instruments semblables à la fin de l'exercice, à moins d'indication contraire.

Gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2005, la Corporation ne comptait aucun swap de devises en circulation. Dans le cadre de la restructuration, les swaps de devises ont été transférés à la Corporation financière le 1^{er} octobre 2004 (se reporter à la Note 2).

<u>Swaps de devises</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Montant de la dette libellée en dollars américains	- \$	400 \$
Taux d'intérêt moyen pondéré	-	6,04 %
Taux de change moyen pondéré	-	1,5883
Juste valeur du passif	- \$	(122) \$

Au 31 mars 2005, la Corporation détenait des contrats de change échéant au cours des 18 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant

<u>Contrats de change</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Engagements d'achat nets en dollars américains	265 \$	106 \$
Taux de change moyen pondéré	1,2738	1,4879
Juste valeur du passif	(18) \$	(18) \$

Gestion du risque lié au prix des combustibles

Au 31 mars 2005, la Corporation détenait des swaps de prix du mazout lourd qui viennent à échéance au cours des 18 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant

<u>Swaps de prix du mazout lourd</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Notionnel (en barils)	5,0 millions	3,3 millions
Moyenne pondérée du prix fixe/baril (en dollars américains)	27,86 \$	21,92 \$
Juste valeur de l'actif	36 \$	9 \$

Au 31 mars 2005, la Corporation détenait des swaps de prix du gaz naturel qui viennent à échéance au cours des 18 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant

<u>Swaps de prix du gaz naturel</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Notionnel (en btu)	13,0 millions	10,1 millions
Moyenne pondérée du prix fixe/btu (en dollars américains)	7,12 \$	5,95 \$
Juste valeur de l'actif	33 \$	14 \$

En vertu de ces contrats, la Corporation convient d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un prix fixe pour une quantité de combustible donnée et le prix variable mensuel cumulé s'appliquant à la même quantité de combustible. L'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement est reflété dans le coût des combustibles et de l'achat d'électricité.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
 (en millions)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur de la dette à long terme

<u>Dette à long terme</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Valeur comptable	2 816 \$	3 286 \$
Juste valeur	3 126 \$	3 879 \$

Juste valeur du fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

<u>Fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Valeur comptable	189 \$	176 \$
Juste valeur	202 \$	183 \$

Juste valeur des autres actifs et passifs financiers

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers ne diffère pas de manière importante de leur valeur comptable.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. La Corporation effectue des évaluations exhaustives des débiteurs avant d'octroyer du crédit et surveille activement la santé financière de ses débiteurs de façon régulière. Le risque de crédit maximal est réputé correspondre à la somme des débiteurs, déduction faite des provisions applicables, et du total des gains non réalisés sur les autres instruments financiers exposés au risque de crédit. Déduction faite des provisions applicables, les débiteurs se chiffrent à 217 millions de dollars (181 millions de dollars en 2004). Le total des gains non réalisés sur les autres instruments financiers exposés au risque de crédit s'élève à 69 millions de dollars (23 millions de dollars en 2004).

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Quai de Belledune

La Corporation a conclu un contrat de location-exploitation visant les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de 20 ans et des charges annuelles d'environ 5 millions de dollars.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Centrale de Courtenay Bay

La Corporation a conclu un contrat de location des installations qui échoit en 2021 et est assorti d'une option de prorogation de cinq ans. Le locataire a rééquipé une tranche existante de 100 MW pour la transformer en une tranche au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW, dont l'exploitation commerciale a débuté en septembre 2001.

La Corporation a également conclu un contrat d'achat d'électricité et d'accès au transport d'énergie connexe qui prend fin en 2021 et est assorti d'une option de prorogation de cinq ans avec le même tiers. La Corporation achètera toute l'énergie électrique produite par la tranche au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW au cours de la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars et, à l'occasion, une partie ou la totalité de l'énergie électrique produite au cours de la période estivale.

La Corporation a également conclu un contrat échéant en 2015 portant sur le transport garanti du gaz naturel vers la centrale rééquipée de Courtenay Bay. Le coût du transport sera recouvré auprès du locataire de la centrale dont le nom figure dans le contrat de location.

Contrats d'achat d'électricité

La Corporation a conclu un contrat d'achat d'électricité de 20 ans qui lui permet d'acheter toute la capacité et l'énergie électrique produites par une installation de cogénération de 90 MW dont la production a débuté en décembre 2004.

La Corporation a un contrat d'achat d'électricité en cours portant sur une capacité et une énergie de 38,5 MW provenant d'une installation de cogénération qui échoit en 2027.

La Corporation s'est engagée par contrat à acheter toute l'énergie électrique produite par un parc d'éoliennes construit par une tierce partie. Les installations entreront en fonction le 31 mars 2006 ou avant. Le contrat est d'une durée de 20 ans et prévoit environ 20 MW par année.

Approvisionnement en Orimulsion^{MD}

La Corporation a un contrat avec Bitor America Corporation portant sur l'achat d'Orimulsion^{MD} pour la centrale de Dalhousie qui vient à échéance en 2014. Aussi, la Corporation a conclu un contrat d'une durée de 20 ans, débutant à la date de la première livraison, avec Bitumenes Orinoco, S.A. (Bitor S.A.), une filiale en propriété exclusive de Petroleos de Venezuela, S.A. (PDVSA), portant sur l'achat d'Orimulsion^{MD} pour la centrale de Coleson Cove. Bitor S.A. n'a pas livré d'Orimulsion^{MD} à la centrale de Coleson Cove, violant les conditions du contrat. En février 2004, la Corporation a intenté une poursuite contre Bitor S.A. et PDVSA pour rupture de contrat. Des discussions sont en cours entre les parties.

Ligne de transport

La Corporation construit une ligne de transport de 345 kV entre le Nouveau-Brunswick et Woodland (Maine). Le coût total du projet pour la Corporation est estimé à 50 millions de dollars. Afin d'assurer la viabilité financière du projet, les lettres d'engagement, soumises à l'approbation des autorités de réglementation, ont été signées avec des fournisseurs d'électricité des Maritimes et du Nord du Maine, y compris la Corporation. Chacune des parties s'est engagée à l'équivalent de réservations fixes à long terme d'une durée de 25 ans, sujettes à l'approbation des instances de réglementation.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Réservations concernant le transport d'énergie

Aux fins de la livraison d'électricité aux marchés à l'extérieur de la province, la Corporation a conclu certaines ententes de réservations à long terme concernant le transport d'énergie auprès de l'Exploitant du réseau.

24. INFORMATION SECTORIELLE

La Corporation est structurée et exploitée en vertu de cinq unités d'exploitation isolables. Le 1^{er} octobre 2004, par suite de la restructuration d'Énergie NB, chacune des unités d'exploitation est devenue une société (se reporter à la Note 1). Comme ces unités ont été actives pendant la totalité de l'exercice, les résultats présentés sont représentatifs de leurs activités pour un exercice complet. Ces résultats différeront des états financiers individuels, qui présentent uniquement les résultats de l'unité depuis le 1^{er} octobre 2004, date du début des activités de la société.

Production Énergie NB

Responsable de l'exploitation et de l'entretien des centrales alimentées au mazout, au charbon, à l'Orimulsion^{MD} et au diesel, ainsi que des centrales hydroélectriques, de la Corporation.

Énergie nucléaire NB

Responsable de l'exploitation et de l'entretien de la centrale de Point Lepreau.

Transport Énergie NB

Responsable de l'exploitation et de l'entretien du réseau de transport de la Corporation.

Distribution Énergie NB

Responsable de l'exploitation et de l'entretien du système de distribution de la Corporation. Distribution Énergie NB a été désigné comme principal fournisseur de services pour la Province du Nouveau-Brunswick et doit fournir des services communs aux clients résidentiels, commerciaux, de l'usage en gros et industriels à l'échelle de la province.

Holding Énergie NB

Fournit des services communs et généraux aux autres unités d'exploitation de la Corporation.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Aperçu des données financières

	Production Énergie NB	Énergie nucléaire NB	Transport Énergie NB	Distribution Énergie NB	Holding Énergie NB	Elim	Total
Ventes d'électricité							
Dans la province	- \$	- \$	- \$	1 049 \$	- \$	- \$	1 049 \$
À l'extérieur	239	12	-	-	-	-	251
Intersociétés	607	213	-	4	-	(824)	-
Autres	22	1	6	33	-	-	62
Transport	-	-	88	-	-	(47)	41
Autres - intersociétés	1	-	8	7	139	(155)	-
Total des produits	869	226	102	1 093	139	(1 026)	1 403
Combustible et achat d'électricité	488	12	-	820	-	(823)	497
Transport	33	2	3	55	-	(47)	46
Exploitation, entretien et administration	111	135	44	119	55	(80)	384
Amortissement et déclassement	84	73	18	41	3	-	219
Impôts, autres que les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	15	6	8	12	-	-	41
Frais de financement	83	11	14	34	128	(68)	202
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	27	(3)	6	5	(30)	-	5
Total des charges	841	236	93	1 086	156	(1 018)	1 394
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	28 \$	(10) \$	9 \$	7 \$	(17) \$	(8) \$	9 \$
Total de l'actif	2 196 \$	637 \$	369 \$	759 \$	363 \$	(450) \$	3 874 \$
Dépenses en immobilisations	238 \$	30 \$	28 \$	39 \$	- \$	- \$	335 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NB
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions)

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 4 août 2005, la Corporation financière a donné son accord pour que la Corporation remette à neuf la centrale de Point Lepreau. Le coût prévu des travaux projetés se chiffre à environ 1 milliard de dollars et prolongera la vie utile de la centrale jusqu'en 2034. Le service sera interrompu pour les travaux de remise à neuf à partir du printemps 2008 et devrait reprendre d'ici l'automne 2009.

26. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice 2005.



ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2005

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'actionnaire de
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie pour la période de six mois terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

Handwritten signature of K. D. Robinson in cursive.

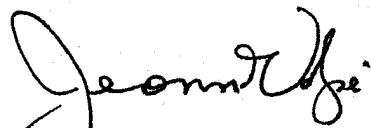
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 18 novembre 2005

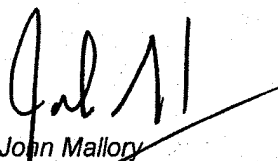
CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005

ACTIF	31 MARS 2005	1 ^{er} OCTOBRE 2004
Actif à court terme		
Encaisse	114 421 \$	- \$
Short term investments	-	-
Effets à court terme à recevoir de la Corporation de portefeuille Énergie NB	339 799 231	295 594 710
Débiteurs du groupe d'entreprises d'Énergie NB	4 852 597	-
Intérêts courus à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB	59 150 670	70 618 190
Charges payées d'avance	419 699	-
Tranche des effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB échéant à moins d'un an	357 010 000	163 010 000
	<u>761 346 618</u>	<u>529 222 900</u>
Actif à long terme		
Effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB (note 3)	2 458 480 000	2 673 990 000
Investissement dans le groupe d'entreprises d'Énergie NB	135 660 951	140 000 006
	<u>2 594 140 951</u>	<u>2 813 990 006</u>
Autre actif		
Frais reportés du service de la dette, moins les montants amortis	46 238 133	49 786 791
Total de l'actif	<u>3 401 725 702 \$</u>	<u>3 392 999 697 \$</u>

Pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick



Hon. Jeannot Volpé
Président



John Mallory
Le président-directeur général

Voir les notes afférentes aux états financiers.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31 MARS 2005	1^{er} OCTOBRE 2004
Passif à court terme		
Dette à court terme (note 4)	422 016 976 \$	378 169 595 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligatoire	73 398 195	82 426 696
Créditeurs - Groupe d'entreprises d'Énergie NB	4 011 919	-
Créditeurs - Autres	52 597	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	437 317 801	137 160 116
	<u>936 797 488</u>	<u>597 756 407</u>
Dette à long terme		
Dette obligatoire (note 4)	3 085 443 130	3 400 335 931
Moins le fonds d'amortissement (note 4)	434 904 480	418 141 127
	<u>2 650 538 650</u>	<u>2 982 194 804</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 5)	1	1
Déficit	(185 610 437)	(186 951 515)
	<u>(185 610 436)</u>	<u>(186 951 514)</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>3 401 725 702 \$</u>	<u>3 392 999 697 \$</u>

**CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2005**

Recettes

Intérêts du groupe d'entreprises d'Énergie NB	99 278 077 \$
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts (note 6)	15 788 919
Bénéfice net du groupe d'entreprises d'Énergie NB	460 945
Frais de gestion du portefeuille de la dette (note 3)	10 088 704
Revenus du fonds d'amortissement	13 056 022
Revenu d'investissement	55 420
Recouvrement des dépenses administratives	52 597
	<u>138 780 684</u>

Dépenses

Intérêts payés à long terme	117 430 116
Intérêts payés à court terme	5 007 549
Frais de gestion du portefeuille de la dette (note 4)	11 272 718
Amortissement des frais reportés du service de la dette	3 548 657
Perte de change non réalisés	127 969
Charges diverses	52 597
	<u>137 439 606</u>

BÉNÉFICE NET DE LA PÉRIODE VISÉE	1 341 078 \$
Déficit au début de la période	<u>(186 951 515)</u>
DÉFICIT à la fin de la période	<u>(185 610 437) \$</u>

**CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2005**

ENCAISSE PROVENANT DES (AFFECTÉE AUX) :

Activités d'exploitation :

Bénéfice net de la période	1 341 078 \$
Ajouter (déduire)	
Bénéfice net du groupe d'entreprises d'Énergie NB	(460 945)
Revenus du fonds d'amortissement	(13 056 022)
Amortissement des frais du service de la dette	3 548 657
Perte de change non réalisés	127 969
Diminution des postes hors caisse du fond de roulement ¹	5 674 099
	<u>(2 825 164)</u>

Activités de financement :

Versements au fonds d'amortissement	(17 410 300)
Principal versé sur la dette obligatoire	(1 160 115)
	<u>(18 570 415)</u>

Activités d'investissement :

Principal remboursé par le groupe d'entreprises d'Énergie NB	21 510 000
	<u>21 510 000</u>

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE

Encaisse au début de la période	-
ENCAISSE à la fin de la période	<u>114 421 \$</u>

¹ Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les effets à court terme à recevoir de la Corporation de portefeuille Énergie NB, les débiteurs du groupe d'entreprises d'Énergie NB (à l'exclusion des dividendes à recevoir), les intérêts courus à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB, les charges payées d'avance, dette à court terme, les intérêts courus à payer sur la dette obligatoire et les créiteurs.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2005

1. MODE DE PRÉSENTATION ET FORMATION DE LA CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU BRUNSWICK

Mode de présentation

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (« CFENB ») est considérée comme une entreprise d'État, et les résultats financiers de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et de ses filiales sont inscrits selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Formation

La CFENB a été créée en vertu de la *Loi sur l'électricité* (« Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2004, et elle est constituée aux termes de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick.

La CFENB a reçu le mandat de gérer l'actif, le passif, les droits et les obligations obtenus par suite de la restructuration de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et de les aliéner ou de prendre à leur égard les mesures qu'elle juge appropriées.

Dès la promulgation de la *Loi sur l'électricité*, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été restructurée sous la raison sociale Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick qui compte quatre filiales :

- Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick;
- Corporation d'énergie nucléaire Nouveau-Brunswick;
- Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick;
- Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick.

Par suite de la restructuration, la dette de l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, les intérêts courus, les frais reportés du service de la dette et le fonds d'amortissement en date du 30 septembre 2004 ont été transférés à la CFENB.

En échange, la CFENB a reçu, en date du 1^{er} octobre 2004, des billets à ordre de chacune des filiales de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick, y compris les intérêts courus, de même qu'une action de participation d'une valeur de 140 millions de dollars dans la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick. En outre, la CFENB a libéré la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick nouvellement formée et ses filiales (« groupe d'entreprises d'Énergie NB ») du déficit de 187 millions de dollars de la Société d'énergie du Nouveau Brunswick.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. MODE DE PRÉSENTATION ET FORMATION DE LA CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU BRUNSWICK (suite)

Voici un résumé des montants transférés et reçus du groupe d'entreprises d'Énergie NB :

(en millions de dollars)	Transféré	Reçu	Écart
Dettes à long terme	2 837,0 \$	3 537,5 \$	(700,5) \$
Fonds d'amortissement	-	(418,1)	418,1
Dettes à court terme	295,6	378,2	(82,6)
Intérêts courus	70,6	82,4	(11,8)
	3 203,2	3 580,0	(376,8)
Frais reportés du service de la dette	-	(49,8)	49,8
Capital-actions ordinaire	140,0	-	140,0
Surplus d'apport	187,0	-	187,0
	3 530,2 \$	3 530,2 \$	- \$

La CFENB détient une action de classe « B » sans droit de vote de valeur nominale dans la Corporation de portefeuille, de même que dans ses filiales. La CFENB détient aussi 1 000 actions ordinaires de classe « B » sans droit de vote d'une valeur de 140 millions de dollars dans la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick.

La CFENB reçoit des entreprises nouvellement formées des paiements pour le service de la dette, des frais de gestion du portefeuille de la dette, des dividendes et des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif en monnaie étrangère sont convertis au taux de change courant à la date du bilan, sauf si ces éléments ont été couverts. Dans ces cas, les taux établis par l'opération de couverture sont appliqués. Les articles de recettes et de dépenses sont convertis au taux de change en vigueur aux dates de l'opération. Les gains et les pertes découlant de la conversion des éléments d'actif et de passif en monnaie étrangère sont inclus dans les recettes.

b) Effets à court terme à recevoir de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick

Les effets à court terme à recevoir de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick figurent au bilan au prix coûtant.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB

Les prêts au groupe d'entreprises d'Énergie NB sont inscrits à leur valeur nominale en dollars canadiens.

d) Dette à long terme

Les débetures à payer à long terme figurent au bilan à leur valeur nominale en dollars canadiens. La juste valeur estimative de la dette à long terme est présentée dans les notes afférentes aux états financiers et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. La juste valeur estimative n'inclut pas les coûts qui seraient engagés pour échanger ou rembourser la dette.

e) Frais reportés du service de la dette

Les escomptes et primes, les frais d'émission et les intérêts différés associés au refinancement de la dette sont reportés et amortis à titre de recettes selon la méthode linéaire pendant la durée des titres visés.

3. EFFETS À LONG TERME À RECEVOIR DU GROUPE D'ENTREPRISES D'ÉNERGIE NB

Les effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB exigent, à la date d'échéance anniversaire, un versement équivalent à un pour cent du montant initial de chaque effet en principal. Ces paiements seront effectués jusqu'à la date d'échéance réelle de la débeture. À cette date, le principal restant sera remboursé.

Tous les intérêts sont exigibles à chaque semestre, sauf pour trois émissions de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick : 7,5 % le 3 février 2006, 7,5 % le 26 février 2007 et 5,5 % le 25 février 2013.

Voici le tableau d'échéance des effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB en date du 31 mars 2005 :

(en millions de dollars) Date d'échéance	Moyenne pondérée du taux d'intérêt nominal	Versements principal
Exercice se terminant le :		
31 mars 2007	6,8	227,2 \$
31 mars 2008	6,8	335,3
31 mars 2009	7,1	268,6
31 mars 2010	6,4	393,1
De 1 à 5 ans	6,8	1 224,2
De 6 à 10 ans	6,5	1 081,3
De 11 à 16 ans	7,6	153,0
	6,7	2 458,5 \$

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

3. EFFETS À LONG TERME À RECEVOIR DU GROUPE D'ENTREPRISES D'ÉNERGIE NB (suite)

Frais de gestion du portefeuille de la dette

Conformément au paragraphe 37(4) de la *Loi*, le lieutenant-gouverneur en conseil a ordonné au groupe d'entreprises d'Énergie NB, dans le décret 2005-160, de verser des frais annuels de gestion du portefeuille de la dette à la CFENB. Les frais sont calculés à un taux de 0,6489 % du total de la dette à long terme et à court terme à CFENB, moins les débiteurs, mesurés à la date du bilan initial.

4. DETTE

Dettes à court terme

Tous les fonds à court terme de la CFENB pour la période de six mois terminée le 31 mars 2005 provenaient du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La dette à court terme à payer au gouvernement du Nouveau Brunswick s'élevait à 422 millions de dollars en date du 31 mars 2005 (378,2 millions en date du 1^{er} octobre 2004).

Dettes à long terme

Voici l'encours de la dette à long terme, à payer au gouvernement du Nouveau-Brunswick, en date du 31 mars 2005 :

(en millions de dollars)	31 mars 2005	1 ^{er} octobre 2004
Déventures garanties par le gouvernement du Nouveau-Brunswick	125,0 \$	125,0 \$
Déventures détenues par le gouvernement du Nouveau-Brunswick	3 393,3	3 407,0
Autres prêts	4,4	5,5
	<u>3 522,7</u>	<u>3 537,5</u>
Moins la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	437,3	137,2
	<u>3 085,4</u>	<u>3 400,3</u>
Moins le fonds d'amortissement	434,9	418,1
Dettes à long terme	2 650,5 \$	2 982,2 \$

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

4. DETTE (suite)

Voici le tableau d'échéance du montant total de l'encours de la dette à long terme de la CFENB.

(en millions de dollars) Date d'échéance	Moyenne pondérée du taux d'intérêt nominal	Dollars canadiens	Dollars américains	31 mars 2005
Exercice se terminant le :				
31 mars 2006	5,7	437,2 \$	-	437,2 \$
31 mars 2007	5,6	107,1	-	107,1
31 mars 2008	4,7	356,0	-	356,0
31 mars 2009	7,3	275,5	-	275,5
31 mars 2010	5,9	400,5	-	400,5
De 1 à 5 ans	5,8	1 576,3	-	1 576,3
De 6 à 10 ans	7,0	1 494,0	-	1 494,0
De 11 à 24 ans	8,8	150,0	302,4	452,4
	6,7	3 220,3 \$	302,4 \$	3 522,7 \$

Fonds d'amortissement

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette financée. Sur les débetures émises au gouvernement du Nouveau-Brunswick par l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, la CFENB est tenue de contribuer 1 % de l'encours de la dette obligataire à la date d'anniversaire de chaque émission.

Le ministre des Finances maintient aussi un fonds d'amortissement pour une débeture émise par l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et garantie par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La CFENB est tenue de contribuer 1 % de l'encours de la dette à la date d'anniversaire de l'émission.

Les revenus du fonds d'amortissement figurent dans les recettes de la CFENB, et les investissements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme.

Au 31 mars 2005, le montant du fonds d'amortissement général accumulé pour le remboursement de la dette de la CFENB s'élevait à 434,9 millions de dollars.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

4. DETTE (suite)

Voici les paiements estimatifs exigés dans chacun des cinq prochains exercices pour répondre aux dispositions relatives au fonds d'amortissement de la dette existante.

(en millions de dollars) Exercice terminé le	Versements au fonds d'amortissement
31 mars 2006	33,9 \$
31 mars 2007	29,5 \$
31 mars 2008	29,1 \$
31 mars 2009	25,6 \$
31 mars 2010	22,8 \$

Échange de devises

Dès la restructuration, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a transféré à la CFENB les contrats d'échange de devises que voici :

Débetures de 7,63 % venant à échéance en février 2013 – 100 millions de dollars américains

Échange de devises avec les banques canadiennes, donnant lieu à un taux d'intérêt fixe effectif de 7,75 % sur 159 millions de dollars canadiens.

Débetures de 6,75 % venant à échéance en août 2013 – 100 millions de dollars américains

Échange de devises avec les banques canadiennes, donnant lieu à un taux d'intérêt fixe effectif de 6,8 % sur 159 millions de dollars canadiens.

Frais de gestion du portefeuille de la dette

La CFENB paie au gouvernement du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de la dette s'élevant à 0,6489 % du total de la dette à long terme garantie par le gouvernement, des débetures détenues par le gouvernement et de la dette à court terme au gouvernement, moins le solde du fonds d'amortissement, mesuré à la fin de l'exercice précédent.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

5. CAPITAL-ACTIONS

La CFENB détient une action ordinaire avec droit de vote de valeur nominale, émise au nom de Sa Majesté la Reine du chef de la province, représentée par le ministre des Finances, et en circulation.

La CFENB est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair.

6. PAIEMENTS SPÉCIAUX TENANT LIEU D'IMPÔTS

Depuis le 1^{er} octobre 2004, la CFENB peut recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts. Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts comprennent :

- une composante impôt sur les bénéfices fondée sur le bénéfice comptable net multiplié par un taux de 35,12 %;
- une composante impôt sur le capital fondée sur les règles fiscales des grandes sociétés prescrites par les lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

La CFENB autorise le groupe d'entreprises d'Énergie NB à reconnaître l'économie au titre des paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts résultant de pertes courantes lorsqu'il est plus probable qu'un bénéfice suffisant sera généré pour utiliser les pertes subies antérieurement. Le groupe d'entreprises d'Énergie NB n'est pas autorisée à utiliser d'autres provisions à l'égard des paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts en raison d'écarts temporaires puisque la valeur fiscale des actifs et des passifs ainsi que leurs valeurs sur le plan comptable sont considérées être les mêmes aux fins du calcul.

Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sont calculés séparément pour chacune des entreprises. Au cours de la période, la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick a subi une perte nette et a comptabilisé comme actif, une réduction dans les futurs paiements spéciaux tenant lieu d'impôts s'élevant à 5,4 millions de dollars.

7. DIVIDENDES

En application de l'entente de l'actionnaire, la CFENB, détentrice des actions de catégorie B du groupe d'entreprises d'Énergie NB, a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par les conseils d'administration de la Corporation. Le pourcentage désigné des dividendes déclarés peut varier au gré de la CFENB et de la situation financière de chaque entreprise du groupe d'entreprises d'Énergie NB. Le détenteur des actions de catégorie A ne peut pas recevoir de dividendes tant que des actions de catégorie B demeurent en circulation.

Les dividendes sont déclarés et payés séparément par chacune des entreprises. Durant la période visée, la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick a déclaré des dividendes de 4,8 millions de dollars.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

8. INSTRUMENT FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers a été estimée à partir du cours du marché ou à partir des évaluations fournies par des tiers à l'égard des instruments eux-mêmes ou d'instruments semblables à la fin de l'exercice, à moins d'indication contraire.

Gestion des risques de change

Le risque de change ou de cours désigne le risque que le paiement du principal et de l'intérêt sur la dette extérieure exprimé en dollars canadien fluctue en raison des fluctuations des taux de change. Deux accords d'échange de devises transférés à la CFENB au moment de la restructuration convertissent les flux de trésorerie en monnaie étrangère en flux de trésorerie en monnaie canadienne.

La CFENB a aussi cédé un pourcentage des éléments d'actif du fonds d'amortissement libellés en dollars américains pour se protéger contre les obligations non remboursées en dollars américains. L'actif du fonds d'amortissement et les obligations non remboursées sont convertis en dollars canadiens au taux de change courant, et les gains ou pertes qui en découlent figurent dans les recettes de la période en cours.

Juste valeur de la dette et du fonds d'amortissement

(en millions de dollars)	31 mars 2005	1 ^{er} octobre 2004
Dette à long terme		
Valeur comptable	3 522,8 \$	3 537,5 \$
Juste valeur	4 029,6 \$	4 030,0 \$
Fonds d'amortissement		
Valeur comptable	434,9 \$	418,1 \$
Juste valeur	477,9 \$	458,7 \$

Juste valeur des autres actifs et passifs financiers

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers ne diffère pas de manière importante de leur valeur comptable.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

8. INSTRUMENT FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. Le groupe d'entreprises d'Énergie NB est la source de tout le risque de crédit de la CFENB. La CFENB surveille activement la santé financière de ses débiteurs de façon régulière. Le risque de crédit maximal est réputé correspondre à la somme des débiteurs du groupe d'entreprises d'Énergie NB. Les débiteurs se chiffrent à 3 219,3 millions de dollars (3 203,2 millions en date du 1^{er} octobre 2004).

9. PASSIF ÉVENTUEL

Garanties

Compte tenu du fait que le nouveau groupe d'entreprises d'Énergie NB n'a pas encore établi sa propre cote de crédit, la CFENB a fourni des garanties à plusieurs établissements financiers pour les obligations de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et ses filiales. Des garanties ont été données aux établissements suivants.

1. Garantie limitée de 100 millions de dollars canadiens à la Banque Royale du Canada (« BRC ») pour les obligations de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et ses filiales. Cette garantie sert à couvrir les opérations quotidiennes entre la BRC et la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et son groupe d'entreprises d'Énergie NB.
2. Garantie limitée de 29 millions de dollars canadiens à la BRC pour les obligations de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick en vertu d'un Accord-cadre de l'International Swap and Derivatives Association, Inc. (« ISDA »). La Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick a conclu cet accord le 1^{er} octobre 2004. L'Accord-cadre de l'ISDA couvre les produits dérivés de change associés au coût d'achat de carburant en dollars américains.
3. Garantie totalisant 120 millions de dollars américains à Morgan Stanley et J. Aron pour les obligations de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick en vertu d'un Accord-cadre de l'ISDA. Cet accord a été conclu par l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et a été transféré à la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick au moment de la restructuration. L'Accord-cadre de l'ISDA se rapporte à l'achat de marchandises en dollars américains.
4. Garantie totalisant 45 millions de dollars américains à la CIBC pour les obligations de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick en vertu d'un Accord-cadre de l'ISDA. Cet accord a été conclu par l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et a été transféré à la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick au moment de la restructuration. L'Accord-cadre de l'ISDA se rapporte à l'achat de marchandises en dollars américains.
5. Garantie limitée de 5 millions de dollars américains à Hydro-Québec pour couvrir un accord conclu par la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick pour l'achat d'électricité d'Hydro-Québec.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

9. PASSIF ÉVENTUEL (suite)

6. Garantie limitée de 5 millions de dollars canadiens à l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick pour les obligations de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick, et garantie limitée de 10 millions de dollars canadiens à l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick pour les obligations de la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick. Les participants au marché de l'électricité du Nouveau-Brunswick sont tenus de donner un bien en garantie à l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick.

ÉTATS FINANCIERS

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au présidente et aux administrateurs
La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits du public en général dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent (déficit) des recettes sur les dépenses, de l'actif et de l'actif net.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements, s'il y a lieu, que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

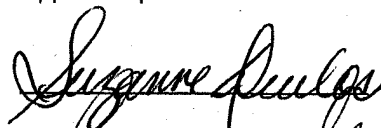
Daryl C. Wilson, f.c.a.

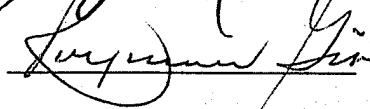
Fredericton (N.-B.)
le 5 juillet 2005

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005

ACTIF	2005	2004
Actifs à court terme		
Encaisse	506 298 \$	384 164 \$
Débiteurs	-	89 272
	<u>506 298 \$</u>	<u>473 436 \$</u>
 PASSIF ET ACTIFS NETS		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	471 725 \$	236 402 \$
Somme due au ministre des Finances	638	-
Revenu reporté	62 010	71 114
Actifs nets	<u>(28 075)</u>	<u>165 920</u>
	<u>506 298 \$</u>	<u>473 436 \$</u>

Approuvé par le conseil

 présidente

 administrateur

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005	2004
RECETTES		
Dons provenant du public	164 162 \$	6 108 \$
Subventions du Ministère de l'Éducation	100 000	48 249
Intérêt bancaire	4 576	8 519
Recettes diverses	13 517	-
Financement d'Industrie Canada	-	42 272
Financement du Ministère des Services familiaux et communautaire	49 104	886
	<u>331 359</u>	<u>106 034</u>
DÉPENSES		
Salaires et dépenses reliées	78 063	89 150
Publicité, fournitures de bureau et imprimerie	52 734	10 436
Livres, magazines et autres	314 197	105 305
Téléphone	1 509	1 893
Réunions	1 464	1 952
Voyages	2 765	6 519
Expédition	54 828	941
Services professionnels	14 959	-
Entretien	2 968	-
Autres	1 867	1 636
	<u>525 354</u>	<u>217 832</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	(193 995)	(111 798)
Actifs nets, début de l'exercice	165 920	277 718
ACTIFS NETS, fin de l'exercice	(28 075)\$	165 920 \$

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. Autorité et objectif

La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est une entité indépendante créée sous la provision de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick proclamée le 1 mars 1998. Le mandat de la Fondation est

- (1) de recevoir des dons de biens réels et personnels, y compris de l'argent, pour soutenir les services de bibliothèques publiques dans la province, y compris le soutien pour des projets d'immobilisations pour les installations de bibliothèques publiques, l'achat de matériel, d'équipement et de fournitures pour les bibliothèques publiques et le soutien pour ces services de bibliothèques qui peuvent être dispensés par l'entremise du réseau des bibliothèques publiques de la province,
- (2) d'investir et d'administrer les biens reçus,
- (3) d'encourager, de faciliter et d'exécuter les programmes et les activités qui, directement ou indirectement, augmenteront le soutien financier des bibliothèques publiques de la province ou leur conféreront un avantage,
- (4) d'accorder des subventions et des dons pour soutenir le réseau de bibliothèques publiques de la province,
- (5) de promouvoir l'utilisation et les avantages des bibliothèques publiques de la province, et
- (6) d'aider les commissions de bibliothèques publiques à collecter des fonds pour les bibliothèques publiques de la province.

Les affaires de la Fondation sont administrées par un conseil d'administration composé de dix personnes nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Le ministère de l'Éducation est responsable de l'administration de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

2. Charges non insérées dans ces états financiers

Certaines des dépenses directes ou indirectes liées au fonctionnement de la Fondation sont absorbées par le ministère de l'Éducation pour la province du Nouveau-Brunswick.

3. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005**

4. Opérations entre personnes apparentées

Les Amis de la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (les Amis) et la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (la Fondation) sont sujets à des influences notables communes. Les membres du conseil de la Fondation sont les administrateurs des Amis et ils ne reçoivent aucune compensation pour leurs services.

L'administration des Amis est exécuté par les membres de la direction de la Fondation. La Fondation absorbe certains des coûts directs et indirects reliés à la gestion des Amis.

Les fonds reçus par les Amis peuvent être remis à la Fondation. Jus qu'au 31 mars 2005, la Fondation n'avait reçu aucun fonds des Amis.

5. Somme due à la province du Nouveau-Brunswick

La somme de 471 725 \$ (236 402 \$ en 2004) due à la province du Nouveau-Brunswick représente le montant qui est due au ministère de l'Éducation pour les coûts d'opérations annuels de la Fondation.

Tout au long de l'année fiscale, le ministère de l'Éducation paye les coûts d'opérations au nom de la Fondation. Au début de chaque année fiscale, la Fondation rembourse le ministère de l'Éducation les dépenses des années précédentes.

ÉTATS FINANCIERS

FONDS EN FIDUCIE No. 33

FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Jeannot Volpé
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Fonds de stabilisation financière au 31 mars 2005 et l'état des recettes, des dépenses et du solde de l'avoir du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Fonds, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général par intérim,

A handwritten signature in cursive script that reads "K D Robinson".

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 7 septembre 2005

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
BILAN
31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	- \$	66 723 263 \$
Intérêts courus à recevoir	-	180 400
Placements à échéances fixes	-	34 993 548
	- \$	101 897 211 \$
PASSIF ET AVOIR DU FONDS		
Passif à court terme		
Compte à payer au Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick	- \$	101 897 211 \$
Avoir du fonds	-	-
	- \$	101 897 211 \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Le sous-ministre des Finances



 John Mallory

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU SOLDE DE L'AVOIR DU FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
RECETTES		
Revenus de placements	538 439 \$	5 242 821 \$
 DÉPENSES		
Contribution à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds consolidé	538 439	104 150 666
 EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	(98 907 845)
Avoir du fonds, début de l'exercice	-	98 907 845
AVOIR DU FONDS, fin de l'exercice	- \$	- \$

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. Généralités

Le Fonds de stabilisation financière a été constitué le 31 mars 2001 en vertu de la Loi sur le Fonds de stabilisation financière ("Loi").

Le Fonds de stabilisation financière est détenu en fiducie par le ministre des Finances, conformément à la Loi. Le Fonds a pour objet de faciliter la stabilisation de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick d'année en année et d'améliorer la planification financière à long terme.

Les transferts du Fonds sont faits exclusivement pour l'objet mentionné ci-dessus et avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Principales conventions comptables

Placement à échéances fixes

Ces placements à échéances fixes comprennent des titres de placements des gouvernements canadiens portant intérêt ou de placements similaires garantis par des gouvernements canadiens. Les placements sont enregistrés au prix coûtant net de prime ou d'escompte sur achat. Toute prime ou escompte réalisé est amorti au cours de la vie du placement et inclus dans les revenus de placements.

3. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.



États financiers de

FOREST PROTECTION LIMITED

et notes complémentaires

31 mars 2005

Deloitte & Touche, s.r.l.

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
P.O. Box 6549
Saint John NB E2L 4R9
Canada
Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210
www.deloitte.ca

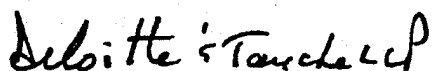
Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats et des actifs nets non affectés (perte), de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Comptables agréés

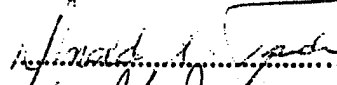
Le 29 avril 2005

FOREST PROTECTION LIMITEE**Bilan**

au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	230 748 \$	-
Débiteurs	117 053	212 771
Stocks	801 794	795 859
Charges payées d'avance	-	17 663
	1 149 595	1 026 293
IMMOBILISATIONS (note 2)	11 907 936	12 424 853
	13 057 531 \$	13 451 146 \$
PASSIF À COURT TERME		
Dette bancaire	-	25 706
Crédit de fonctionnement (note 3)	833 333	1 339 167
Créditeurs	194 701	287 084
Produits reportés	275 157	303 833
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	12 475	11 375
	1 315 666	1 967 165
PROVISION POUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE (note 5)	60 572	58 186
OBLIGATION CONTRACTUELLE DE LOCATION- ACQUISITION (note 4)	321 672	334 124
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 6)	2 000	2 000
Surplus d'apport	715 888	715 888
Investissement net en immobilisations	11 573 785	12 079 353
Fonds d'accès aux entreprises	200 000	-
Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(1 071 480)	(2 031 775)
Actifs nets non affectés	(60 572)	326 205
	11 359 621	11 091 671
	13 057 531 \$	13 451 146 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 administrateur


 administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED**État des résultats et des actifs nets non affectés (perte)**

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau Brunswick	2 710 474 \$	2 978 007 \$
Entreprises	425 055	522 921
Autres produits	2 023 229	1 260 459
Intérêts, exploitation	6 045	3 363
	5 164 803	4 764 750
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (note 7)		
Frais généraux	833 708	706 716
Intervention phytosanitaire	434 709	557 054
Extinction des incendies	2 287 798	2 089 941
Recherche et développement	887 685	871 401
	4 443 900	4 225 112
AUTRES		
Intérêts sur placements	-	(3 870)
Intérêt sur la dette à long terme	34 378	33 790
Amortissement des immobilisations	676 448	411 143
Contrats de location pour avion	2 386	58 186
Vente de pièces d'aéronefs	(2 798)	(2 848)
Réserve pour remédiation (note 4)	-	(200 000)
Gain à l'aliénation d'immobilisations – fonctionnement	(5 293)	(10 650)
Gain à l'aliénation de TBMs	(252 168)	-
	452 953	285 751
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES, AVANT LE SOUS-NOTÉ		
	267 950	253 887
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS (PERTE), AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	326 205	(198 091)
	594 155	55 796
Virement du poste Investissement net en immobilisations	505 568	245 245
Virement au poste Actifs nets affectés au fonds d'accès aux entreprises	(200 000)	-
Virement au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(960 295)	25 164
	(60 572) \$	326 205 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	12 079 353 \$	6 725 623 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	159 528	161 398
Tranche principale du contract location-acquisition	11 352	4 500
Produit tiré de l'aliénation ou de la mise hors service de biens	(5 293)	(10 650)
Amortissement des immobilisations	(676 448)	(411 143)
Gain à l'aliénation d'immobilisations	5 293	10 650
	(505 568)	(245 245)
Virement du poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	5 598 975
Virement total au (du) poste Investissement net en immobilisations	(505 568)	5 353 730
Solde à la fin	11 573 785 \$	12 079 353 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU REMPLACEMENT DE MATÉRIEL		
Solde au début	(2 031 775) \$	3 592 364 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Intérêt gagné sur fonds investis	-	3 870
Virement provenant des actifs nets non affectés	739 707	1 909
Vente de TBMs	252 168	-
Vente de pièces de rechange pour avions	2 798	2 848
Intérêt sur le prêt à la construction	(34 378)	(33 791)
	<u>960 295</u>	<u>(25 164)</u>
Virement au poste Investissement net en immobilisations		
Avion	-	(5 598 975)
Solde à la fin	<u>(1 071 480) \$</u>	<u>(2 031 775) \$</u>

FOREST PROTECTION LIMITED**État des flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	267 950 \$	253 887 \$
Amortissement des immobilisations	676 448	411 143
Réserve pour remédiation	-	(200 000)
Allocations de retraite	2 386	58 186
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(5 293)	(10 650)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	95 718	(5 125)
Charges payées d'avance	17 663	(837)
Intérêts à recevoir	-	569
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	(5 936)	11 120
Créditeurs	(92 384)	26 637
Produits reportés	(28 677)	(219 268)
	927 875	325 662
FINANCEMENT		
Augmentation du crédit de fonctionnement (réduction	(505 834)	1 339 167
Remboursement de la dette à long terme	(11 352)	(4 501)
	(517 186)	1 334 666
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(159 528)	(5 760 373)
Situation nette de placements à court terme	-	3 360 897
Dépôts sur aéronefs	-	237 255
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	5 293	10 650
	(154 235)	(2 151 571)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES	256 454	(491 243)
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(25 706)	465 537
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	230 748 \$	(25 706) \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada et s'accordent aux principales conventions comptables suivantes:

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant l'intervention phytosanitaire et l'extinction des incendies, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme d'intervention phytosanitaire, y compris tous les frais généraux, sont répartis parmi diverses entreprises, et la province du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'extinction des incendies sont recouverts auprès de la province du Nouveau-Brunswick et d'autres ressorts géographiques. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvert selon une formule distincte de partage des frais approuvée. Selon la Section 149 (1)(1) de L'Acte d'impôt de revenu, la société ne paie aucun taxe.
- b. Les dépenses du programme financés par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation d'immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.
- c. Les immobilisations corporelles sont inscrites au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- d. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les fournitures renouvelables, à l'exception des pesticides ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- e. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont comptabilisés selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.
- f. L'amortissement des immobilisations est calculé de la façon suivante :

Bâtiments et maisons mobiles	-	10% selon l'amortissement linéaire
Aéronefs	-	4% selon l'amortissement linéaire
Matériel	-	20% selon l'amortissement linéaire

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- g. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :
- produit tiré de la vente d'aéronefs; et
 - surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.
- h. Avec l'autorisation du conseil d'administration, 200 000 \$ de l'actif net non affectés.

État des flux de trésorerie

Pour le but de l'état des flux de trésorerie, la société considère les espèces en main, soit les soldes bancaires, net des découverts bancaires, et les placements temporaires très liquides avec une date d'échéance initiale égale ou moins de trois mois, à être des espèces et quasi-espèces. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Placements à court terme

Les escomptes et les primes qui surviennent à partir d'acquisition de placements à court terme sont amortis sur la durée restante du placement selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Constatation de revenu

La société constate le revenu si la preuve convaincante d'un concordat existe, la livraison a été effectuée, le prix au l'acheteur est fixe ou résoluble, et le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2005	2004
Terrains	75 000 \$	\$ -	75 000 \$	75 000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	741 645	258 897	482 748	477 691
Aéronefs	12 906 482	1 872 375	11 034 107	11 499 131
Matériel	1 263 336	947 255	316 081	373 031
	14 986 463 \$	3 078 527 \$	11 907 936 \$	12 424 853 \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

3. CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT

Le crédit de fonctionnement portent intérêt qui varient du taux d'intérêt préférentiel de la Banque Royale au taux d'intérêt préférentiel de la Banque Royale moins 0,55 %.

4. OBLIGATION CONTRACTUELLE DE LOCATION-ACQUISITION

Au 31 mars 2005, l'obligation contractuelle de location-acquisition a compris les suivants:

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Obligation contractuelle de location-acquisition	334 147 \$	345 522 \$
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(12 475)	(11 375)
<u>Obligation contractuelle de location-acquisition</u>	<u>321 672 \$</u>	<u>334 147 \$</u>

Au 31 mars 2005 les paiements minimaux futurs en vertu des locations-acquisitions se présentent comme suit pour les exercices terminés aux années indiquées ci-dessous:

L'exercice terminé en	Location- acquisition
2006	43 200 \$
2007	43 200
2008	43 200
2009	43 200
2010	43 200
2011 et ansi de suite	384 299
	<u>600 299</u>
Moins: la somme qui représente l'intérêt	266 152
	<u>334 147 \$</u>

5. PROVISION POUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE

La société assure les allocations de retraite pour les employés réguliers équivalentes au salaire d'une semaine pour chaque année d'emploi au maximum de 25 semaines, payable à la retraite.

Le montant de la prestation correspond à la valeur courante de l'obligation estimative aux employés actuels et est basée sur l'âge de retraite de 65 ans.

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

6. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Autorisé		
500 actions ordinaires d'une valeur nominale de		
10 \$ chacune		
Émis et en circulation		
200 actions ordinaires	2 000 \$	2 000 \$

7. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
DÉPENSES DU PROGRAMME		
Salaires et charges sociales	1 451 688 \$	1 397 478 \$
Cotisations patronales	193 492	205 249
Transport et communications	263 294	160 021
Charges imputées à la remédiation	-	179 546
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	926 717	1 062 529
Entretien et réparations (sous-traitance)	962 443	707 247
Locations (y compris la location d'aéronefs)	166 646	170 848
Intérêt du contrat location-acquisition	31 848	2 700
Pesticides, matières et fournitures	447 772	339 494
Dépenses imputées au fonctionnement	4 443 900	4 225 112
Tranche principale du contrat location-acquisition	11 352	4 500
Capitalisation - immobilisations corporelles	159 528	161 398
Total des dépenses des programmes	4 614 780 \$	4 391 010 \$
DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ		
Frais généraux	833 708 \$	706 716 \$
Intervention phytosanitaire	434 709	557 054
Recherche et développement	887 685	871 401
	2 287 798	2 089 941
	4 443 900 \$	4 225 112 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**Notes complémentaires**de l'exercice terminé le 31 mars 2005

8. PASSIF DÉCOULANT DU RÉGIME DE RETRAITE

La société assure un régime de retraite défini pour les employés permanents et les employés contractuels. La contribution de l'organisme à ce régime en 2005 était 37 599 \$ (36 006 \$ en 2004).

9. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Durant l'année, la société a reçu et a payé les montants suivants :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Intérêt reçu	6 045	3 364
Intérêt payé	34 378	29 920

ÉTATS FINANCIERS

GESTION PROVINCIALE LTÉE

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 2005 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

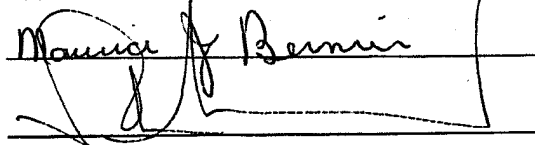
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 4 novembre 2005

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	492 136 \$	565 605 \$
Intérêts à recevoir	27 671	4 665
Débiteurs	10 184	2 745
	529 991	573 015
Projets de développement industriel (notes 2 et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	4 566 210	4 760 408
Actions des compagnies clientes	2 941 045	2 941 045
Bâtiment tenu pour le développement	310 000	310 000
	7 817 255	8 011 453
Moins : provision pour perte	5 423 284	3 399 440
	2 393 971	4 612 013
	2 923 962 \$	5 185 028 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs - somme due à la Province du Nouveau-Brunswick	- \$	110 424 \$
Créditeurs - autres	42 617	31 713
Provision pour perte des prêts garantis	92 595	100 000
	135 212	242 137
Dette à long terme		
Somme due à la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	6 447 256	6 623 498
Moins : provision pour perte des projets de développement industriel (note 2)	4 423 285	2 371 485
	2 023 971	4 252 013
Capital-actions		
Autorisé : 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émises : 500 actions	5 000	5 000
Bénéfices non répartis	759 779	685 878
	764 779	690 878
	2 923 962 \$	5 185 028 \$

Approuvé par le conseil



administrateur

administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
RECETTES		
Contribution provinciale	200 000 \$	- \$
Recouvrement de perte - financé par la Province (note 2)	2 051 800	1 018 261
Intérêts créditeurs	91 185	81 235
Produits divers	7 500	15 000
	<u>2 350 485</u>	<u>1 114 496</u>
DÉPENSES		
Subvention de développement	200 000	-
Mauvaises créances	2 049 055	999 762
Divers	10	290
Coûts d'investissement dans un bâtiment	25 758	31 683
Intérêt	1 761	-
	<u>2 276 584</u>	<u>1 031 735</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	73 901	82 761
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	685 878	603 117
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>759 779 \$</u>	<u>685 878 \$</u>

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	73 901 \$	82 761 \$
Ajouter (déduire) les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse		
Mauvaises créances	2 049 055	999 762
Recouvrement de mauvaises créances - subventionné par la province	(2 051 800)	(868 924)
Revenus de placement irrécouvrable	-	(16 950)
Recouvrement de perte - financé par la province	-	(149 337)
	<u>71 156</u>	<u>47 312</u>
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	(129 965)	39 284
	<u>(58 809)</u>	<u>86 596</u>
Activités d'investissements :		
Projets de développement industriel - recouvrements		
Prêts	176 242	389 029
Projets de développement industriel - investissements		
Prêts	(14 660)	(13 888)
	<u>161 582</u>	<u>375 141</u>
Activités de financement :		
Remboursements à la province	(176 242)	(339 029)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(73 469)	122 708
Encaisse, au début de l'exercice	565 605	442 897
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	<u>492 136 \$</u>	<u>565 605 \$</u>

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les débiteurs et les créditeurs.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies de la province du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de deux compagnies. En vertu d'une entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 2 480 000 \$ ou 50% du solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était de 1 166 934 \$ au 31 mars 2005 (2004 – 1 761 682 \$).

En vertu de l'autre entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 1 000 000 \$ ou le solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était de 500 000 \$ au 31 mars 2005.

Dans les deux cas, toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick et ne seront pas reflétées comme dépense de la société.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

5. Engagement non réglé

Au 31 mars 2005, la société comptait un engagement non réglé relatif au subvention de développement industriel de 880 000 \$ (2004 – 0 \$).



Le Musée du Nouveau-Brunswick

États financiers consolidés

31 mars 2005



PricewaterhouseCoopers LLP
Chartered Accountants
300 Brunswick House
44 Chipman Hill, PO Box 789
Saint John, New Brunswick
Canada E2L 4B9
Telephone +1 (506) 632 1810
Facsimile +1 (506) 632 8997

Le 3 juin 2005

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Le Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** (le « Musée ») au 31 mars 2005 et l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Bilan consolidé

31 mars 2005

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immo- bilisations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2005 \$	2004 \$
Actif						
Trésorerie	54 244	—	54	57 071	111 369	171 761
Placements à court terme (note 3)	108 627	—	350 501	—	459 128	314 109
Comptes clients	60 136	—	—	19 799	79 935	56 156
Comptes débiteurs — subventions	48 218	—	140 135	—	188 353	32 636
Stocks	47 301	—	—	—	47 301	31 625
Sommes à recevoir de la province du Nouveau- Brunswick	—	—	12 707	—	12 707	122 264
	318 526	—	503 397	76 870	898 793	728 551
Placements (note 3)	—	—	—	1 122 913	1 122 913	933 486
Immobilisations corporelles (note 4)	—	142 810	45 647	—	188 457	157 924
Collections et acquisitions	2	—	—	—	2	2
	318 528	142 810	549 044	1 199 783	2 210 165	1 819 963
Passif et soldes des fonds						
Comptes créditeurs et charges à payer	163 193	—	106 368	20 250	289 811	190 944
Emprunt interfonds	13 859	—	(2 787)	(11 072)	—	—
Sommes à payer à la province du Nouveau- Brunswick	121 856	—	—	—	121 856	—
	298 908	—	103 581	9 178	411 667	190 944
Soldes des fonds						
Non affectés	19 620	—	—	—	19 620	18 877
Grevés d'une affectation d'origine interne	—	—	114 753	33 134	147 887	144 502
Grevés d'une affectation d'origine externe	—	—	285 063	49 653	334 716	389 336
Dotations	—	—	—	1 107 818	1 107 818	918 380
Immobilisations corporelles	—	142 810	45 647	—	188 457	157 924
	19 620	142 810	445 463	1 190 605	1 798 498	1 629 019
	318 528	142 810	549 044	1 199 783	2 210 165	1 819 963

Approuvé par le conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds de fonction- nement \$ (note 6)	Fonds d'immobili- -sations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2005 \$	2004 \$
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 004 000	—	71 068	—	2 075 068	1 933 413
Fédérales	—	—	36 204	—	36 204	33 998
Ministère du Patrimoine canadien	—	—	152 500	—	152 500	44 700
Revenus de placement	6 000	—	5 605	48 647	60 252	59 136
Fondation Webster	—	—	—	30 100	30 100	40 260
Services du Musée (note 5)	163 282	—	15 983	—	179 265	132 197
Autres octrois et legs	—	—	75 691	29 000	104 691	137 785
Dons	—	—	62 412	4 051	66 463	35 517
	2 173 282	—	419 463	111 798	2 704 543	2 417 006
Charges						
Salaires et avantages sociaux	1 586 337	—	191 387	—	1 777 724	1 563 363
Documents, fournitures et services	493 333	—	226 256	—	719 589	633 412
Acquisitions	44 326	—	3 079	42 782	90 187	34 207
Amortissement des immobilisations corporelles	41 323	—	22 151	—	63 474	58 210
Subventions de recherches	—	—	—	3 750	3 750	2 500
	2 165 319	—	442 873	46 532	2 654 724	2 291 692
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	7 963	—	(23 410)	65 266	49 819	125 314
Gain à la vente de placements	—	—	—	119 660	119 660	60 805
Cession interne	(7 220)	30 533	17 537	(40 850)	—	—
Excédent net (insuffisance)	743	30 533	(5 873)	144 076	169 479	186 119
Solde des fonds au début de l'exercice	18 877	112 277	451 336	1 046 529	1 629 019	1 442 900
Solde des fonds à la fin de l'exercice	19 620	142 810	445 463	1 190 605	1 798 498	1 629 019

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2005

1 Nature de l'organisme

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi ») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

2 Principales conventions comptables

Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants:

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidiennes du Musée.

Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés au mobilier et au matériel du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Le mobilier et le matériel sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit:

Matériel informatique	33 %
Véhicules et matériel	20 %
Mobilier	10 %

Pour l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2005

2 Principales conventions comptables (suite)

Fonds affecté

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes:

Subventions – Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien – Sommes reçues en vertu du programme fédéral d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons – Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevé d'une affectation d'origine interne – Sommes affectées par le conseil aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée.

Fondation Webster – Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du Fonds de fonctionnement.

Placements

Les placements acquis par le Musée sont évalués au coût et ceux offerts au Musée sous forme de dons sont évalués à la juste valeur marchande à la date de réception. Les revenus de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Stocks

Les stocks, qui comprennent des publications et des articles destinés à la revente, sont évalués au coût ou, si elle est moins élevée, à la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2005

2 Principales conventions comptables (suite)

Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont passés en charges l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée comprennent un grand nombre d'objets du domaine des sciences humaines et des sciences naturelles ainsi que des objets provenant des archives et de la bibliothèque connexes au Nouveau-Brunswick, qui ont été acquis au fil des ans depuis la fondation de l'institution en 1842. Composée de près de 100 000 artefacts, la collection des sciences humaines comprend des objets relatifs à l'histoire, à la technologie, aux beaux-arts et aux arts décoratifs, de même que des documents d'archives. Les archives et la bibliothèque de recherche comptent 250 mètres de documents d'archives, 45 000 monographies et 500 publications périodiques. La collection des sciences naturelles compte près de 300 000 spécimens ou lots de spécimens du domaine de la botanique, de la paléontologie et de la zoologie.

Apport de services

Dans le cadre de ses activités de prestations de services, le Musée a obtenu le soutien de bénévoles, qui lui ont consacré près de 2 849 heures.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Musée constatés au bilan consolidé incluent l'encaisse, les comptes débiteurs, les placements, les comptes créditeurs ainsi que les charges à payer. À moins d'avis contraire, la juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2005

3 Placements

Les placements comprennent les éléments suivants:

	2005		2004	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Placements à court terme				
Bons du Trésor	459 128	457 876	314 109	317 175
Placements à long terme				
Obligations	784 191	826 727	732 027	792 028
Titres de participation	338 722	495 097	201 459	407 715
	<u>1 122 913</u>	<u>1 321 824</u>	<u>933 486</u>	<u>1 199 743</u>

4 Immobilisations corporelles

	2005		2004	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	245 625	161 694	83 931	51 691
Véhicules et matériel	268 293	189 402	78 891	75 446
Mobilier	77 898	52 263	25 635	30 787
	<u>591 816</u>	<u>403 359</u>	<u>188 457</u>	<u>157 924</u>

5 Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants:

	2005 \$	2004 \$
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	268 987	157 468
Droits d'entrée	103 553	101 691
Location d'installations	32 633	18 852
Cotisations des membres	12 035	12 809
	<u>417 208</u>	<u>290 820</u>
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	237 943	158 623
	<u>179 265</u>	<u>132 197</u>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2005

6 Produits et charges du Fonds de fonctionnement – Comparaison détaillée au budget

	2005 Chiffres réels \$	2005 Budget (non vérifiés) \$
Produits		
Subventions provinciales	2 004 000	2 000 000
Services du Musée	163 282	154 000
Revenus de placement	6 000	6 000
	2 173 282	2 160 000
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 586 337	1 697 500
Activités	293 623	256 600
Section du conservateur et bibliothèque	124 403	120 700
Commercialisation et expansion	94 545	76 500
Expositions et services techniques	48 236	37 500
Activités communautaires	26 514	10 000
Services aux visiteurs	22 194	23 200
	2 195 852	2 222 000
	(22 570)	(62 000)
Moins l'amortissement des immobilisations corporelles non inclus dans les éléments ci-dessus	(41 323)	–
Ajouter les dépenses en immobilisations incluses ci-dessus	71 856	–
	7 963	(62 000)

7 Engagements

Les versement minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation à long terme s'établissent comme suit:

	\$
Exercices se terminant les 31 mars 2006	19 883
2007	16 376
2008	12 768



États financiers du

**New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du
Nouveau-Brunswick inc.**

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Le 31 mars 2005

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Peter G. Gaulton Professional Corporation
Comptable agréé
74 rue Adelaide
Saint-Jean (N.-B.)
E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393
Télec.: (506) 652-8618

Domicile: (506) 634-7609
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les états financiers du Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc. pour l'année se terminant le 31 mars 2005 ainsi que les résultats d'exploitation l'actif net et l'évolution de la situation financière pour l'année visée par le rapport. La préparation de ces états financiers relève du conseil d'administration de cet organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer mon opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification effectuée.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'erreurs importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la société au 31 mars 2005 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes à but non lucratif.

Saint-Jean (N.-B.)
Le 9 août 2005


Comptable agréé

**New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.**

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

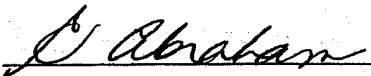
État de la situation financière pour l'année
prenant fin le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme:		
Fonds en caisse	243,302 \$	163,580 \$
Comptes débiteurs	5,760	430,150
Taxe de vente harmonisée recouvrable	242	8,194
	249,304 \$	601,924 \$
PASSIF		
À court terme:		
Comptes créditeurs	5,400 \$	303,812 \$
ACTIF NET		
Actif net non affecté	243,904	298,112
	249,304 \$	601,924 \$

Activités entre entités apparentées (note 4)
Voir les notes accompagnant les états financiers

Interruption des activités (note 5)

Approuvé par le conseil:

 Directeur

 Directeur

New Brunswick Distance Education Network Inc./ Réseau de Formation à Distance du Nouveau-Brunswick Inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Résultats d'exploitation et actif net
prenant fin le 31 mars 2005

	2005	2004
Rentrées de fonds:		
Gouvernement fédéral	271 \$	17,614 \$
Gouvernement provincial	-	272,000
Universités/collèges	1,000	625,666
Recouvrement des dépenses	892	79,177
Rabais sur la taxe de vente harmonisée	-	6,916
Divers	3,411	5,158
	5,574	1,006,531
Sorties de fonds:		
Frais bancaires	268	723
Contrats de services professionnels	-	831,861
Réunions	-	10,945
Déplacements	681	23,300
Services professionnels	6,200	6,525
Relations publiques et publicité	-	2,705
Perfectionnement professionnel	-	4,095
Téléphone	-	274
Divers	379	6,408
Créances irrécouvrables	233	-
	7,761	886,836
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds (sorties de fonds sur rentrées)	(2,187)	119,695
Actif net au début de l'année	298,112	178,417
	295,925	298,112
Transfert du compte de NB Branché au compte du Réseau communautaire d'accès et d'apprentissage du Nouveau-Brunswick (RCAA-NB)	(52,021)	-
Actif net à la fin de l'année	243,904 \$	298,112 \$

New Brunswick Distance Education Network Inc./ Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Évolution de la situation financière

prenant fin le 31 mars 2005

	2005	2004
Fonds fournis par (utilisés pour)		
Exploitation:		
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds	(2,187)\$	119,695 \$
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	424,390	(376,238)
Baisse (hausse) dans la TVH recouvrable	7,952	33,859
Hausse dans les comptes créditeurs	(298,412)	192,051
Baisse dans les crédits reportés	-	(272,000)
Transfert de fonds durant la période	(52,021)	-
Hausse (baisse) des fonds durant la période	79,722	(302,633)
Fonds au début de l'année	163,580	466,213
Fonds à la fin de l'année	243,302 \$	163,580 \$
Se répartissant comme suit:		
Banque - compte d'exploitation	243,302 \$	111,733 \$
- compte d'accès communautaire	-	51,847
	243,302 \$	163,580 \$

New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.
(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)
Notes accompagnant les états financiers
prenant fin le 31 mars 2005

1. But de l'organisme

La société est une organisation sans but lucratif constituée en 1994 dans le but d'obtenir des fonds et d'établir des partenariats pour faciliter l'accès à l'enseignement à distance au Nouveau-Brunswick et pour appuyer le développement du secteur des technologies de formation avancées dans l'économie de la province. La société n'est pas assujettie à l'impôt en vertu des lois d'impôts sur le revenu du Canada et du Nouveau-Brunswick.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La société suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées avec restrictions sont considérées comme des revenus pour l'année durant laquelle les dépenses connexes sont faites. Les rentrées sans restriction sont considérées comme des revenus à la date reçue ou comme des comptes débiteurs si le montant à recevoir peut être déterminé de façon raisonnable et que la réception est assez certaine.

(b) Services fournis gratuitement:

Les services fournis gratuitement ne sont pas inscrits dans les états financiers.

3. Services en nature

L'exploitation de la société repose entièrement sur les services bénévoles des directeurs et des membres du comité. En raison de la difficulté à établir la valeur monétaire de ces services, nous ne les avons pas inscrits dans les états financiers.

4. Activités entre entités apparentées

La société reçoit des subventions de la province du Nouveau-Brunswick pour l'aider à payer les coûts de la formation et de l'élaboration de ses programmes. Les subventions sont inscrites comme des crédits reportés dans les états financiers ci-joints jusqu'à ce que les dépenses soient effectuées. Alors, les subventions servent à réduire les coûts des programmes et sont inscrites dans les résultats d'exploitation et l'actif net.

5. Interruption des activités

Au cours de l'année, la société n'a pas cherché de nouvelles sources de financement et ne s'attend pas à en chercher d'autres à l'avenir.



Service New Brunswick
Services Nouveau-Brunswick

États financiers

31 mars 2005

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la société.

La société maintient un système comptable et des contrôles connexes fournissant à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées, que l'actif est adéquatement protégé et comptabilisé et que les comptes sont fiables pour la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le conseil d'administration est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration de la société approuve les états financiers ci-joints.

Le président,



Jacques Dubé

La vice-présidente,
services corporatifs,



Carol Macdonald, CA

Fredericton (N.-B.), Canada
Le 27 mai 2005

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de Services Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et les états des résultats et de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint John (N.-B.), Canada
Le 27 mai 2005

Ernst & Young S.R.L.
Comptables agréés

Services Nouveau-Brunswick

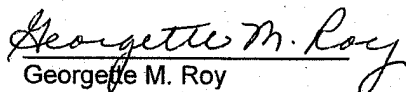
BILAN Aux 31 mars

ACTIF	2005	2004
ACTIF À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	16 960 730 \$	8 521 384 \$
Encaisse au nom des partenaires (note 4)	11 603 186	8 608 977
Espèces associées à l'assurance des titres fonciers (note 2)	1 676 934	1 212 477
Débiteurs (note 5)	2 033 459	1 642 639
Charges payées d'avance	1 239 021	974 453
	33 513 330	20 959 930
ACTIF À LONG TERME		
Matériel (note 6)	2 562 665	3 019 648
Développement de systèmes (notes 2, 6, et 10)	16 180 977	17 625 512
	18 743 642	20 645 160
	52 256 972 \$	41 605 090 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	6 007 733 \$	5 931 123 \$
Remises payables aux partenaires (note 4)	11 603 186	8 608 977
Financement reporté du gouvernement provincial	6 333 750	-
Revenus comptabilisés d'avance	58 413	55 702
Assurance des titres fonciers (note 8)	1 676 934	1 212 477
	25 680 016	15 808 279
CAPITAUX PROPRES	26 576 956	25 796 811
	52 256 972 \$	41 605 090 \$

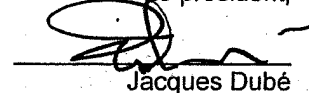
Engagements (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers

La présidente du conseil d'administration,


Georgette M. Roy

Le président,


Jacques Dubé

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 mars

REVENUS	2005	2004
Services rendus au gouvernement provincial	25 468 806 \$	25 271 512 \$
Services rendus aux administrations municipales	7 003 558	6 592 455
Droits d'enregistrement	14 756 634	13 892 603
Produits et services	2 762 423	2 573 359
Ventes de logiciels et services d'experts-conseils	397 038	7 400
Intérêts	364 841	453 552
Recouvrement de traitements	91 514	140 665
	50 844 814	48 931 546
CHARGES		
Services de personnel	30 224 331	28 635 235
Communications et services informatiques	4 807 290	4 871 879
Services de matériel et de locaux	5 017 106	4 971 508
Amortissement	3 730 850	3 865 292
Services professionnels et bancaires	3 563 033	2 919 757
Déplacements et réunions	1 156 569	1 053 995
Matières et fournitures	786 314	730 857
Mobilier et matériel	470 546	609 234
Divers	308 630	488 090
	50 064 669	48 145 847
BÉNÉFICE NET	780 145	785 699
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE	25 796 811	25 011 112
CAPITAUX PROPRES DE FERMETURE	26 576 956 \$	25 796 811 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 mars

	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités :		
De fonctionnement		
Bénéfice net	780 145 \$	785 699 \$
Amortissement	<u>3 730 850</u>	<u>3 865 292</u>
	4 510 995	4 650 991
Financement reporté du gouvernement provincial	6 333 750	-
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 9)	<u>(576 067)</u>	<u>223 778</u>
	10 268 678	4 874 769
D'investissement en immobilisations		
Ajouts au matériel	(627 112)	(575 949)
Ajouts au développement de systèmes	(1 202 220)	(3 235 417)
Produit de cession	-	14 802
	<u>(1 829 332)</u>	<u>(3 796 564)</u>
Augmentation des espèces	8 439 346	1 078 205
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	8 521 384	7 443 179
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	16 960 730\$	8 521 384\$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Services Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERSExercice terminé le 31 mars 2005

1. SERVICES NOUVEAU-BRUNSWICK

Services Nouveau-Brunswick est une société de la Couronne non assujettie à l'impôt établie en vertu de la *Loi portant sur Services Nouveau-Brunswick*. Elle a comme mission d'accroître l'accessibilité aux services gouvernementaux et de gérer les renseignements qui font autorité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Généralités**

La société suit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces englobent les fonds en caisse et les instruments financiers à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur risque peu de changer. La direction de la société a déclaré séparément des espèces équivalant à l'encaisse au nom des partenaires (note 4) et à la somme accumulée au titre de l'assurance des titres fonciers (note 8).

Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la société correspond approximativement à leur juste valeur marchande, vu leur échéance à court terme et les modalités de crédit habituelles.

Actif à long terme

Les investissements relatifs aux systèmes informatiques et aux bases de données, ainsi qu'aux biens matériels dont la valeur est égale ou supérieure à 5 000 \$, sont capitalisés et passés directement en charges conformément à la convention relative à l'amortissement.

Revenus

Les revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés, compte tenu d'une déduction des frais d'enregistrement annuel au registre des sociétés relativement aux entreprises susceptibles d'être inactives. Les montants à recevoir qui n'ont pas été recouverts sont enregistrés comme des créances douteuses.

Charges de retraite

Les employés de Services Nouveau-Brunswick adhèrent à un régime de retraite interentreprises. Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, seules les cotisations de l'exercice en cours sont passées en charges.

Services Nouveau-Brunswick

Entente relative à l'alliance commerciale avec CGI

Les sommes reçues de CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) en vertu de cette entente (note 10) sont portées en diminution du coût en capital de l'investissement connexe.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction du coût d'origine sur les périodes suivantes :

Mobilier, bases de données, et systèmes	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail allant jusqu'à 10 ans
Matériel et véhicules	5 ans
Ordinateurs et logiciels	4 ans

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les revenus et les charges présentés au cours des périodes visées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES RELIÉES

Services Nouveau-Brunswick est entièrement détenue par la province du Nouveau-Brunswick. Le bilan contient les montants entre parties reliées suivants :

	<u>Exercice terminé en 2005</u>	<u>Exercice terminé en 2004</u>
Débiteurs	383 964 \$	200 015 \$
Créditeurs	606 071	834 330
Passif net	<u>222 107 \$</u>	<u>634 315 \$</u>

L'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres inclut les montants entre parties reliées suivants :

	<u>Exercice terminé en 2005</u>	<u>Exercice terminé en 2004</u>
Revenus	33 499 615 \$	32 591 915 \$
Charges	1 688 392	1 676 755
Bénéfice net	<u>31 811 223 \$</u>	<u>30 915 160 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

4. ENCAISSE ET REMISES PAYABLES AUX PARTENAIRES

Services Nouveau-Brunswick recouvre des fonds au nom de la province du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires commerciaux. Les montants suivants étaient payables à la province et à d'autres partenaires à la fin de l'exercice.

	Exercice terminé en 2005	Exercice terminé en 2004
Province	9 436 754 \$	7 089 230 \$
Autres partenaires	2 166 432	1 519 747
	<u>11 603 186 \$</u>	<u>8 608 977 \$</u>

5. DÉBITEURS

	Exercice terminé en 2005			Exercice terminé en 2004
	Débiteurs	Provision pour créances douteuses	Montant net	Montant net
À court terme				
Remboursement de la TVH	663 526 \$	-	663 526 \$	652 308 \$
Registre des sociétés	243 168	58 663	184 505	278 219
Province du N.-B.	383 964	4 554	379 410	199 029
Comptes clients	600 799	11 177	589 622	353 227
Prêts aux employés pour achat d'un ordinateur personnel	186 240	-	186 240	159 856
Intérêts à recevoir	30 156	-	30 156	-
	<u>2 107 853 \$</u>	<u>74 394 \$</u>	<u>2 033 459 \$</u>	<u>1 642 639 \$</u>

Les comptes clients de la société ne représentent pas une concentration importante de risque de crédit, car ils ont trait à un grand nombre d'organismes ayant des conditions de crédit normales. La plupart des autres débiteurs sont considérés comme recouvrables en raison de la nature du débiteur ou des opérations.

Services Nouveau-Brunswick

6. IMMOBILISATIONS

Matériel	Exercice terminé en 2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Ordinateurs et logiciels	3 192 858 \$	2 251 140 \$	941 718 \$
Mobilier et matériel	1 443 460	887 842	555 618
Améliorations locatives	2 298 896	1 256 112	1 042 784
Véhicules	26 985	4 440	22 545
	<u>6 962 199 \$</u>	<u>4 399 534 \$</u>	<u>2 562 665 \$</u>
Développement de systèmes			
Systèmes	28 574 867 \$	13 570 288 \$	15 004 579 \$
Bases de données	1 018 040	1 014 344	3 696
Travaux en cours	1 172 702	-	1 172 702
	<u>30 765 609 \$</u>	<u>14 584 632 \$</u>	<u>16 180 977 \$</u>

Matériel	Exercice terminé en 2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Ordinateurs et logiciels	6 771 942 \$	5 525 316 \$	1 246 626 \$
Mobilier et matériel	1 843 001	1 169 658	673 343
Améliorations locatives	2 136 742	1 044 358	1 092 384
Véhicules	7 910	615	7 295
	<u>10 759 595 \$</u>	<u>7 739 947 \$</u>	<u>3 019 648 \$</u>
Développement de systèmes			
Systèmes	27 601 939 \$	10 926 456 \$	16 675 483 \$
Bases de données	1 018 040	1 011 421	6 619
Travaux en cours	943 410	-	943 410
	<u>29 563 389 \$</u>	<u>11 937 877 \$</u>	<u>17 625 512 \$</u>

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Exercice terminé en 2005	Exercice terminé en 2004
Comptes fournisseurs	3 148 328 \$	2 963 252 \$
Charges à payer - traitements et avantages	2 127 033	1 748 111
Retenues à la source à payer	126 301	385 430
Montant à payer à la province du N.-B.	606 071	834 330
	<u>6 007 733 \$</u>	<u>5 931 123 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

8. ASSURANCE DES TITRES FONCIERS

En vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*, la province garantit le titre des biens réels enregistrés en fonction des modalités d'enregistrement. La société a constitué un fonds selon des calculs actuariels pour faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*. Des droits en matière d'assurance de 5,00 \$ sont imposés pour tout enregistrement au registre des titres fonciers.

	Exercice terminé en 2005	Exercice terminé en 2004
Solde d'ouverture	1 212 477 \$	757 255 \$
Droits en matière d'assurance perçus	486 790	457 855
Moins : demandes d'indemnisation	(22 333)	(2,633)
Solde de clôture	<u>1 676 934 \$</u>	<u>1 212 477 \$</u>

9. VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT HORS CAISSE

	Exercice terminé en 2005	Exercice terminé en 2004
Débiteurs	(390 820) \$	442 366 \$
Charges payées d'avance	(264 568)	(407 687)
Créditeurs	76 610	169 335
Revenus comptabilisés d'avance	2 711	19 764
	<u>(576 067) \$</u>	<u>223 778 \$</u>

10. ENTENTE RELATIVE À L'ALLIANCE COMMERCIALE AVEC CGI

En 2001, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) et Services Nouveau-Brunswick ont conclu une entente de sept ans, en vertu de laquelle CGI versera jusqu'à 3,5 millions de dollars à la société en échange d'une contrepartie qui lui permettra d'asseoir sa crédibilité à titre de spécialiste en matière d'offre de services gouvernementaux électroniques. La contrepartie offerte par Services Nouveau-Brunswick comprendra le recours aux ressources de CGI relativement à la gestion et à l'architecture technique des projets, la présentation de ses systèmes à des clients éventuels et l'exclusivité à CGI pour commercialiser le logiciel de gouvernement électronique élaboré pour Services Nouveau-Brunswick. La totalité des solutions et des autres produits protégés par des droits de propriété intellectuelle qui sont élaborés en vertu de cette entente appartiennent conjointement à CGI et à Services Nouveau-Brunswick.

En vertu de cette entente, Services Nouveau-Brunswick a reçu 309 031 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005 et 408 733 \$ durant l'exercice précédent. Les sommes reçues depuis 2002 totalisent 1 788 266 \$.

Services Nouveau-Brunswick

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

- a) Les employés réguliers de Services Nouveau-Brunswick adhèrent au Régime de pension de retraite de la fonction publique de la province du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées en vertu duquel des cotisations sont versées à la fois par Services Nouveau-Brunswick et les employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la société a versé des cotisations de 1 752 902 \$ conformément aux modalités du régime. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, le montant correspondant s'était élevé à 1 721 481 \$. Services Nouveau-Brunswick n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.
- b) Les employés réguliers de Services Nouveau-Brunswick ont droit au versement d'une allocation de retraite avant leur retraite en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la société accumule des charges à payer relativement aux sommes estimatives qu'elle devra verser à l'avenir, compte tenu de calculs actuariels et d'hypothèses utilisés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les charges à payer sont retranchées des versements réels effectués. Les hypothèses les plus importantes utilisées pour déterminer les charges à payer sont les suivantes : 0,89 % des coûts des traitements pour couvrir le coût relatif aux services rendus au cours de l'exercice, et 7,55 % des charges à payer pour couvrir les frais d'intérêts. L'obligation était de 221 234 \$ au 31 mars 2005 et de 220 093 \$ au 31 mars 2004.
- c) Services Nouveau-Brunswick a une obligation découlant d'une mesure de retraite anticipée offerte pour l'exercice terminé le 31 mars 1996 par la province du Nouveau-Brunswick, y compris aux employés de Services Nouveau-Brunswick. Conformément à une entente avec la province, l'obligation et les charges comptabilisées correspondaient aux cotisations que la société aurait autrement versées au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Ainsi, chaque année, la société réduit l'obligation comptabilisée du montant qu'elle remet à la province. L'obligation était de 396 044 \$ au 31 mars 2005 et de 474 265 \$ au 31 mars 2004.

12. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau suivant présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et d'équipement pour les exercices se terminant en :

2006	2 871 478 \$
2007	2 130 417
2008	1 644 567
2009	1 421 450
2010	1 235 239
Par la suite	1 851 564
	<u>11 154 715 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été retraités afin de les rendre conformes aux reclassements mineurs dans les états financiers de l'exercice écoulé.



**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
31 MARS 2005**



170 chemin Wilsey Road
PO Box / C.P. 20787
Fredericton, NB
Canada E3B 5B8

tel. / tél. : 506.452.6826
fax. / téléc. : 506.462.2024
www.anbl.com

RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus.


La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Présidente et Chef de la direction,

Vice-président et Chef des finances


Barbara Winsor


Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 6 juin 2005



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Fax (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la « société ») au 31 mars 2005 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre de nous former une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Les informations supplémentaires de l'exercice considéré qui figurent dans les tableaux, sont présentées en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base. Ces informations supplémentaires ont été soumises aux procédés de vérification que nous avons appliqués dans le cadre de notre vérification des états financiers de base et, à notre avis, elles donnent, à tous les égards importants, une image fidèle par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Fredericton, Canada

Le 6 juin 2005

BILAN

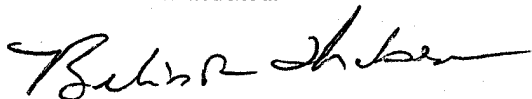
LE 31 MARS

Actif	2005	2004
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	172 940\$	328 470\$
Comptes clients	1 723 166	1 653 325
Stocks (note 1)	17 380 969	17 287 840
Frais payés d'avance	497 216	646 565
Total de l'actif à court terme	<u>19 774 291</u>	<u>19 916 200</u>
<i>Frais reportés</i>		
Pension de service antérieur	1 065 894	1 142 034
Dépôt – travailleurs blessés (note 2)	784 820	801 564
Total des frais reportés	<u>1 850 714</u>	<u>1 943 598</u>
<i>Immobilisations</i>		
Propriétés, bâtiments et équipements (note 3)	<u>10 518 060</u>	<u>10 425 290</u>
Total de l'actif	<u><u>32 143 065\$</u></u>	<u><u>32 285 088\$</u></u>
 Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	2 268 774\$	
Comptes fournisseurs et charges à payer	14 878 999	16 067 589\$
Portion actuelle de la dette de pension pour service antérieur	391 116	344 253
Total du passif à court terme	<u>17 538 889</u>	<u>16 411 842</u>
<i>Dette à long terme</i>		
Dette de pension de service antérieur (note 5)	<u>2 914 072</u>	<u>3 305 188</u>
 Avoir de la province du Nouveau-Brunswick		
Solde au début de l'exercice	12 568 058	14 382 399
Bénéfice net	121 824 602	118 642 398
	<u>134 392 660</u>	<u>133 024 797</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	122 702 556	120 456 739
Solde à la fin de l'exercice	<u>11 690 104</u>	<u>12 568 058</u>
Total du passif et de l'avoir	<u><u>32 143 065\$</u></u>	<u><u>32 285 088\$</u></u>
 Engagements (note 6)		

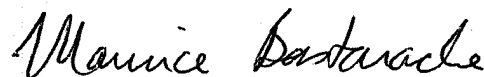
Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Administrateur



Administrateur



ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2005	Réel 2005	Réel 2004
Ventes totales (note 7)	333 543 712\$	331 049 835\$	321 913 395\$
Moins les commissions	4 685 961	4 601 670	4 553 279
Ventes nettes	328 857 751	326 448 165	317 360 116
Coût des marchandises vendues	171 826 994	169 387 381	165 316 294
Bénéfice brut	157 030 757	157 060 784	152 043 822
Autres produits	1 190 360	1 644 730	1 249 991
	158 221 117	158 705 514	153 293 813
Charges d'exploitation	37 883 833	36 880 912	34 651 415
Bénéfice net	<u>120 337 284\$</u>	<u>121 824 602\$</u>	<u>118 642 398\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	121 824 602\$	118 642 398\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 753 376	1 734 457
Amortissement du pension de service antérieur - frais reportés	76 140	76 140
(Gain) perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(3 059)	41 338
Diminution des dépôts – travailleurs blessés	16 744	80 773
Évolution du fonds de roulement hors caisse	1 066 563	1 895 348
Diminution de la dette de pension de service antérieur	(344 253)	(292 987)
Fonds provenant de l'exploitation	<u>124 390 113</u>	<u>122 177 467</u>
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(1 860 835)	(1 537 754)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipemen	17 748	9 401
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	<u>(1 843 087)</u>	<u>(1 528 353)</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(122 702 556)</u>	<u>(120 456 739)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(155 530)	192 375
Encaisse au début de l'exercice	<u>328 470</u>	<u>136 095</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>172 940\$</u>	<u>328 470\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2005	Réel 2005	Réel 2004
Spiritueux	75 296 014\$	75 324 164\$	73 022 532\$
Vin	42 356 024	43 304 492	40 177 125
Autres boissons	21 430 655	18 976 656	19 166 689
Bière	194 461 019	193 444 523	189 547 049
	333 543 712\$	331 049 835\$	321 913 395\$

Tableau du coût des marchandises vendues

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	2005 Total	2004 Total
Stocks au début de l'exercice	5 607 586\$	6 532 538\$	1 247 101\$	3 789 830\$	17 177 055\$	16 021 039\$
Achats	17 455 641	15 514 206	7 938 644	110 964 828	151 873 319	149 678 309
Fret	574 226	1 409 883	420 946	222 940	2 627 995	2 527 259
Droits de douane et taxe d'accise	11 777 819	2 136 286	748 213	281 076	14 943 394	14 266 742
	35 415 272	25 592 913	10 354 904	115 258 674	186 621 763	182 493 349
Stocks à la fin de l'exercice	5 605 736	6 570 060	1 123 765	3 934 821	17 234 382	17 177 055
	29 809 536\$	19 022 853\$	9 231 139\$	111 323 853\$	169 387 381\$	165 316 294\$

Tableau des autres produits

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2005	Réel 2005	Réel 2004
Programmes de commercialisation	1 015 484\$	1 236 042\$	1 018 350\$
Produits tirés des importations privées	53 468	56 822	47 633
Commission sur la collecte de frais d'usager de titulaires de permis		3 340	45 742
Frais d'administration des coupons de bière	15 000	16 104	15 486
Consignes non remboursées	82 884	95 964	80 045
Abonnements aux rapports sur les ventes	11 200	11 230	15 235
Gain (perte) sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(13 876)	3 059	(41 338)
Intérêt sur dépôt – travailleurs blessés (note 2)		78 959	35 255
Divers	26 200	143 210	33 583
	1 190 360\$	1 644 730\$	1 249 991\$

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2005	Réel 2005	Réel 2004
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	15 090 896\$	15 034 024\$	14 220 996\$
- administration	3 618 631	3 724 772	3 383 078
Charges sociales	5 079 575	4 749 426	4 385 160
Loyers	3 563 140	3 441 153	3 114 095
Chauffage et éclairage	1 052 162	1 087 249	1 005 911
Amortissement	2 147 318	1 753 376	1 734 457
Programmes de formation	180 091	149 003	141 660
Camionnage	540 713	731 215	581 064
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	441 167	470 563	436 831
Impôts fonciers	371 700	374 711	460 428
Matériel léger et fournitures	683 938	593 526	450 337
Service de sécurité	279 748	252 509	264 038
Entretien du système automatisé de vente au détail	271 446	259 755	268 914
Déplacements	330 259	283 460	304 803
Coûts du remboursement des consignes	456 855	532 230	443 638
Sacs	266 130	271 641	257 100
Traitement des données	357 163	305 906	294 844
Télécommunications	606 743	547 161	503 580
Exploitation des véhicules motorisés	48 340	48 307	49 630
Nettoyage	198 414	184 854	181 366
Articles manquants	50 400	58 815	54 301
Mauvaises créances			14 538
Réunions de la direction	77 587	56 234	56 489
Affranchissement	80 700	79 450	80 049
Services professionnels	241 914	196 209	243 256
Frais bancaires	1 227 740	1 183 485	1 118 686
Fournitures et entretien de l'entrepôt	45 190	51 189	50 601
Assurance	153 862	77 447	123 753
Publicité et promotions	263 030	254 477	294 755
Rémunération des administrateurs	38 050	35 650	36 875
Autres	120 931	93 115	96 182
	<u>37 883 833\$</u>	<u>36 880 912\$</u>	<u>34 651 415\$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2005

Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa principale activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Constatation de revenu

Les revenus sont constatés lorsque les biens sont vendus, que les obligations contractuelles sont satisfaites et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable.

Stocks

Le stock de marchandises pour revente est évalué au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Pension de service antérieur

Les coûts de pensions de service antérieur sont amortis par amortissement constant sur une période de seize ans.

Dépôt – travailleurs blessés

Le coût des réclamations pour employés blessés avant le 1^{er} avril 2002 est déduit d'un dépôt détenu en fiducie auprès de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) et débité comme avantage d'un employé à mesure qu'il est engagé.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 1/2%
Pavage	10%
Matériel de réfrigération	10%
Logiciel et services	10%
Matériel automatisé des magasins	20%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail selon la méthode linéaire.

Allocations de retraite

Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé par moyens actuariels en utilisant la méthode des bénéfices prévus proportionnellement au service et la meilleure estimation de la gestion du taux d'augmentation de salaire et de l'âge de la retraite des employés.

La responsabilité transitoire relative à l'allocation de retraite est amortie selon la méthode linéaire au cours de la période de service restante prévue des employés qui participent au régime (douze ans).

Tout excédent du gain (perte) actuariel net de plus de 10 % de l'obligation des bénéfices est amorti au cours de la période de service restante estimative des employés actifs.

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses que influent sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les revenus et les charges présentes au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

1. Stocks

	2005	2004
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	17 234 382\$	17 177 055\$
Fournitures	146 587	110 785
	<u>17 380 969\$</u>	<u>17 287 840\$</u>

2. Dépôt – travailleurs blessés

Au cours de l'année, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick est passée à une méthode d'évaluation pour le paiement à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) ainsi, la Société a fait un dépôt pour la somme de 1 000 000 \$ en fiducie auprès de la CSSIAT pour couvrir le coût estimatif des réclamations des travailleurs blessés avant la date de conversion du 1er avril 2002. Ce dépôt sera détenu pour la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2009 et il accumulera de l'intérêt au taux de rendement de la CSSIAT pour l'année qui s'applique. L'intérêt accumulé en 2005 était 78 959\$ (35 255\$ en 2004). Le coût total des réclamations sera déduit du dépôt au cours de l'année où la dépense a eu lieu. Les coûts réels pour 2005 étaient 95 854\$ (116 028\$ en 2004). À la fin de la période de sept ans ou à tout moment auparavant, sur demande de la Société, la CSSIAT calculera les coûts futurs reliés à ces réclamations et la Société sera responsable du paiement forfaitaire de cette somme. À partir de ce moment, la CSSIAT assumera la responsabilité pour la dette. On prévoit que le montant en dépôt sera suffisant pour couvrir tous les coûts futurs reliés aux blessures qui ont eu lieu avant le 1er avril 2002.

3. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2005 Montant net	2004 Montant net
Terrains	209 075\$		209 075\$	209 075\$
Pavage	517 431	459 789\$	57 642	53 295
Bâtiments	11 564 838	7 040 723	4 524 115	4 313 276
Améliorations locatives	5 080 723	3 200 615	1 880 108	1 656 740
Ameublement, agencements et matériel	8 762 248	7 411 467	1 350 781	1 370 381
Matériel roulant	229 872	133 794	96 078	68 673
Matériel automatisé des magasins	1 671 009	1 632 610	38 399	37 438
Logiciel et services	3 923 071	2 306 459	1 616 612	1 904 323
Matériel de réfrigération	3 261 065	2 515 815	745 250	812 089
	<u>35 219 332\$</u>	<u>24 701 272\$</u>	<u>10 518 060\$</u>	<u>10 425 290\$</u>

4. Avantages sociaux futurs

Pension

Les employés régulier de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique de la province du Nouveau Brunswick, que est un régime interentreprise a prestations déterminés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Société a versé des cotisations de 1 141 926\$ (1 100 608\$ en 2004) conformément aux modalités du regime. La Société n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe a l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du regime relativement a ses employés anciens ou actuels sauf tel qu'indiqué dans la Note 5.

Allocations de retraite

Les employés de la Société ont droit à une allocation de retraite déterminée selon le nombre d'années de service et le taux de salaire au cours de l'année de retraite ou du décès. Ce programme est financé au cours de l'année où l'allocation est versée. La plus récente évaluation a déterminé que la responsabilité actuarielle accumulée pour cet avantage était de 3 112 500 \$ au 31 mars 2005. À la fin de la présente année financière, la Société avait enregistré une responsabilité totale de 1 382 000 \$. Des coûts de 402 000 \$ relatifs à ce programme ont été comptabilisés comme dépenses au cours de l'année (353 000 \$ en 2004). L'évaluation utilisait la méthode des bénéfices prévus proportionnellement au service et comprenait les meilleures estimations de la gestion d'un taux de remise de 6 % et d'une hausse de salaire prévue de 2,5 %.

5. Dette de pension de service antérieur

Conformément à un règlement de 1991 de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.), la Société des alcools du Nouveau-Brunswick devait faire une contribution annuelle, jusqu'à ce que les prestations soient financées au complet, des montants suffisants dans le fonds de fiducie de pension pour amortie la dette de pension de 7 900 000 \$. La période d'amortissement était estimée à vingt-cinq ans.

Au cours d'une partie de la période de paiement, les gains d'expérience ont été identifiés par des évaluations actuarielles du régime de 1992 à 1999 et ces gains ont été amortis sur la durée de service restante prévue des contribuables actifs. Après le 31 mars 2000, aucun versement n'a été effectué au fonds de fiducie de retraite en raison des évaluations actuarielles qui ont déterminé que le régime était financé au complet.

Une évaluation actuarielle du Régime de pension de retraite dans le services publics au 1^{er} avril 2002 a été effectuée au cours de l'année financière 2002-2003. Cette évaluation a déterminé que le régime n'était plus financé au complet et que la part de la Société pour la dette était maintenant estimée à 3 942 428 \$. La dette de pension porte intérêt à un taux de 7,12 % par année et la Société doit rétablir les paiements annuels à compter de 2004. Le montant de ces paiements augmentera à chaque année au taux de l'Indice des prix à la consommation du Canada plus 2 %.

	2005	2004
Dette de pension de service antérieur	3 305 188\$	3 649 441\$
Portion actuelle de la dette de pension de service antérieur	<u>391 116</u>	<u>344 253</u>
	<u><u>2 914 072\$</u></u>	<u><u>3 305 188\$</u></u>

Les paiements de capital au cours de chacune des cinq prochaines années sur la dette à long terme sont évalués ainsi :

2006	391 116\$
2007	442 141
2008	497 658
2009	558 017
2010	623 595

6. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2006 et 2016. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 2005, ont une durée initiale de plus d'un an :

2006	3 134 516\$
2007	2 928 306
2008	2 720 674
2009	2 356 378
2010	2 193 670
2011 à 2016	4 904 710
	<u>18 238 254\$</u>

7. Ventés totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

8. Juste valeur de l'actif et du passif financier

La juste valeur de l'encaisse, des comptes clients, des chèques en souffrance dépassant les fonds déposés, des comptes fournisseurs, des dettes accumulées et de la dette de pension de service antérieur a une valeur comptable estimative.

9. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 2004 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2005.



ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VERIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société de développement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional au 31 mars 2005 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads 'K.D. Robinson'.

K. D. Robinson, c.a.

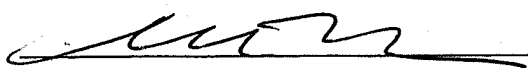
Fredericton (N.-B.)
le 26 août 2005

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 358 321 \$	690 864 \$
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	3 703 231	4 542 239
- Autres ententes	2 448 860	2 691 726
Province du Nouveau-Brunswick - fonds d'administration et de capital	439 227	5 511 401
Autres	59 675	119 443
Frais payés d'avance	9 708	-
	<u>9 019 022</u>	<u>13 555 673</u>
Autres actifs		
Avance de fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	4 000 000	3 800 000
Prêts à recevoir	3 100 000	837 969
Moins: Provision pour perte - Prêts à recevoir	(1 800 000)	-
	<u>5 300 000</u>	<u>4 637 969</u>
	<u>14 319 022 \$</u>	<u>18 193 642 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau Brunswick - demande d'indemnisation du Canada	6 141 006 \$	6 956 902 \$
Revenu différé	442 908	1 988 849
Provision pour la dette relative à des garanties	62 308	450 000
Autres	3 672 800	4 159 922
	<u>10 319 022</u>	<u>13 555 673</u>
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	4 000 000	3 800 000
Prêt à payer	1 800 000	837 969
Moins: Provision pour perte - Prêt à payer	(1 800 000)	-
	<u>4 000 000</u>	<u>4 637 969</u>
	<u>14 319 022 \$</u>	<u>18 193 642 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

 président

 directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005	2004
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	10 162 109 \$	9 751 544 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	45 666 376	44 959 870
Autres contributions	365 961	262 432
	<u>56 194 446</u>	<u>54 973 846</u>
DÉPENSES		
Ententes à frais partagés		
Entente sur le développement économique régional	9 282 481	8 851 757
Entente sur le développement économique régional - Initiatives spéciales	2 089 605	-
Marketing de l'industrie touristique du Canada atlantique	724 000	724 000
Entente sur la promotion du commerce international	168 000	290 368
	<u>12 264 086</u>	<u>9 866 125</u>
Fonds de démarrage		
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	4 659 930	6 108 737
Fonds de développement total	3 001 456	4 193 878
Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur	2 761 026	3 910 357
Fonds de développement économique communautaire	1 020 199	1 366 040
Fonds de développement économique régional Miramichi	2 025 697	-
	<u>13 468 308</u>	<u>15 579 012</u>
Autres activités		
Subvention à la SDR - OSS (note 1)	15 305 183	12 284 584
Initiatives spéciales	3 406 084	4 365 898
Langues officielles et coopération intergouvernementale	4 432 729	6 234 602
Administration	2 388 028	2 035 506
Programme d'aide communautaire à la jeunesse	2 054 886	1 932 747
Centres scolaires communautaires	1 710 500	1 715 500
Programme d'évènements communautaires	121 334	115 194
Exécution de la vente de tabac	150 000	124 280
Initiatives d'affaires autochtones	277 922	587 439
Autres projets (Tableau 3)	615 386	132 959
	<u>30 462 052</u>	<u>29 528 709</u>
	<u>56 194 446</u>	<u>54 973 846</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005	2004
Tableau 1 Recettes - Contributions fédérales		
Entente sur le développement économique régional	6 497 738 \$	6 196 230 \$
Entente sur le développement économique régional - Initiatives spéciales	1 348 924	-
	<u>7 846 662</u>	<u>6 196 230</u>
Autres activités		
Langues officielles et coopération intergouvernementale	1 721 544	2 744 669
Centres scolaires communautaires	282 500	282 500
Exécution de la vente de tabac	150 000	124 280
Programme de développement économique pour les autochtones	161 403	403 865
	<u>2 315 447</u>	<u>3 555 314</u>
	<u>10 162 109 \$</u>	<u>9 751 544 \$</u>
Tableau 2 Recettes - Contributions provinciales		
Ententes à frais partagés		
Entente sur le développement économique régional	2 418 782 \$	2 393 095 \$
Entente sur le développement économique régional - Initiatives spéciales	740 681	-
Marketing de l'industrie touristique du Canada atlantique	724 000	724 000
Entente sur la promotion du commerce international	168 000	290 368
	<u>4 051 463</u>	<u>3 407 463</u>
Fonds de démarrage		
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	4 659 930	6 108 737
Fonds de développement total	3 001 456	4 193 878
Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur	2 761 026	3 910 357
Fonds de développement économique communautaire	1 020 199	1 366 040
Fonds de développement économique régional Miramichi	2 025 697	-
	<u>13 468 308</u>	<u>15 579 012</u>
Autres activités		
Subvention à la SDR - OSS (note 1)	15 305 183	12 284 584
Initiatives spéciales	3 406 084	4 365 898
Langues officielles et coopération intergouvernementale	2 711 185	3 489 933
Administration	2 388 028	2 035 506
Programme d'aide communautaire à la jeunesse	2 054 886	1 932 747
Centres scolaires communautaires	1 428 000	1 433 000
Programme d'évènements communautaires	121 334	115 194
Initiatives d'affaires autochtones	116 519	183 574
Autres projets	615 386	132 959
	<u>28 146 605</u>	<u>25 973 395</u>
	<u>45 666 376 \$</u>	<u>44 959 870 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

Tableau 3 Dépenses - Autres projets

	2005	2004
Provision pour perte	609 439 \$	(213 580)\$
MRII - Initiative spéciale - dépenses administratives	5 947	346 539
	<u>615 386 \$</u>	<u>132 959 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2005

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente sur le développement économique régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société de développement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Société par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction et l'opération d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société de développement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

Les prêts, tels que ceux-ci, consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement, sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. La valeur actualisée nette est calculée à chaque fin d'exercice selon le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt.

3. Engagements

En vertu de l'entente sur le développement économique régional, le gouvernement provincial a engagé des fonds suite au 31 mars 2005 d'environ 0,9 millions (5,7 millions au 31 mars 2004) de dollars en total.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

4. Passif éventuel

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 2005, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 3 262 308 \$ (3 419 003 \$ au 31 mars 2004). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

5. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société de développement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2005 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a

Fredericton (N.-B.)
le 26 août 2005

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
BILAN
31 MARS 2005**

ACTIF	2005	2004
Actif à court terme		
Débiteurs		
Canada - Entente sur le programme d'infrastructures	3 815 165 \$	4 935 396 \$
Canada - Autres initiatives spéciales	714 351	-
	4 529 516 \$	4 935 396 \$
PASSIF ET AVOIR		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau-Brunswick - Fonds de capital et de fonctionnement	2 810 844 \$	1 125 922 \$
Avoir	1 718 672	3 809 474
	4 529 516 \$	4 935 396 \$

Approuvé par le conseil d'administration

 président

 directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005	2004
RECETTES		
Contributions fédérales		
- Entente sur le programme d'infrastructures	16 371 008 \$	13 457 074 \$
- Autres initiatives spéciales	1 969 486	-
	<u>18 340 494</u>	<u>13 457 074</u>
Contributions provinciales		
Entente sur le programme d'infrastructures	14 663 936	10 751 500
Jeux d'hiver du Canada 2003	-	333 084
Agences de développement économique communautaire	641 247	1 200 000
	<u>15 305 183</u>	<u>12 284 584</u>
	<u>33 645 677</u>	<u>25 741 658</u>
DÉPENSES		
Entente sur le programme d'infrastructures	32 570 316	27 098 316
Jeux d'hiver du Canada 2003	-	333 084
Agences de développement économique communautaire	1 196 677	1 196 677
Autres initiatives spéciales	1 969 486	-
	<u>35 736 479</u>	<u>28 628 077</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(2 090 802)	(2 886 419)
Avoir, au début de l'exercice	3 809 474	6 695 893
AVOIR, à la fin de l'exercice	<u>1 718 672</u>	<u>3 809 474 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005**

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie le 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière pour l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS.

2. Passif éventuel - contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.

3. Engagements

En vertu de l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a engagé des fonds au 31 mars 2005 d'environ 8,4 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'assemblée législative du Nouveau Brunswick.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.



ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 2004

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2004 et l'état des recettes, dépenses et actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

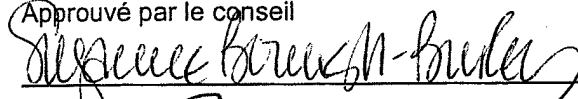
Fredericton (N.-B.)
le 4 mars 2005


**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2004**

	2004	2003
ACTIF		
Encaisse	14 929 \$	17 010 \$
Débiteurs	401	771
Actif des fonds en fiducie (note 4)	2 763 055	1 188 000
	<u>2 778 385 \$</u>	<u>1 205 781 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	328 \$	- \$
Avances - offices de stabilisation (note 2 (a))	15 002	17 781
ACTIF NET - FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS (note 5)	<u>2 763 055</u>	<u>1 188 000</u>
	<u>2 778 385 \$</u>	<u>1 205 781 \$</u>

Passif éventuel (note 8)

Approuvé par le conseil

 présidente

 administrateur

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DÉPENSES ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004**

	2004	2003
RECETTES		
Cotisations - dépenses administratives	2 779 \$	7 391 \$
Cotisations - fonds d'assurance - dépôts (note 5)	1 648 374	100 946
	<u>1 651 153</u>	<u>108 337</u>
DÉPENSES		
Services professionnels et autre	1 599	1 114
Conseil d'administration	1 180	6 278
Distributions - fonds d'assurance - dépôts (note 5)	73 319	32 278
	<u>76 098</u>	<u>39 670</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 575 055	68 667
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 188 000</u>	<u>1 119 333</u>
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - FIN DE L'EXERCICE	<u>2 763 055 \$</u>	<u>1 188 000 \$</u>

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004**

1. Pouvoir et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick. Présentement, une couverture d'assurance de base maximale de 60 000 \$ est offerte pour les dépôts assurés de chaque membre d'une caisse populaire. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires est responsable de l'administration de la *Loi sur les caisses populaires* et est également le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société, dont au moins un qui doit être nommé par le Ministre.

2. Principales conventions comptables

(a) Cotisations – Frais d'administration

La Société reçoit des avances des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses administratives. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société.

(b) Cotisations/Distributions – Fonds d'assurance-dépôts

Les cotisations au fonds d'assurance-dépôts sont enregistrées à titre de recettes lorsqu'elles deviennent payables à la Société.

Lorsque le solde au fonds d'assurance-dépôts excède le montant requis selon le calcul de la Société, le montant excédentaire des fonds en fiducie est distribué aux offices de stabilisation. Cette distribution est enregistrée aux dépenses de la Société.

(c) Charges à payer pour les pertes de l'assurance-dépôts

La Société inscrit dans les charges à payer les pertes connues ou probables identifiées pour certaines caisses populaires lorsque l'office de stabilisation affilié à ces caisses populaires n'est pas en mesure de les payer ou de les endosser. Depuis le début de ses opérations en 1994, aucune dépenses n'ont été inscrites par la Société à ce titre.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004**

2. Principales conventions comptables - suite

(d) Actif des fonds en fiducie

Les placements des fonds en fiducie sont inscrits au coût, sauf lorsqu'une diminution de la valeur n'est pas temporaire.

3. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Société est sujette à l'impôt. Les dispositions de la *Loi* excluent généralement des revenus imposables, les cotisations versées au fonds d'assurance-dépôts.

4. Actif des fonds en fiducie

Au 31 décembre 2004, les fonds en fiducie étaient composés des actifs suivants :

	Valeur comptable	Valeur marchande
Encaisse	3 380 \$	3 380 \$
Intérêts à recevoir	10 487	10 487
Contribution à recevoir (excédentaire)	(59 065)	(59 065)
Obligations d'Épargne du Canada	356 473	361 243
Obligations Provinciales et Municipales	1 477 054	1 518 752
Obligations de service public	208 098	206 589
Obligations de société	766 628	766 624
Total - 2004	<u>2 763 055 \$</u>	<u>2 808 010 \$</u>
Total - 2003	<u>1 188 000 \$</u>	<u>1 208 912 \$</u>

5. Fonds d'assurance-dépôts

L'article 223 de la *Loi sur les caisses populaires* exige que la Société établisse et maintienne un fonds d'assurance-dépôts. La Société est requise par la *Loi* de maintenir ce fonds dans deux comptes séparés. Chaque compte est composé du montant contribué par un des offices de stabilisation ainsi que des revenus de placements, moins les dépenses chargées au compte.

La Société a conclu un contrat de fiducie avec chaque office de stabilisation pour qu'ils s'occupent de la gestion et des activités d'investissement des fonds de leur compte respectif. En vertu des termes de ces contrats, chaque office de stabilisation doit investir les fonds conformément à la politique d'investissement de la Société.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004**

5. Fonds d'assurance-dépôts - suite

L'actif net du fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu au niveau déterminé annuellement par une formule approuvée par le conseil d'administration de la Société. La formule exige la notation de chaque caisse populaire et credit union selon une évaluation des risques.

Le montant des actifs des fonds en fiducie est ajusté annuellement selon les exigences de la formule. Il en résulte une contribution aux fonds en fiducie ou une distribution du fonds aux offices de stabilisation.

Dans le cas où la Société se trouve dans l'obligation d'effectuer un paiement conformément à l'article 223 de la *Loi sur les caisses populaires*, et que ce paiement excède le montant conservé dans le fonds d'assurance-dépôts, la Société peut demander un prêt ou une garantie de prêt en vertu de l'article 228 de la Loi.

Au 31 décembre 2004, le solde du compte du fonds en fiducie géré par l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée et par la Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board était comme suit :

	Balance du fonds au 31 décembre 2003	Cotisations/ (distribution) à/(de) Société	Balance du fonds au 31 décembre 2004
L'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée	458 627 \$	(73 319)\$	385 308 \$
Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited	729 373	1 648 374	2 377 747
Total	<u>1 188 000 \$</u>	<u>1 575 055 \$</u>	<u>2 763 055 \$</u>

6. Entreprises apparentées

Les opérations entre la Société, les deux offices de stabilisation et les deux fonds en fiducie sont considérées comme étant des opérations entre entreprises apparentées. Chaque office de stabilisation nomme deux administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société. Chaque office de stabilisation exerce une influence notable sur les opérations de la Société.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2004**

7. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

8. Passif éventuel

Au 31 décembre 2004, une importante caisse populaire était sous la surveillance de l'office de stabilisation dont elle est membre. Aucune demande d'aide de l'office de stabilisation ou demande pour le paiement de l'assurance-dépôts par la Société n'a été reçue à la date des états financiers. Aucun montant n'a été comptabilisé comme passif pour les réclamations futures étant donné que la probabilité de recevoir et de régler de telles réclamations reste indéterminée pour le moment. (Voir note 5)

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice terminé le 31 mars 2005


RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la Société. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

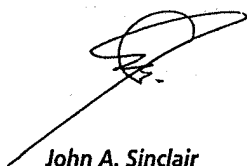
La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



John A. Sinclair

Le président et Chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

KPMG

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 5 mai 2005

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Bilan**

31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

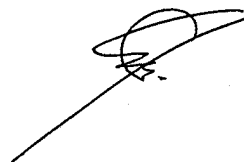
	2005	2004
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	60 930 \$	4 950 \$
Débiteurs – Fonds de retraite	2 080 572	2 063 620
Autres débiteurs	18 360	8 587
Charges payées d'avance et autres débiteurs	263 233	273 489
	<u>2 423 095</u>	<u>2 350 646</u>
Immobilisations (note 3)	241 030	286 828
	<u>2 664 125 \$</u>	<u>2 637 474 \$</u>
Passif, apports reportés et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	1 936 940 \$	1 929 630 \$
Taxe de vente harmonisée	96 073	75 042
Tranche à court terme du passif découlant du régime de retraite (note 5)	22 530	22 149
	<u>2 055 543</u>	<u>2 026 821</u>
Passif découlant du régime de retraite (note 5)	301 199	323 825
Passif découlant des avantages sociaux futurs (note 6)	66 353	-
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 7)	241 030	286 828
Actif net	-	-
Engagements (note 4)		
	<u>2 664 125 \$</u>	<u>2 637 474 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**État des résultats et de l'évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Produits :		
Honoraires :		
Fonds de retraite dans les services publics	4 603 007 \$	4 651 713 \$
Fonds de retraite des enseignants	4 066 065	4 161 675
Fonds de retraite des juges	35 437	32 322
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	143 759	157 134
Divers	905	34 197
	8 849 173	9 037 041
Charges :		
Salaires et charges sociales	3 658 806	4 175 903
Autres services (note 8)	4 988 264	4 635 285
Matières et fournitures	58 344	68 719
Amortissement des immobilisations	143 759	157 134
	8 849 173	9 037 041
Variation de l'actif net	-	-
	\$	\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Notes afférentes aux états financiers**

Exercice terminé le 31 mars 2005

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996. La Société est exonérée d'impôts.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables :**(a) Entité comptable :**

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Les charges de la Société sont financées intégralement par les Fonds.

(b) Mode de présentation :

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(c) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 3.

(d) Constatation des produits :

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus.

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations connexes.

2. État des flux de trésorerie :

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car les renseignements sur ces flux se retrouvent facilement dans les autres états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Immobilisations :

		2005		2004	
	Taux	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	33 ½ %	369 020 \$	299 282 \$	69 738 \$	83 008 \$
Mobilier et matériel	8 %	329 654	206 266	123 388	138 024
Améliorations locatives	10 %	278 216	230 312	47 904	65 796
		976 890 \$	735 860 \$	241 030 \$	286 828 \$

4. Engagement :

La Société loue des locaux aux termes de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à expiration à différentes dates entre 2006 et 2012.

Les paiements minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2006	245 700 \$
2007	245 700
2008	245 700
2009	245 700
2010	245 700
Par la suite, jusqu'en 2012	450 450
	1 678 950 \$

5. Passif découlant du régime de retraite :

La Société a une provision estimative de 324 000 \$ (346 000 \$ en 2004) et une charge au titre des salaires et des avantages sociaux de néant (346 000 \$ en 2004) pour des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés décernés durant 2003-2004. Ce montant équivaut à la valeur escomptée des versements prévus. Le coût final pour la Société variera selon la hausse de l'indice des prix à la consommation et selon certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu seront comptabilisées au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs seront tirés d'une augmentation des honoraires imputés au Fonds de retraite dans les services publics, au Fonds de retraite des enseignants ainsi qu'au Fonds de retraite des juges.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

6. Avantages sociaux futurs :

(a) Prestations de retraite :

Les employés à temps plein de la Société sont couverts par le Fonds de retraite dans les services publics (le « Fonds de retraite ») du Nouveau-Brunswick. Le Fonds de retraite est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées aux termes duquel les cotisations sont versées à la fois par la Société et ses employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Société a versé des cotisations de 178 895 \$ (191 774 \$ en 2004) conformément aux modalités du Fonds. La Société n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

(b) Indemnité de retraite

Les employés à temps plein de la Société ont droit à leur retraite à une indemnité de retraite dont la valeur est établie en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la Société enregistre une charge à payer relativement aux sommes estimatives futures qu'elle devra verser, établies à l'aide de calculs actuariels et d'hypothèses. La charge à payer est réduite par les versements effectués. Le Fonds est un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif grevé pour le règlement des obligations.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Hypothèses
Taux d'actualisation annuel	5,50 %
Hausses salariales annuelles	3,00 %
Mortalité	Aucune
Cessation d'emploi	Fonds de retraite dans les services publics
Age à la retraite	15 % à 57 ans
	60 % à 60 ans
	25 % à 63 ans
Méthode d'évaluation actuarielle	Répartition prévue des prestations au prorata des services

Selon l'évaluation actuarielle du 31 mars 2005, l'obligation transitoire de la Société s'établissait à 118 300 \$ au 1er avril 2003. Ce montant est amorti de façon linéaire sur la moyenne estimative du nombre d'années de service restantes des employés en service. Au 31 mars 2005, l'obligation transitoire non amortie se chiffre à 105 847 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Société a passé en charges un montant de 66 353 \$ comprenant le coût des services rendus, les intérêts sur la charge à payer et l'amortissement de l'obligation transitoire.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Notes afférentes aux états financiers (suite)**

Exercice terminé le 31 mars 2005

7. Apports reportés relatifs aux immobilisations :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	286 828 \$	383 702 \$
Apports supplémentaires reçus, montant net	97 961	60 260
Moins les montants amortis par imputations aux produits	(143 759)	(157 134)
Solde à la fin de l'exercice	241 030 \$	286 828 \$

8. Autres services :

	2005	2004
Honoraires et frais de gestion de tiers	2 954 067 \$	2 743 700 \$
Services de garde	185 932	160 346
Déplacements	193 566	209 316
Loyer de bureaux	241 965	295 323
Services professionnels	281 923	242 594
Systèmes d'information	970 970	818 867
Divers	159 841	165 139
	4 988 264 \$	4 635 285 \$

9. Juste valeur des actifs et des passifs financiers :

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs – Fonds de retraite, des autres débiteurs et des créditeurs et charges à payer de la Société se rapproche de leur valeur comptable.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation de ses principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général


Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 29 avril 2005

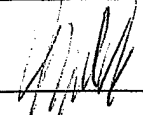
SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	30 643 \$	-
Titres négociables	5 270	5 190
Débiteurs	18 031	37 464
Frais payés d'avance	23 449	21 555
Stocks (note 1(c))	76 023	78 301
	<u>153 416</u>	<u>142 510</u>
Collection Kings Landing (note 1(d))	1	1
Immobilisations nettes (note 1(e))	2 026 768	1 805 069
	<u>2 180 185 \$</u>	<u>1 947 580 \$</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Dette bancaire	-	114 893 \$
Créditeurs et charges à payer	62 372	89 247
Recettes reportées	6 677	5 029
Recettes reportées - programme de réaménagement des effectifs	54 283	-
	<u>123 332</u>	<u>209 169</u>
Partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	1 994 886	1 771 535
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	31 881	33 534
Actifs nets non affectés	30 086	(66 658)
	<u>61 967</u>	<u>(33 124)</u>
	<u>2 180 185 \$</u>	<u>1 947 580 \$</u>

Approuvé par le conseil



Président



Administrateur

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	Budget 2005 (note 3)	Réel 2005	Réel 2004
RECETTES			
Entrées	367 410 \$	307 715 \$	354 227 \$
Emporium	261 145	189 178	223 219
Service alimentaire	471 600	452 748	458 443
Programmes éducatifs	85 100	80 887	87 112
Autres revenus d'opération	45 600	89 963	66 424
	<u>1 230 855</u>	<u>1 120 491</u>	<u>1 189 425</u>
Subventions			
Opération provinciale	1 362 900	1 363 300	1 346 361
Capital provinciale	50 000	31 863	47 792
Programme de réaménagement des effectifs	-	84 523	-
Autre	-	-	20 674
Programmes d'emplois	25 000	34 286	49 471
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	-	101 184	95 364
	<u>1 437 900</u>	<u>1 615 156</u>	<u>1 559 662</u>
	<u>2 668 755</u>	<u>2 735 647</u>	<u>2 749 087</u>
DÉPENSES			
Interprétation			
Exploitation	510 645	553 675	636 626
Éducatifs	66 662	56 222	83 834
Emporium	184 550	176 222	197 184
	<u>761 857</u>	<u>786 119</u>	<u>917 644</u>
Restauration			
Entretien	373 654	342 936	354 592
Sécurité	156 277	159 820	168 643
Restauration	256 171	224 880	319 314
	<u>786 102</u>	<u>727 636</u>	<u>842 549</u>
Service d'accueil	121 320	121 459	137 122
Relations publiques	200 225	185 428	211 643
Administration	236 525	261 288	248 967
Service alimentaire	390 545	371 265	375 810
Amortissement	-	102 836	97 130
Programme de réaménagement des effectifs	-	84 525	-
	<u>948 615</u>	<u>1 126 801</u>	<u>1 070 672</u>
	<u>2 496 574</u>	<u>2 640 556</u>	<u>2 830 865</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>172 181 \$</u>	<u>95 091 \$</u>	<u>(81 778)\$</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total 2005	Total 2004
Solde, début de l'exercice	33 534 \$	(66 658)\$	(33 124)\$	48 654 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(1 653)	96 744	95 091	(81 778)
Solde, fin de l'exercice	31 881 \$	30 086 \$	61 967 \$	(33 124)\$

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005	2004
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation :		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	95 091 \$	(81 778)\$
Ajouter les postes hors caisse :		
Dotation à l'amortissement	102 836	97 130
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital	(101 184)	(95 364)
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	48 793	(49 620)
	<u>145 536</u>	<u>(129 632)</u>
Activités de financement et d'investissement :		
Achat d'immobilisations	(324 535)	(291 873)
Subvention du gouvernement pour l'achat d'immobilisations	324 535	263 530
	<u>-</u>	<u>(28 343)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	145 536	(157 975)
Encaisse, au début de l'exercice	<u>(114 893)</u>	<u>43 082</u>
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	<u>30 643 \$</u>	<u>(114 893)\$</u>

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005**

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur les opérations

La Société de Kings Landing est une agence de la Couronne qui fut incorporée en vertu d'une loi législative du Nouveau-Brunswick. La société sert la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs de la province en opérant un village historique vivant comme étant un musée extérieur progressif et dynamique.

b) Constatation des revenus

La Société de Kings Landing suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sujet à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus durant l'année durant laquelle les dépenses correspondantes ont été encourues. Les contributions sans restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsque reçues ou recevables si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et si la collection est raisonnablement assurée.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette et comprend les items suivants :

	2005	2004
Emporium	60 533 \$	56 324 \$
Moins: Provision pour désuétude	(12 339)	(8 748)
	<u>48 194</u>	<u>47 576</u>
Tissus	6 169	8 330
Nourriture et boissons alcoolisées	19 309	20 875
Autres	2 351	1 520
	<u>76 023 \$</u>	<u>78 301 \$</u>

d) Collection Kings Landing

La collection Kings Landing est composé de 70 structures historiques majeures et de milliers d'artefacts individuels datant de la période entre 1780 et 1900. Les structures et artefacts ne sont pas remplaçable due au fait que chaque pièce représente un aspect unique de l'histoire du Nouveau-Brunswick. En reconnaissance de ce fait, la collection est évaluée à 1 \$ et les pièces individuelles achetées par la société sont enregistrées comme dépense durant l'année d'acquisition. De manière similaire, les coûts d'entretien de la collection sont enregistrés à la dépense lorsque encourus. Durant l'année, des artefacts d'une valeur estimée à 163 368 \$ (2004 – 62 182 \$) furent reçus en don.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

e) Autres immobilisations

Les immobilisations acquises ou reçues en don, à l'exception de ceux de nature historique, sont enregistrées au coût ou à leur valeur d'expertise lorsque le coût n'est pas déterminable. L'amortissement est pris en utilisant un pourcentage fixe sur le solde dégressif selon la méthode du solde dégressif. L'exception est l'usine de traitements des égouts qui est amorti sur une base linéaire au cours de trente ans, la vie utile estimée de l'actif.

La Société de Kings Landing a 91,5 acres de terre étalé sur les deux côtés de la rivière Saint Jean. Approximativement 40 acres sont utilisés pour fin du site. Due à son utilisation comme site pour la collection, le terrain fut enregistré à une valeur de 1 \$.

Le détail des immobilisations est comme suit :

	Taux d'amortissement	2005	2004
Terrain		1 \$	1 \$
Bâtiments	5%	2 245 366	2 211 946
Matériel informatique	20%	10 000	10 000
Équipement	10%	25 964	25 964
Véhicules	20%	108 694	108 694
Usine de traitements des égouts	30 ans	520 979	229 865
		<u>2 911 004</u>	<u>2 586 470</u>
Moins : Amortissement cumulé		(884 236)	(781 401)
Total immobilisations nettes		<u>2 026 768 \$</u>	<u>1 805 069 \$</u>

f) Services contribués

Des bénévoles contribuent environ 3 000 heures par année pour assister la Société de Kings Landing dans ses activités. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services contribués n'ont pas été enregistrés dans ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. Résumé des principales conventions comptables , suite

g) Partie non-dépensée de subventions de capital

La partie non-dépensée de subventions de capital représente des immobilisations qui ne font pas partie de la collection historique et qui furent donnés à la Société de Kings Landing. Ces subventions sont amorties en utilisant la même base que les immobilisations auxquelles elles se rattachent. Les variations des soldes de subventions non-dépensées se détaillent comme suit :

	2005	2004
Solde d'ouverture	1 771 535 \$	1 603 369 \$
Plus subvention	324 535	263 530
Moins montant amorti aux revenus	(101 184)	(95 364)
Solde de clôture	<u>1 994 886 \$</u>	<u>1 771 535 \$</u>

2. Statut d'impôt sur le revenu

La société est un organisme de bienfaisance en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et a la capacité d'émettre des reçus pour fin d'impôt sur le revenu. Pour maintenir son statut, la société doit rencontrer certaines exigences en vertu de la loi. De l'opinion de la direction, ces exigences ont été remplies.

3. Budget

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des résultats ont eu l'approbation du conseil d'administration de la société. Ils ne sont pas vérifiés.

Avant la réception de la subvention d'opération provinciale pour l'exercice de 2005, la société a estimé qu'elle ait besoin d'une ligne de crédit d'exploitation de 155 000\$ pour financer son fonctionnement sur une base temporaire. Le budget de 2005 de la société, qui paraît sur l'état des résultats, prévoit le financement du remboursement de cette dette.



ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2005

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général par intérim,

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 7 septembre 2005

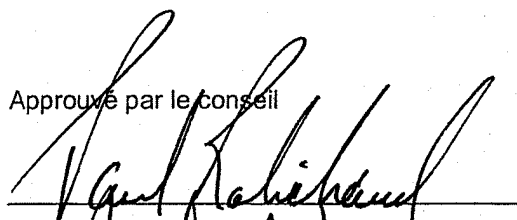
SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2005


	2005	2004
ACTIF		
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	898 446 082 \$	913 549 105 \$
Débiteurs (note 6)	13 493 429	13 262 294
Charges payées d'avance	888 451	-
Terrain de la route Fredericton-Moncton (note 4)	1	1
Route Fredericton-Moncton (note 4)	840 523 737	858 599 516
Projet de la route transcanadienne – travaux en cours (note 5)	32 240 353	-
Projet de la route transcanadienne – tronçons achevés (note 5)	1	-
	1 785 592 054 \$	1 785 410 916 \$

PASSIF ET AVOIR

Créditeurs	2 106 013 \$	2 306 352 \$
Intérêts courus à payer	85 923 416	87 531 016
Dépôt du promoteur (note 8)	1 800 000	-
Autres fonds détenus en fiducie	-	20 000
Obligations découlant du contrat de location-acquisition (note 7)	822 998 533	836 954 031
Apport reporté de la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)		
Route Fredericton-Moncton	840 523 737	858 599 516
Projet de la route transcanadienne	32 240 353	-
Contribution de la Province du Nouveau-Brunswick (notes 4, 5)	2	1
	1 785 592 054 \$	1 785 410 916 \$

Approuvé par le conseil


 _____ président


 _____ membre

**SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005		2004
	Budget	Réel	
RECETTES			
Province du Nouveau-Brunswick	68 699 771 \$	67 693 627 \$	68 698 129 \$
Route Fredericton-Moncton - amortissement de l'apport reporté de la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	-	18 075 779	18 075 779
	<u>68 699 771</u>	<u>85 769 406</u>	<u>86 773 908</u>
DÉPENSES			
Exploitation et entretien de l'autoroute (note 9)	9 121 000	8 821 258	9 493 118
Exploitation et entretien du système de surveillance du volume de circulation (note 9)	237 000	237 203	168 993
Dépenses d'exploitation et administratives	600 000	181 811	418 050
Dépenses administratives de New Brunswick (F-M) Project Company Inc.	247 000	49 422	175 457
Entretien de la route transcanadienne (note 9)	986 000	895 162	334 021
Route Fredericton-Moncton - charge d'amortissement (note 3)	-	18 075 779	18 075 779
Intérêts	57 508 771	57 508 771	58 108 490
	<u>68 699 771</u>	<u>85 769 406</u>	<u>86 773 908</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial de la Couronne qui a été constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe, au nom du gouvernement, toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton et au projet de la route transcanadienne. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'autoroute entre Fredericton et Moncton et de la route transcanadienne entre la frontière québécoise et Longs Creek ont lieu selon les modalités des ententes.

2. Résumé des principales conventions comptables

Biens corporels

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 50 années. La Société reçoit de la province une subvention d'immobilisations en vue de l'acquisition de biens. La subvention est amortie au même taux que ces biens. Les biens en voie de construction sont comptabilisés comme travaux en cours jusqu'à leur achèvement.

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la Société, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'actif et d'une obligation au début du contrat.

3. Modification apportée aux conventions comptables

En 2005, la Société a adoptée la présentation des immobilisations corporelles en conformité avec les notes d'orientation du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Il n'y a eu aucun effet net sur le bilan à la suite du changement; cependant, la Société fait maintenant rapport des travaux en cours - projet de la route transcanadienne, route Fredericton-Moncton et apport reporté de la Province du Nouveau-Brunswick. De plus, il n'y a eu aucun effet net sur l'état des recettes et dépenses. Toutefois la Société fait maintenant rapport de l'amortissement de l'apport reporté de la Province du Nouveau-Brunswick ainsi que de la charge d'amortissement.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

4. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la remise en état d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En vigueur le 1^{er} mars 2000, l'entente a été modifiée pour éliminer le péage sur l'autoroute.

La Société de voirie est chargée de verser des paiements mensuels reliés au volume de circulation à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces paiements reliés au volume de circulation seront utilisés pour rembourser le capital et les intérêts de la dette basée sur le péage. Tout montant en excès de ce qui est requis pour rembourser la dette est remis à la Société de voirie.

La Société de voirie loue des terrains à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., qui est propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à quatre voies, et qui sous-loue ces améliorations à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

	2005	2004
Route Fredericton-Moncton		
Coût	903 788 964 \$	903 788 964 \$
Moins : amortissement cumulé	63 265 227	45 189 448
Valeur comptable nette	<u>840 523 737 \$</u>	<u>858 599 516 \$</u>

Le transfert par la Province à la Société de voirie du Nouveau-Brunswick d'un terrain requis pour la route entre Fredericton et Moncton a été traité comme un apport de capital aux fins des états financiers et a été enregistré à la valeur nominale d'un dollar.

5. Projet de la route transcanadienne

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est chargée de la conception, de la construction et du financement des tronçons de Grand-Sault à Aroostook, et de Perth-Andover à Woodstock (98 km). De plus, la Société est chargée de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état du tronçon entier entre la frontière québécoise et Longs Creek (261 km) de la route transcanadienne, ainsi que de la route 95 de Woodstock à la frontière américaine (14 km).

La Trans-Canada Highway Project Co. Ltd., une filiale en propriété exclusive de la Société, a été créée dans le but de faciliter l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005

5. Projet de la route transcanadienne - suite

Le 4 février 2005, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé, Brun-Way Group Joint Venture et Trans-Canada Highway Project Co. Ltd., pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion et la remise en état de l'autoroute à quatre voies entre la frontière québécoise et Longs Creek pour un prix maximal de construction garanti de 543 762 000 \$ tel qu'ajusté en conformité aux dispositions de l'accord de conception-construction.

La Province procède actuellement à l'acquisition de terrains et à des améliorations le long du corridor. Les travaux en cours au 31 mars 2005 ont une valeur de 32 240 353 \$. Les tronçons de la route qui sont achevés ont été transférés du gouvernement provincial à la Société au moyen d'une opération dans des conditions de non-concurrence. Le transfert a été traité comme un apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale d'un dollar. Les autres tronçons seront transférés à une date antérieure à l'achèvement.

6. Débiteurs

Le solde du compte débiteur au 31 mars 2005 de 13 493 429 \$ (13 262 294 \$ en 2004) est composé de montants payés par la Société de voirie du Nouveau-Brunswick à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour maintenir un fond de réserve de péages tel qu'exigé dans l'entente avec les prêteurs basée sur les péages.

7. Engagement – contrat de location-acquisition

Grâce à l'élimination des péages selon les modifications des ententes de la route Fredericton–Moncton datées du 1^{er} mars 2000, les paiements sont maintenant comptabilisés comme des paiements de location-acquisition suivant les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Par conséquent, une obligation découlant du contrat de location-acquisition est constatée dans l'exercice 1999-2000. La valeur actualisée nette de l'engagement de contrat de location-acquisition au 31 mars 2005 est 823,0 millions de dollars (2004 – 837,0 millions de dollars).

Selon les ententes, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick sera tenue de verser le montant total futur du contrat de location-acquisition, qui est d'environ 1,71 milliard de dollars en capital et en intérêts, à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

Les paiements annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq exercices à venir sont comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2005 - 2006	72,8 \$
2006 - 2007	73,2 \$
2007 - 2008	73,5 \$
2008 - 2009	73,6 \$
2009 - 2010	74,0 \$

**SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2005**

8. Dépôt du promoteur

Le solde de 1 800 000 \$ (2004 – 0 \$) au 31 mars 2005 constitue le dépôt DDP (détérioration, destruction et perturbation) du projet de la route transcanadienne. Le dépôt est requis du promoteur, Brun-Way Group Joint Venture, afin de satisfaire aux exigences contractuelles de l'entente sur la route transcanadienne visant la préservation de l'environnement et de l'habitat faunique.

9. Recettes et dépenses

Selon les modalités de l'entente modifiée de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la remise en état de la route Fredericton-Moncton, la Société de voirie doit effectuer des versements prévus pour l'exploitation, la gestion, l'entretien et la remise en état de l'autoroute entre Fredericton et Moncton et pour les coûts du système de surveillance du volume de circulation.

De plus, en vertu des conditions de l'entente signée en novembre 2003 entre la Société de voirie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement provincial, la Société est chargée d'effectuer les paiements prévus pour l'entretien d'été et d'hiver sur les tronçons ouverts du corridor reliant Saint-Léonard et Longs Creek de la route transcanadienne jusqu'au 31 mai 2005.

10. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

11. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

États financiers de

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Exercice terminé le 30 octobre 2004



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Strait Crossing Finance Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 2004 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiens généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 2004, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG
S.S.1

Comptables agréés

Fredericton, Canada
le 22 novembre 2004



STRAIT CROSSING FINANCE INC.

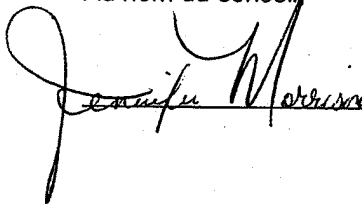
Bilan

30 octobre 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 \$	1 \$
Débiteurs	1 384	1 241
	1 385 \$	1 242 \$
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 384 \$	1 241 \$
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1	1
	1 385 \$	1 242 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil

 administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2(d))	20 897 \$	19 372 \$
Charges		
Honoraires du dépositaire	18 587	17 127
Services professionnels	2 070	1 955
Droits de dépôt	240	290
	20 897	19 372
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2004

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1^{er} avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

(a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1^{er} avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1^{er} avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1^{er} avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1^{er} avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1^{er} avril 2032.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2004

2. Opérations et ententes (suite)

(b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

(c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

(d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2004

3. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer de la société se rapproche de leur valeur comptable.